



27<sup>e</sup> CONGRES POSTAL  
UNIVERSEL - ABIDJAN

CONGRÈS – Doc 9

Original: anglais

Publié en français le 11 mai 2021 à 10 h 05

27<sup>e</sup> CONGRÈS

# Rapport sur les activités du Conseil d'administration pour le cycle 2017–2020

---

Conformément à la résolution C 17/2012 du Congrès de Doha, les documents du 27<sup>e</sup> Congrès ne seront pas distribués et imprimés sur support papier à Abidjan.

---

DPRM.URS

<b>Table des matières</b>		<b>Page</b>
<b>I.</b>	<b>Informations d'ordre général</b>	<b>4</b>
1.	Organigramme et liste des membres du Conseil d'administration	5
1.1	Rôle et attributions du Conseil d'administration	7
2.	Organisation des travaux	7
3.	Sessions et réunions	8
4.	Comité de gestion	9
5.	Comité de coordination des organes permanents de l'Union	9
6.	Rapports du Conseil d'exploitation postale	9
7.	Relations avec les organisations du système des Nations Unies et avec d'autres organisations internationales	13
8.	Deuxième Congrès extraordinaire	15
9.	Troisième Congrès extraordinaire	17
10.	Conférence stratégique ministérielle de l'UPU	18
11.	Préparatifs pour le Congrès de 2020	18
<b>II.</b>	<b>Travaux des commissions</b>	<b>20</b>
12.	Commission 1 «Finances, ressources humaines et gouvernance»	20
12.1	Méthodes de travail	20
12.2	Principaux résultats obtenus	20
13.	Commission 2 «Obligation de service universel, affaires réglementaires et régulation postale»	24
13.1	Mandat	24
13.2	Activités	24
14.	Commission 3 «Stratégie et économie postale»	33
14.1	Mandat	33
14.2	Principaux objectifs et livrables	33
14.3	Structure	35
15.	Commission 4 «Facilitation du commerce, inclusion financière postale et commerce électronique»	36
15.1	Mandat	36
15.2	Activités	36
15.3	Résumé de l'état d'avancement des livrables	42
16.	Commission 5 «Coopération et développement»	42
16.1	Mandat	42
16.2	Activités	43
16.3	Principaux constats et enseignements retenus de la stratégie de mise en œuvre pour la politique de coopération au développement	47
16.4	Incidences globales des activités de coopération au développement	50
16.5	Activités de l'Équipe spéciale «Aide d'urgence et gestion des risques liés aux catastrophes»	53
16.6	Autres points	55

	Page
<b>III. Équipes spéciales faisant directement rapport à la plénière</b>	<b>59</b>
17. Groupe ad hoc du Conseil d'administration sur la réforme de l'Union – Résumé des travaux	59
17.1 Mandat	59
17.2 Activités	59
17.3 Livrables	62
18. Équipe spéciale du Conseil d'administration sur le Congrès à mi-terme – Résumé des travaux	63
18.1 Mandat	63
18.2 Activités	63
18.3 Livrables	64
19. Équipe spéciale du Conseil d'administration sur l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi	64
<b>IV. Conférences de l'UPU sur la régulation postale – Promotion des pratiques exemplaires en matière de régulation postale</b>	<b>64</b>
<b>V. Activités du Comité consultatif</b>	<b>65</b>

#### **Annexes**

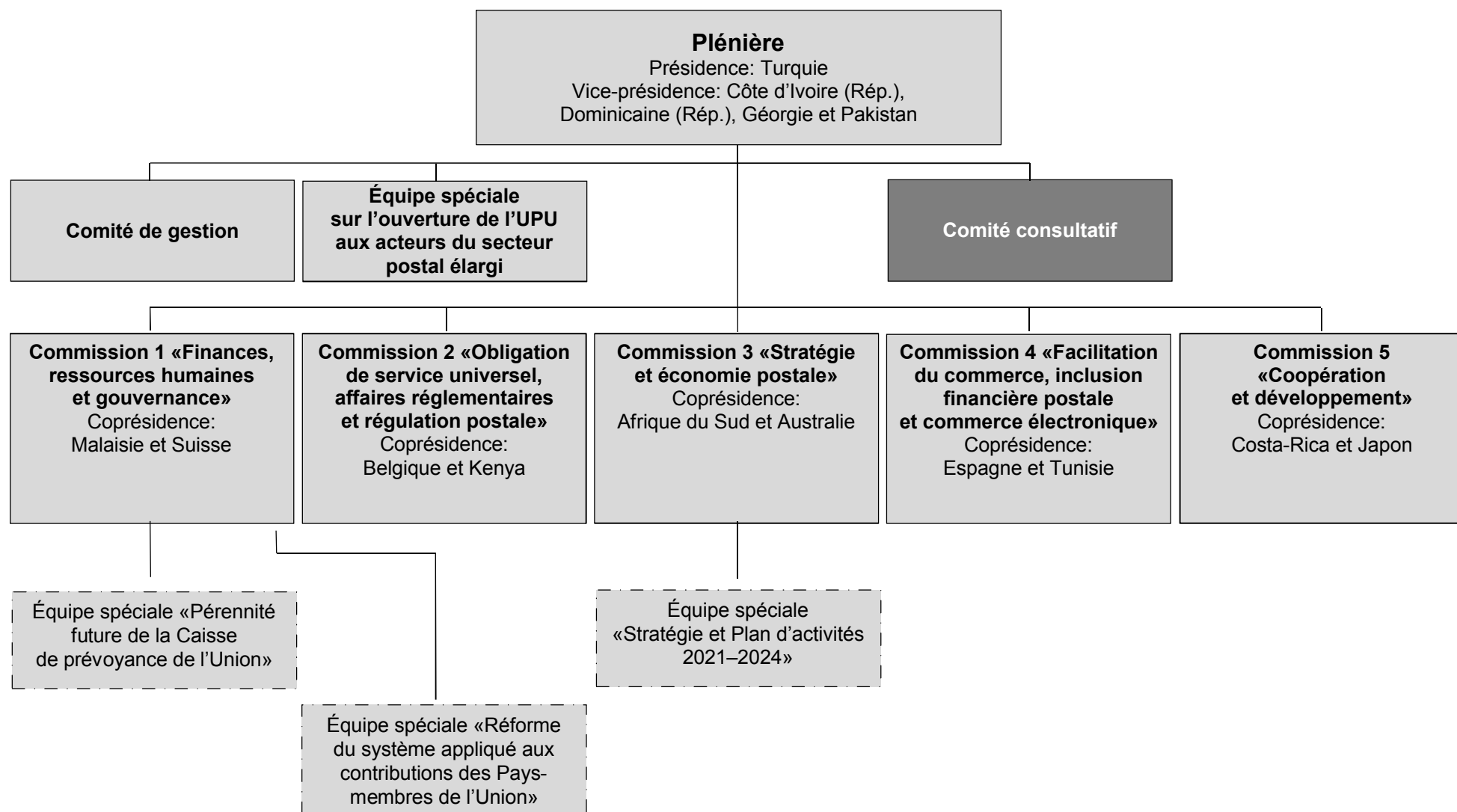
1. Règlement général de l'Union postale universelle
2. Résultats des travaux confiés au Conseil d'administration par le Congrès d'Istanbul 2016

## **I. Informations d'ordre général**

1. Le présent rapport sur l'ensemble des travaux du Conseil d'administration (CA) est présenté au Congrès conformément à l'article 111.2 du Règlement général.
2. Ce rapport couvre l'ensemble des travaux effectués par le CA durant les quatre années<sup>1</sup> qui ont suivi le Congrès d'Istanbul. Il rend compte des tâches lui ayant été confiées par le Congrès, sous forme de résolutions ou de décisions, y compris la Stratégie postale mondiale d'Istanbul (SPMI) et le Programme et budget de l'Union, et de celles lui étant dévolues par les Actes de l'Union (notamment par l'art. 107 du Règlement général) ou trouvant leur origine dans la proposition d'un Pays-membre ou d'un groupe de Pays-membres.
3. Cependant, il y a lieu de préciser que les résultats de certaines études confiées au CA font l'objet de documents séparés. En effet, ces résultats nécessitent une explication particulière. Les références nécessaires sont néanmoins disponibles dans ce rapport.

<sup>1</sup> Le 27<sup>e</sup> Congrès ayant été reporté d'une année en raison de la pandémie mondiale de COVID-19, le présent rapport couvre les travaux réalisés par le CA jusqu'à la fin de 2020.

## 1. Organigramme et liste des membres du Conseil d'administration



1. Groupe ad hoc sur la réforme de l'Union: 2017/2018.
2. Équipe spéciale sur le Congrès à mi-terme: 2018/2019.

**Liste des Pays-membres élus au Conseil d'administration par le Congrès d'Istanbul**

Afrique du Sud	Italie
Algérie	Japon
Allemagne	Kazakhstan
Australie	Kenya
Barbade	Malaisie
Belgique	Maroc
Brésil	Mexique
Bulgarie (Rép.)	Ouganda
Burkina Faso	Pakistan
Chine (Rép. pop.)	Paraguay
Costa-Rica	Pologne
Corée (Rép.)	Roumanie
Côte d'Ivoire (Rép.)	Royaume-Uni
Cuba	Soudan
Dominicaine (Rép.)	Suisse
Émirats arabes unis	Tunisie
Espagne	Turquie <sup>2</sup>
Éthiopie	Uruguay
Géorgie	Viet Nam
Indonésie	Zambie
Iran (Rép. islamique)	

<sup>2</sup> Président.

### 1.1 *Rôle et attributions du Conseil d'administration*

4. Aux termes de la Constitution de l'Union postale universelle, le CA est l'un des trois organes permanents de l'Union (qui sont le CA, le Conseil d'exploitation postale (CEP) et le Bureau international); il est chargé d'assurer entre deux Congrès la continuité des travaux de l'Union conformément aux dispositions des Actes de l'Union. Les attributions du CA sont énoncées à l'article 107 du Règlement général (reproduit en annexe 1).

5. Les résultats des travaux confiés au CA par le Congrès d'Istanbul 2016 sont résumés en annexe 2, de même qu'une liste des documents du Congrès et des propositions ayant résulté de ces études.

## 2. **Organisation des travaux**

6. Le CA et le CEP ont mis au point de nouvelles méthodes de travail pour le cycle d'Istanbul, en élaborant des plans de travail pour chaque commission, équipe spéciale et groupe permanent sur la base des propositions de travail approuvées par le Congrès dans le Plan d'activités d'Istanbul. Le Congrès a approuvé l'adoption de nouvelles technologies pour mener à bien les travaux de l'Union, en chargeant les deux Conseils de respecter un certain nombre de principes fondamentaux à appliquer à leurs structures et travaux respectifs (p. ex. nombre limité de groupes permanents, attributions et objectifs des équipes spéciales, moyens de réalisation des travaux des groupes permanents et des équipes spéciales, et nombre de réunions annuelles des Conseils).

7. En vue de l'étude de la plupart des problématiques relevant de sa compétence, le CA a créé cinq commissions ainsi que le groupe ad hoc et les équipes spéciales ci-après (v. organigramme figurant au début de ce document):

- Plénière du CA:
  - Groupe ad hoc sur la réforme de l'Union.
  - Équipe spéciale sur le Congrès à mi-terme.
  - Équipe spéciale sur l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi.
- Commission 1:
  - Pérennité future de la Caisse de prévoyance de l'Union postale universelle.
  - Réforme du système appliqué aux contributions des Pays-membres de l'Union.
- Commission 3: Stratégie et Plan d'activités 2021–2024.

8. Chaque organe du CA (plénière, commission, groupe permanent, équipe spéciale, etc.) définit une matrice des livrables contenant les informations suivantes:

- Référence aux décisions du Congrès (c'est-à-dire aux propositions de travail et résolutions).
- Livrables finals et livrables intermédiaires.
- Délais pour la réalisation de chacun de ces livrables (sessions S0 à S7).
- Indication de la nécessité de soumettre les livrables définis à décision de la plénière ou de la Commission concernée.
- Mention de l'organe de travail en charge de la réalisation des livrables.
- Remarques d'ordre général.
- Référence aux liens avec d'autres projets.
- État d'avancement.

9. À chaque session du cycle, chaque organe a suivi sa progression dans la matrice par le biais de rapports. Pour en savoir plus, consultez le document CA 2016.2–Doc 6.

10. En outre, les travaux du Comité consultatif relevaient de la compétence du CA.

### 3. Sessions et réunions

#### *Sessions ordinaires*

11. Après sa réunion constitutive, qui a eu lieu à Istanbul le 6 octobre 2016, le CA a tenu neuf sessions au siège de l'Union, à Berne, aux dates suivantes:

- 2016 – les 15 et 16 décembre (session S0).
- 2017 – du 3 au 7 avril (session S1) et du 23 au 27 octobre (session S2).
- 2018 – du 23 au 27 avril (session S3) et du 22 au 26 octobre (session S4).
- 2019 – du 8 au 12 avril (session S5) et du 21 au 25 octobre (session S6).
- 2020 – du 24 au 28 février (session S7) et les 3 et 4 décembre (session S8).

12. Ces sessions ont été présidées par la Turquie, représentée par Kenan Bozgeyik et Hakan Gülten. Bishar A. Hussein, Directeur général du Bureau international, a assumé la fonction de Secrétaire général du CA, et Pascal Clivaz, Vice-Directeur général du Bureau international, celle de Secrétaire général adjoint.

13. Conformément à l'article 111 du Règlement général, le CA a informé tous les Pays-membres de l'Union, leurs opérateurs désignés, les Unions restreintes et les membres du Comité consultatif des résultats de ces travaux (v. comptes rendus analytiques du CA 2017–2020).

14. Conformément à la résolution C 18/2016 du Congrès d'Istanbul, à chaque session, le Bureau international a mis en place la retransmission en direct pour permettre la participation à distance lors des plénières du CEP et du CA et des séances des commissions par le biais du site Web de l'UPU.

#### *Session extraordinaire*

15. Le CA a tenu une session extraordinaire le 30 juillet 2020, à la suite de consultations effectuées avec ses membres, qui ont abouti à la décision d'autoriser la participation à distance des membres et observateurs du CA qui ne pourraient pas participer à la session en personne en raison de la pandémie de COVID-19. Ainsi, pour cette session extraordinaire, les participations en personne et à distance étaient autorisées.

16. Par conséquent, un certain nombre de dispositions du Règlement intérieur du CA ont été modifiées ou suspendues pour permettre la participation à distance. Les dispositions concernées étaient celles des cinq articles suivants:

- Article 2 (Membres du Conseil et notification des représentants).
- Article 12 (Sessions et organisation des réunions).
- Article 13 (Ordre des places).
- Article 19 (Quorum).
- Article 20 (Votations).

17. Conformément à la consultation, il a été décidé que, pour les questions ne pouvant pas être réglées d'un commun accord, seul le vote par appel nominal serait autorisé. Cette règle a été appliquée à la fois aux membres du CA participant en personne et à distance.

18. La République de Côte d'Ivoire, en tant que pays hôte du 27<sup>e</sup> Congrès, a informé le CA de l'avancement des préparatifs dudit Congrès. Elle a réaffirmé auprès des autres Pays-membres son engagement à organiser le Congrès dès que les conditions seraient réunies.

19. La République de Côte d'Ivoire a proposé de reprogrammer le Congrès à Abidjan du 9 au 27 août 2021. La participation pourrait se faire en personne ou à distance selon la situation de la crise sanitaire mondiale. Les membres et observateurs du CA ont remercié la République de Côte d'Ivoire pour son engagement et pour les travaux préparatoires qu'elle a effectués dans des conditions difficiles.

20. La session extraordinaire du CA, après avoir examiné deux propositions, l'une préparée par la Tunisie (et soutenue par l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Burkina Faso, la République de Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Kenya, le Maroc, l'Ouganda, le Soudan et la Zambie) et l'autre préparée par les États-Unis d'Amérique, la France, le Japon, le Mexique, la Slovénie et la Thaïlande (et soutenue par plusieurs autres Pays-membres de l'Union), a présenté une proposition de compromis tenant compte des résultats des discussions.



21. Le CA extraordinaire a adopté la proposition de compromis (décision du CA extraordinaire 1/2020).
22. La session 2020.2 du CA s'est tenue sous la forme de séances plénières. Il s'est agi de réunions hybrides permettant une participation en personne et à distance. Chaque membre du CA participant à distance pouvait inscrire deux personnes autorisées à délibérer et à voter. Les dispositions modifiées/suspendues du Règlement intérieur du CA, telles qu'approuvées par le CA extraordinaire, ont été appliquées lors de la session 2020.2 du CA.

#### **4. Comité de gestion**

23. Conformément à l'article 108.3 du Règlement général, le Comité de gestion du CA, composé du Président et des Vice-Présidents du CA et des Présidents et Vice-Présidents des cinq commissions, a été créé lors de la réunion constitutive du CA. Les Présidents du CEP et du Comité consultatif ont été invités en qualité d'observateurs de droit. Le Comité de gestion s'est réuni deux fois par an lors des sessions du CA et du CEP pour coordonner les travaux des différents organes et assurer le bon déroulement des travaux du CA. Il a également contribué à coordonner les activités du CA et du CEP.

#### **5. Comité de coordination des organes permanents de l'Union**

24. Conformément à l'article 117bis du Règlement général, le Comité de coordination des organes permanents de l'Union est formé par le Président du CA, le Président du CEP et le Directeur général du Bureau international. Il se réunit deux fois par an au siège de l'Union.

25. Le Comité de coordination a les attributions et fonctions suivantes:

- Contribuer à la coordination des travaux des organes permanents de l'Union.
- Se réunir, le cas échéant, pour discuter des questions importantes relatives à l'Union et au service postal et fournir aux organes de l'Union une évaluation sur ces questions.
- Assurer la bonne mise en œuvre du processus de planification stratégique, de façon que toutes les décisions concernant les activités de l'Union soient prises par les organes appropriés, conformément à leurs responsabilités respectives telles qu'elles sont stipulées dans les Actes de l'Union.

26. Le Comité de coordination a tenu sept réunions régulières lors du cycle 2017–2020. Les questions principales discutées durant cette période peuvent être résumées comme suit:

- Projet Ecom@Africa.
- Création et mise en œuvre du nouveau modèle du Fonds pour l'amélioration de la qualité de service (FAQS).
- Réforme de l'Union.
- Deuxième Congrès extraordinaire (2018).
- Système de rémunération de l'UPU.
- Troisième Congrès extraordinaire (2019).

#### **6. Rapports du Conseil d'exploitation postale**

27. Après sa réunion constitutive tenue à Istanbul le 7 octobre 2016, le CEP a tenu neuf sessions ordinaires au siège de l'Union, à Berne, et une session extraordinaire à Genève, aux dates suivantes:

- 2016 – du 12 au 14 décembre (session S0).
- 2017 – du 27 au 31 avril (session S1) et du 16 au 20 octobre (session S2).
- 2018 – du 16 au 20 avril (session S3) et du 15 au 19 octobre (session S4).
- 2019 – du 1<sup>er</sup> au 5 avril (session S5), le 26 septembre (session extraordinaire) et du 14 au 18 octobre (session S6).
- 2020 – du 17 au 21 février (session S7) et les 1<sup>er</sup> et 2 décembre (session S8).

28. De plus, trois forums ont été organisés entre 2017 et 2019: un forum sur le plan d'intégration des produits, un forum sur l'adressage et un forum sur le thème «Adapter les services financiers postaux à l'économie numérique – Nouvelles opportunités commerciales potentielles pour les postes».

29. Conformément à l'article 117.2 du Règlement général, le CEP a présenté des rapports d'activité au CA détaillant les réalisations les plus importantes, y compris les principaux résultats des travaux du Comité de gestion du CEP, des quatre Commissions du CEP et de l'ensemble des organes faisant directement rapport à la plénière du CEP. Voici un résumé des principales réalisations du CEP lors du cycle d'Istanbul:

- Un total de 269 propositions de modification de la Convention et de son Règlement et 61 propositions de modification de l'Arrangement concernant les services postaux de paiement et de son Règlement ont été approuvées.
- L'Accord multilatéral de partage de données de l'UPU a été approuvé.
- Le plan de rémunération intégrée de l'UPU a été élaboré, en étroite collaboration avec le CA, pour considération et approbation lors du deuxième Congrès extraordinaire en 2018.
- La rémunération des envois de la poste aux lettres de format E (petits paquets et lettres de format encombrant) a été examinée, en étroite collaboration avec le CA, pour considération et approbation lors du troisième Congrès extraordinaire en 2019.
- Le plan de rémunération intégrée a été mis à jour et le système de rémunération intégrée a été élaboré, en étroite collaboration avec le CA, pour considération et approbation lors du 27<sup>e</sup> Congrès.
- Le lien entre la qualité de service et les frais terminaux a été étendu aux pays du groupe IV et mis en œuvre pour tous les membres de l'UPU en 2020.
- Le financement du secrétariat du Groupe d'utilisateurs «Lien avec la qualité» a été examiné. Reconnaisant la pertinence du lien entre la qualité de service et les frais terminaux pour l'ensemble des Pays-membres de l'UPU, il a été proposé qu'il reste financé par le budget ordinaire. Cette proposition a été soumise pour considération et approbation lors du Congrès d'Abidjan.
- Le plan de rémunération intégrée pour la période 2021–2024 a été élaboré, en étroite collaboration avec le CA, pour considération et approbation lors du Congrès d'Abidjan.
- Pour améliorer les produits et la qualité de service afin de répondre aux besoins de la clientèle, des examens annuels des spécifications minimales pour les services physiques ont été menés.
- De nouveaux principaux indicateurs de performance ont été élaborés au niveau des envois, des dépêches et des expéditions. Ces indicateurs s'accompagnent d'un outil de contrôle doté d'un ensemble de nouveaux rapports de performance en matière de qualité de transport pour tous les segments de l'étape 2 et de rapports de conformité des données en matière de transport pour l'ensemble des messages EDI échangés entre les postes et les transporteurs aériens.
- Une solution alternative pour la conversion des messages CARDIT a été élaborée, appuyée par un nouvel outil informatique pouvant convertir des messages CARDIT en messages de fret. Cette solution sera utilisée par les douanes de destination conformément aux exigences relatives à la norme PLACI et sera mise à la disposition des transporteurs aériens intéressés.
- Le Groupe «Transport» a réussi à augmenter le nombre de postes et de transporteurs aériens échangeant des messages EDI (60 postes au début du cycle contre plus de 150 postes à la fin du cycle).
- À la suite des perturbations survenues dans le réseau de transport postal international en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, avec la majorité des avions de ligne cloués au sol, le Bureau international a apporté son soutien aux opérateurs désignés en explorant toutes les solutions de transport alternatives disponibles (rail, mer, route, fret aérien) pour rendre le réseau de transport plus flexible. La plus grande réussite a été l'utilisation de trains ne transportant que du courrier depuis la République populaire de Chine à destination de plus de 30 pays d'Europe.
- Le nombre d'opérateurs désignés échangeant des données électroniques des déclarations en douane par le biais des messages ITMATT est passé de sept à plus de 160 opérateurs désignés.
- La première interface entre le système douanier automatisé (SYDONIA) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le système de déclaration en douane (CDS) de l'UPU a été mise en œuvre.

- Une interface similaire à un moteur de recherche a été développée pour fournir des informations à la clientèle postale sur les interdictions et restrictions.
- Durant le cycle d'Istanbul, 15 opérateurs désignés et 20 bureaux d'échange ont obtenu la certification S58/S59.
- Dans les régions Caraïbes, Amérique latine et Asie/Pacifique, 10 experts de la sécurité au niveau régional ont été identifiés et formés.
- Les enregistrements de domaine .POST ont augmenté de pratiquement 30% sur cette période.
- Neuf séminaires en ligne portant sur des initiatives du Groupe «.post» (GPP) ont été organisés avec plus de 500 participants au total.
- Quatre experts postaux en informatique ayant suivi des cours de cybersécurité en ligne portant sur la mise en œuvre des politiques de cybersécurité de l'UPU ont reçu une certification du GPP.
- Des projets novateurs de plate-forme numérique pour les chaînes de blocs et les cryptotimbres ont été lancés par le GPP, avec le soutien de membres du secteur privé.
- Des politiques de cybersécurité pour les domaines postaux sur Internet ont été approuvées et adoptées par le CA.
- Des publications phares sur l'économie numérique et les activités postales numériques (le radar technologique postal et la troisième édition du Guide de l'UPU sur le commerce électronique) ont été publiées.
- Un rapport sur les effets de la COVID-19 en termes de transformation numérique des services postaux a été produit.
- Un cours de formation en ligne sur les services électroniques a été lancé et un cours supplémentaire sur le commerce électronique a été approuvé.
- La méthodologie relative à l'évaluation et à l'aide technique en matière de préparation numérique pour le commerce électronique destinée aux pays en développement a été approuvée.
- Une formation en ligne sur le marketing direct et numérique pour les pays en développement et les pays les moins avancés a été lancée.
- Dix séminaires en ligne sur le marketing direct ayant rassemblé plus de 1000 participants au total ont été organisés.
- Une étude sur l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur le marketing direct a été publiée.
- Deux classes de compétition philatéliques ont été menées.
- Deux éditions spéciales du coupon-réponse international ont été publiées pour le 145<sup>e</sup> anniversaire de l'UPU.
- Les volumes d'envois EMS ont augmenté de plus de 7% entre 2016 et 2018.
- La Coopérative EMS s'est entièrement chargée de la production des rapports de performance, et du développement et de la mise en œuvre des systèmes pour le service à la clientèle (notamment EMS SMART et i-Care), avec l'appui de nouveaux fournisseurs de technologie en soutien de ses 184 postes membres.
- Depuis le début du cycle, 15 colloques, 26 ateliers et 36 examens des performances ont été réalisés par la Coopérative EMS (avec la participation de plus 800 membres).
- L'application CDS a été développée et mise en pratique, permettant ainsi l'évaluation des risques et le dédouanement. Une application mobile pour les expéditeurs postaux leur permettant de capturer et transmettre par voie électronique les informations des formules CN 22/CN 23 a été lancée.
- Le système intégré d'établissement de rapports sur la qualité a été élaboré pour les rapports des opérateurs désignés, l'évaluation et la conformité de la qualité de service du transport et des douanes.
- La plate-forme cloud certifiée ISO 27001 du Centre de technologies postales (CTP) a été mise en œuvre pour réduire les coûts d'infrastructure informatique des membres de la Coopérative télématique.
- Un système de gestion des services d'appui technique, avec la saisie mobile des données de distribution par le biais de l'application International Postal System (IPS) pour le traitement au niveau national des envois internationaux a été élaboré.

- Des normes et objectifs en matière de qualité de service pour la période 2017–2020 ont été définis pour les lettres, les colis et le traitement des réclamations internationales concernant les colis postaux par le biais du système de réclamations par Internet.
- Des normes de distribution des colis, qui permettent aux opérateurs désignés d'accéder aux rapports de performance de distribution et d'évaluer leur performance en la matière par rapport aux objectifs de distribution annoncés à leurs clients et partenaires, ont été établies.
- La méthode de l'UPU en matière de certification de la qualité de service a été examinée pour 2017–2020.
- Les plans de développement régional correspondant aux priorités et besoins de chaque région pour améliorer l'efficacité au niveau opérationnel et favoriser la croissance du commerce électronique ont été formulés et mis en œuvre.
- Un plan d'activités a été proposé pour assurer la viabilité à moyen et à long terme du système de contrôle mondial (GMS).
- La première édition du concept technique du GMS de bout en bout a été préparée et validée en se basant sur une nouvelle méthodologie pour refléter au mieux les véritables objectifs et normes à l'échelle internationale.
- La troisième édition du concept technique du GMS de bout en bout, comprenant le format E dans la conception technique et de nouveaux éléments relatifs aux éléments et formats de courrier qui seront mis en œuvre à compter de janvier 2022, a été préparée.
- Les rapports d'audit et de conformité sur les systèmes d'évaluation de la qualité de service agréés par l'UPU pour le lien entre la qualité de service et les frais terminaux et les recommandations issues de processus de vérification ont été remis.
- Un projet utilisant la technologie d'identification par radiofréquence (RFID) à des fins de traçabilité des envois postaux physiques a été déployé dans six pays; ce projet a prouvé qu'il était possible d'utiliser cette technologie pour scanner des envois postaux pour le trafic national et transfrontalier.
- Deux éléments au statut P ont été mis en place en vue de la création d'une norme en matière de RFID pour promouvoir l'interopérabilité avec les codes à barres.
- Un système global d'informations a été mis en œuvre pour intégrer et regrouper les résultats en matière de qualité de service pour tous les services postaux physiques. Ce système doit servir de source centrale pour plusieurs rapports et fonctionnalités de suivi dans le cadre d'outils d'exploitation des données de masse du système de contrôle de la qualité (QCS).
- Un examen des systèmes de services postaux de paiement a été réalisé pour définir la création d'une plate-forme de paiement centralisée.
- La marque PosTransfer a été enregistrée dans plus de 110 pays.
- Du matériel promotionnel PosTransfer a été développé pour être utilisé par les opérateurs désignés.
- Les normes de qualité des services postaux de paiement ont été révisées et un ensemble d'outils d'aide à la qualité de service pour les services postaux de paiement a été développé.
- Le système de réclamation électronique concernant les services financiers a été développé et proposé aux membres.
- Le Recueil des services financiers en ligne a été lancé.
- Un projet de méthodologie pour l'évaluation du niveau de préparation en matière de paiements a été développé, en partenariat avec MasterCard.

30. Le CEP a également soumis un certain nombre de sujets spécifiques pour considération et approbation par le CA. Ces sujets sont présentés dans les sections de ce rapport qui traitent des questions intéressant les commissions du CA.

31. Conformément à l'article 117.3 du Règlement général, un rapport détaillé sur les résultats des travaux du CEP, y compris les rapports sur les organes subsidiaires financés par les utilisateurs, a été remis au Congrès (CONGRÈS–Doc 10).

## **7. Relations avec les organisations du système des Nations Unies et avec d'autres organisations internationales**

32. Conformément à l'article 107.1.11 du Règlement général de l'UPU, le CA a examiné et approuvé les rapports du Bureau international sur les relations de l'UPU avec les autres organismes internationaux et a pris les décisions qu'il juge opportunes sur la conduite de ces relations et la suite à leur donner. Le Directeur général a fourni un rapport annuel à la plénière du CA ainsi que des mises à jour régulières tout au long du cycle.

### *Approbation des relations officielles depuis 2017*

33. Conformément à l'article 12 du Règlement intérieur du CA (Questions urgentes soulevées entre deux sessions), le Président a approuvé l'établissement de relations entre le mécanisme pour l'assistance technique à l'inclusion financière (FITAF), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'UPU en 2017 et avec Visa Inc. et EUROGIRO en 2018.

34. En 2017, le CA a approuvé une initiative visant à mettre en œuvre un projet de services financiers postaux pour l'Afrique conjointement avec la Banque mondiale, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et l'Institut mondial des caisses d'épargne (World Savings and Retail Banking Institute, WSBI).

### *Rapports faits au Conseil d'administration pour information*

35. La plupart des activités réalisées en coopération avec d'autres organisations ont été menées dans le cadre des accords et accords de coopération existants. Le CA a donc été régulièrement informé des activités menées par le Bureau international.

### *Services financiers postaux et inclusion financière*

36. Dans le domaine des services postaux de paiement, l'UPU a mis en œuvre en 2016 et en 2017 un projet d'assistance technique pour quatre pays d'Afrique (Bénin, Ghana, Madagascar et Sénégal) organisé dans le cadre de l'initiative en faveur des services financiers postaux en Afrique financée par l'Union européenne. La Banque mondiale, le FENU, le FIDA et WSBI ont pris part à cette initiative.

37. En 2017, l'UPU a créé un glossaire sur les services financiers numériques, publié en coopération avec l'Union internationale des télécommunications (UIT). Ce glossaire rassemble 140 termes couramment utilisés dans le domaine des services financiers numériques. Il propose une définition de ces termes et vise à devenir une référence pour la terminologie des services financiers numériques et à harmoniser la terminologie employée dans l'ensemble de l'écosystème des services en question.

38. L'UPU a travaillé conjointement avec l'OIM en 2017 pour la mise en œuvre au Burundi d'un projet «Migration et développement» financé par une contribution volontaire de la Belgique dans le cadre du budget de l'OIM.

39. Au titre de ses efforts de mobilisation des ressources, le Bureau international a sécurisé plus de 2 millions d'USD pour la mise en œuvre de projets de numérisation dans le cadre du FITAF établi par l'UPU en collaboration avec Visa Inc. et la Fondation Bill & Melinda Gates. Durant le cycle, le FITAF a permis la planification dans 20 pays de l'assistance technique dans le domaine de l'inclusion financière.

40. En 2018, l'UPU et EUROGIRO ont entamé un nouveau cycle de négociations bilatérales sur de nouvelles possibilités de coopération, notamment un «supermarché des services de paiement», une plate-forme d'interconnexion en nuage qui permettrait aux opérateurs désignés d'effectuer des opérations de paiement via des réseaux de partenaires participant au projet.

41. En 2019, l'UPU et EUROGIRO ont accepté de renforcer leur coopération existante.

42. En 2019, l'UPU a finalisé le projet au Burundi en permettant au service postal national du Burundi d'utiliser son réseau national IFS pour les transferts d'argent envoyés au Burundi dans n'importe quel endroit du monde desservi par Ria, un partenaire externe de la poste du Burundi.

### *Développement durable et gestion des risques liés aux catastrophes*

43. Le cycle 2017–2020 a été marqué par de nombreuses catastrophes naturelles qui ont touché les populations à travers le monde.

44. L'UPU a participé à la plate-forme régionale du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR), tenue au Canada du 7 au 9 mars 2017. À cette occasion, les participants ont été informés des activités de l'UPU en matière de gestion des risques liés aux catastrophes.

45. Du 22 au 26 mai 2017, l'UPU a participé à la plate-forme mondiale pour la réduction des risques liés aux catastrophes de l'UNISDR pour collecter et échanger des informations avec d'autres organismes des Nations Unies, des fonctionnaires et des partenaires privés.

46. Lors du cycle, l'UPU a organisé des réunions régulières avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

47. En 2017, le Bureau international et International Post Corporation (IPC) ont renforcé leur collaboration dans le domaine du développement durable.

48. En 2018, l'UPU a réalisé une évaluation de ses émissions de gaz à effet de serre pour 2017 et a atteint la neutralité climatique grâce à la compensation de ses émissions. En outre, l'UPU a rendu compte à l'ONU de ses émissions, de ses déchets et de ses ressources en eau dans le cadre de son rapport «ONU – Du bleu au vert» (Greening the Blue) qui compare les progrès réalisés par toutes les agences des Nations Unies.

49. En 2018, le Directeur général du Bureau international de l'UPU a rencontré le Directeur exécutif d'ONU-Habitat pour discuter des projets d'adressage de l'UPU et du rôle actuel et futur de la poste dans les villes intelligentes et la logistique verte.

50. En 2018, l'UPU a participé à la COP24, à Katowice (Pologne).

51. Un nouvel accord de coopération a été signé en 2018 entre l'UPU et UNI Global Union. Les représentants des deux organisations se sont rencontrés en février et mars 2019 pour élaborer des idées de coopération.

52. En 2019, l'UPU a organisé des ateliers de formation pour les opérateurs désignés des régions Asie/Pacifique et Caraïbes, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique des Nations Unies, l'UIT, l'OMM et l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle.

### *Sécurité postale*

53. L'UPU coordonne régulièrement des activités avec des acteurs externes dont certaines activités sont tournées vers les opérations postales internationales, notamment l'Association du transport aérien international (IATA), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Association internationale du fret aérien.

54. Le Comité de contact «OACI–UPU» poursuit ses travaux sur des questions d'intérêt commun.

55. La coopération entre l'UPU et l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) a été lancée en 2018 et continue à se développer.

56. L'accord de coopération et les travaux de l'équipe spéciale sur le transport ferroviaire des envois postaux ont abouti à la création du Comité de contact «UPU–Rail». Les membres du côté de l'UPU sont en place et les Secrétariats de l'UPU, de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) et de l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) s'emploient à finaliser le mandat et à nommer les membres du côté ferroviaire.

57. En mai 2018, l'UPU et l'OCIS ont signé un important accord de coopération pour établir un partenariat en matière de sécurité sur la chaîne logistique mondiale. En 2018 et 2019, l'UPU a été un partenaire clé au sein des groupes de travail composés d'experts internationaux de l'OCIS chargés d'enquêter sur les trafics d'opiacés et de fentanyl par le biais des envois internationaux, des envois EMS et des coursiers express.

58. En 2019, en coordination avec la poste de la République populaire de Chine, l'UPU a organisé une conférence mondiale de haut niveau sur la coopération transfrontalière à Xiamen. Cette conférence a rassemblé des participants de plus de 100 pays représentant les opérateurs désignés, les autorités douanières, les agences de contrôle des frontières, les organisations des chemins de fer, les compagnies aériennes, les acteurs des plates-formes de commerce électronique (Alibaba, JD.com, Lazada, eBay), les organisations internationales (OMD, IATA, OICS, OTIF) et les fournisseurs informatiques issus de la chaîne logistique postale.

59. Le Comité de contact «IATA–UPU» fonctionne bien.

#### *Coopération au développement*

60. Lors du cycle 2017–2020, grâce à ses activités de mobilisation de ressources en faveur de la coopération au développement, l'UPU a obtenu de la Fondation Bill & Melinda Gates 1,85 million d'USD pour financer des travaux dans le cadre de l'inclusion financière. Les fonds récoltés ont permis la mise en œuvre des activités d'assistance technique prévues dans la proposition de travail 18 du Plan d'activités d'Istanbul approuvée par le Congrès d'Istanbul. L'objectif est d'aider les postes des pays en développement dans leurs efforts de numérisation des services financiers.

61. L'UPU continue de bénéficier du soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour la mise en œuvre de projets de développement, notamment pour l'achat de matériel dans les pays les moins avancés.

#### *Économie numérique, commerce électronique et échanges*

62. L'UPU a continué à promouvoir le rôle des postes dans le développement du commerce, de l'économie numérique et du commerce électronique lors du cycle 2017–2020.

63. Durant cette période, l'UPU a organisé conjointement, lors de chaque Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), les réunions sur les grandes orientations suivantes:

- 2017 – Commerce électronique pour favoriser le commerce inclusif et le développement durable.
- 2018 – Le commerce électronique et l'inclusion financière en tant que catalyseurs de la formalisation et de la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises (MPME).
- 2019 – Transformation numérique et formalisation progressive: comment le commerce électronique soutient l'amélioration de la formalisation des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés.

64. En 2018, l'UPU a participé à plusieurs événements de haut niveau organisés dans le cadre de l'initiative «Commerce électronique pour tous», tels que la semaine du commerce électronique de la CNUCED, à Genève (qui se tient chaque année en avril), et la semaine africaine du commerce électronique, à Nairobi.

## **8. Deuxième Congrès extraordinaire**

65. L'une des décisions prises au Congrès d'Istanbul était de tenir un Congrès extraordinaire entre 2016 et 2020 pour évaluer l'avancement en matière de réalisation de la SPMI, surmonter les défis rencontrés par le secteur postal et discuter du développement d'un réseau postal mondial plus dynamique, plus compétitif et davantage axé sur la clientèle.

66. Les thèmes abordés lors du deuxième Congrès extraordinaire ont été à la fois sensibles sur le plan politique et complexes techniquement. Néanmoins, les objectifs ambitieux du Congrès extraordinaire ont été largement atteints. De manière générale, les réunions ont été productives, avec de nombreuses décisions importantes adoptées sur les sujets prévus; cela prouve les travaux préparatoires d'envergure effectués par les conseils et leurs organes subsidiaires en seulement deux ans.

67. Le deuxième Congrès extraordinaire a eu lieu du 3 au 7 septembre 2018 à Addis-Abeba (Éthiopie). Des délégués issus de 141 Pays-membres, ainsi que des acteurs des gouvernements, régulateurs, opérateurs, organisations internationales, observateurs et autres invités, ont participé à cet événement.

68. Les quatre thèmes identifiés par le Congrès d'Istanbul pour discussion au deuxième Congrès extraordinaire étaient les suivants:

- Réforme de l'Union.
- Caisse de prévoyance de l'Union.
- Système de contribution de l'UPU.
- Plan d'intégration des produits, plan de rémunération intégrée et questions urgentes concernant le secteur postal.

69. Concernant la réforme, voici ce qui ressort du Congrès:

- L'UPU reste une organisation intergouvernementale et une institution spécialisée des Nations Unies.
- Les piliers gouvernemental et opérationnel sont conservés pour souligner la séparation fonctionnelle des organes de travail de l'Union.
- Les deux organes ne sont pas séparés juridiquement.
- Les mécanismes d'élection du CA et du CEP ont été modifiés comme suit:
  - La composition et le mécanisme d'élection du CA restent inchangés.
  - Le CA bénéficie d'une autorité renforcée sur les questions transversales.
  - La composition du CEP a été augmentée et atteint désormais 48 sièges.
  - Le nombre de sièges fixe par région a été mis en place et les groupes I, II, IV et V ont désormais plus de sièges.
  - Le principe de renouvellement d'un tiers des membres a été conservé à l'échelle intrarégionale.
- Le Comité de coordination actuel a été maintenu avec ses attributions et sa composition actuelles.
- Le CA a été chargé de déterminer si un Congrès à mi-terme permanent était nécessaire et, le cas échéant, de se prononcer sur la nature des fonctions et le champ des délibérations de ce Congrès (résultats disponibles à la section III, lettre B).

70. Les résultats des discussions sur le système de contribution de l'UPU sont les suivants:

- Le Congrès est convenu de la nécessité d'un mode de contribution différent, une structure de financement stable pour assurer la viabilité et la stabilité financières à long terme de l'Union.
- Les discussions sur la réforme du système de contribution se sont poursuivies dans le cadre du CA dans le but de soumettre une proposition au Congrès de 2020.
- Une proposition a été adoptée pour ajouter des classes de contribution supplémentaires afin de fournir un flux de trésorerie stable.
- Une classe de contribution supplémentaire (classe de 0,1 unité) dédiée aux petits États insulaires en développement a été créée.

71. Les décisions relatives à la Caisse de prévoyance de l'Union sont les suivantes:

- Réduction de 85 à 80% du seuil de garantie relatif au niveau de couverture de la Caisse de prévoyance de l'Union.
- Autorisation des négociations avec la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies aux fins de la participation de l'Union à cette dernière.
- Création d'une équipe spéciale chargée d'étudier les différentes options, de donner des conseils sur les négociations avec la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et de soumettre ses conclusions et recommandations au Congrès de 2020.



72. En ce qui concerne le plan d'intégration des produits, toutes les propositions du CA et du CEP ont été adoptées, sauf la proposition visant à rendre le service des envois avec suivi obligatoire à partir de 2020. Le Congrès a décidé d'adopter la feuille de route pour la mise en œuvre du plan d'intégration des produits, chargeant le CEP de suivre le rythme des changements du marché en modernisant les services, y compris en élaborant des propositions sur le service des envois avec suivi qui seront soumises au Congrès de 2020, avec pour objectif de faciliter le développement fluide du commerce électronique.

73. Le Congrès a approuvé par consensus la proposition sur le plan de rémunération intégrée qui constitue la feuille de route en vue de l'intégration, de l'optimisation et de la modernisation des systèmes de rémunération de l'UPU. Une proposition est prévue pour le Congrès de 2020.

## 9. Troisième Congrès extraordinaire

74. Lors de sa session 2018.2, le CA a pris note des préoccupations exprimées par certains Pays-membres concernant les taux de frais terminaux, notamment sur la couverture des coûts par les taux applicables aux envois de la poste aux lettres de format E contenant des marchandises (petits paquets). Par ailleurs, dans une lettre reçue le 17 octobre 2018, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a informé le Directeur général de son intention de se retirer de l'Union comme le prévoit l'article 12 de la Constitution postale universelle. Les préoccupations relatives aux taux de frais terminaux applicables aux envois de format E susmentionnés étaient désignées comme la principale raison ayant motivé cette décision.

75. En réponse aux préoccupations exprimées par ces Pays-membres, le CEP a élaboré trois options pour modifier les dispositions applicables de la Convention postale universelle et de son Règlement concernant les envois de la poste aux lettres de format E avant le Congrès de 2020. Ces options ont été présentées au CA. Lors de sa réunion du 11 avril 2019, le CA est convenu par consensus de soumettre à tous les Pays-membres de l'UPU les trois options possibles pour une révision potentielle de la rémunération des envois de la poste aux lettres de format E avant la fin du cycle du Congrès.

76. Le CA a également décidé de demander l'approbation des Pays-membres de l'UPU pour l'organisation d'un Congrès extraordinaire à Genève les 24 et 25 septembre 2019 afin de choisir entre les trois options. Le Bureau international a reçu 140 bulletins de vote valables de la part des Pays-membres de l'UPU, parmi lesquels 136 étaient favorables à l'organisation d'un troisième Congrès extraordinaire de l'UPU. Trois Pays-membres ont voté contre l'organisation de ce Congrès extraordinaire et un Pays-membre s'est abstenu. La majorité aux deux tiers nécessaire ayant été atteinte, le troisième Congrès extraordinaire s'est tenu à Genève.

77. En plus des trois options issues des travaux des Conseils, les Pays-membres ont soumis un certain nombre d'amendements contenant différents degrés de compromis entre les options. Après d'intenses négociations, le compromis de «l'option V» a été approuvé par consensus.

78. En prévoyant une mise en place progressive des taux autodéclarés facultatifs sur la base des tarifs intérieurs, l'option V améliore la couverture des coûts pour les postes en charge de la distribution et harmonise le paiement pour la distribution du courrier international avec des tarifs intérieurs. De plus, les hausses annuelles maximales prédéfinies protègent les clients internationaux (vendeurs et acheteurs en ligne) contre des augmentations de tarifs excessives.

79. À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, les pays avec un volume annuel de courrier arrivant supérieur à 75 000 tonnes peuvent autodéclarer leurs taux sur une base de réciprocité avec les pays expéditeurs. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, cette possibilité sera étendue à l'ensemble des Pays-membres.

80. L'option V constitue une réforme rapide du système de rémunération, mais intègre des dispositions pour protéger les pays à très faible volume de courrier, généralement les pays les moins avancés, en autorisant ces derniers à payer des taux inférieurs aux taux autodéclarés. En moins d'une année, l'UPU a réussi à étudier, organiser des débats et adopter une décision concernant des réformes majeures du système utilisé pour rémunérer les petits paquets et les lettres de format encombrant. En temps normal, ce processus se déroule dans le cadre d'un cycle de travail du Congrès, qui dure quatre ans.

81. Suite à cette décision, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a révoqué son intention de se retirer de l'UPU, conservant ainsi l'unité de l'organisation, qui représente une famille de 192 Pays-membres.

## 10. Conférence stratégique ministérielle de l'UPU

82. Bien que l'UPU soit confrontée à son lot de difficultés, elle joue aussi un rôle fédérateur important pour le secteur postal mondial par le biais de ses événements de haut niveau. À cet égard, la Conférence stratégique ministérielle de 2018 s'est tenue les 6 et 7 septembre à Addis-Abeba dans le cadre du deuxième Congrès extraordinaire. Plus de 30 ministres et directeurs d'organisations internationales y ont pris part pour s'intéresser à la façon de promouvoir le développement socioéconomique par l'intermédiaire de la poste. Les débats ont posé un jalon sur la voie menant à la création d'un programme complet pour le secteur postal, à réaliser d'ici à 2030, confirmant ainsi les conclusions des Forums mondiaux des CEO de l'UPU de 2016, 2017 et 2018<sup>3</sup>.

83. Organisé en quatre panels répartis sur deux journées, l'événement était l'occasion d'envisager les meilleurs investissements, stratégies, législations et partenariats devant permettre aux opérateurs postaux de libérer leur potentiel en matière de prestation de services et de rentabilité.

84. Sur la base des commentaires des ministres présents lors de la conférence, quatre principaux domaines d'action pour le secteur postal ont été identifiés comme base potentielle pour l'établissement d'un programme complet à l'horizon 2030:

- Premièrement, les gouvernements doivent réduire les écarts en matière de développement postal au moyen d'investissements accrus et de politiques ciblées, et promouvoir diverses façons d'utiliser le réseau postal pour le développement socioéconomique.
- Deuxièmement, les régulateurs doivent harmoniser et améliorer le cadre réglementaire du secteur.
- Troisièmement, les opérateurs doivent chercher à accroître leurs performances en déployant des stratégies et des améliorations opérationnelles diversifiées.
- Quatrièmement, d'autres acteurs issus du secteur privé et des institutions publiques doivent viser l'intégration dans le secteur en s'impliquant avec des partenaires traditionnels, et inversement. Cela implique d'ouvrir le marché, d'encourager les partenariats et de renforcer le rôle de l'UPU.

85. L'UPU doit adapter ses activités pour permettre au secteur de réaliser sa transformation, avec l'objectif global de contribuer aux Objectifs de développement durable des Nations Unies.

## 11. Préparatifs pour le 27<sup>e</sup> Congrès

### *Commissions du Congrès*

86. Conformément à l'article 107.1.14 du Règlement général, le CA détermine, après consultation du CEP, le nombre de Commissions nécessaires pour mener à bien les travaux du Congrès, et fixe les attributions de ces dernières. Le CA, sur proposition du Bureau international et après consultation avec le CEP 2018.2, a créé les sept Commissions suivantes à l'occasion du 27<sup>e</sup> Congrès:

- Commission 1 «Vérification des pouvoirs».
- Commission 2 «Finances».
- Commission 3 «Questions de politique générale et gestion des travaux de l'Union».
- Commission 4 «Convention».
- Commission 5 «Services postaux de paiement».
- Commission 6 «Développement et coopération».
- Commission 7 «Rédaction».

<sup>3</sup> Forum mondial des CEO de l'UPU d'Istanbul 2018, Les dividendes du numérique pour la poste – Un nouveau portefeuille, une meilleure performance ou une mission redéfinie? (<https://www.upu.int/en/News/2018/12/UPU-World-CEO-Forum-Final-Report-2018-Postal-digital-dividends-A-new-portfolio,-better-performance>).

### *Désignation des Pays-membres qui assumeront les présidences et les vice-présidences des différentes Commissions*

87. La session 2020.1 du CA a procédé à la désignation des Pays-membres disposés à assumer les vice-présidences du Congrès ainsi que les présidences et les vice-présidences des Commissions. Les résultats de cette désignation sont soumis au Congrès dans la proposition xx, conformément à l'article 107.1.15 du Règlement général.

### *Calendrier du Congrès*

88. Conformément à la décision du CA extraordinaire 1/2020, le 27<sup>e</sup> Congrès a été replanifié du lundi 9 août au vendredi 27 août 2021. Dans le but d'organiser les travaux du Congrès le plus efficacement possible, le CA a approuvé le calendrier du Congrès.

89. Dans cette période de quinze jours ouvrables, le Congrès intégrera les réunions de la Conférence ministérielle, sept commissions, 10 séances plénières, les élections du Directeur général et du Vice-Directeur général, les élections des membres du Conseil et les réunions constitutives des Conseils (v. CONGRÈS–Doc 2.Rev 1).

### *Liste des observateurs ad hoc à inviter au 27<sup>e</sup> Congrès*

90. En vertu de l'article 107.1.12 du Règlement général, la session 2019.2 du CA a désigné les agences spécialisées des Nations Unies, les organisations internationales, les associations, les entreprises et les personnes qualifiées à inviter en tant qu'observateurs ad hoc à des réunions spécifiques du Congrès et de ses commissions et a chargé le Directeur général du Bureau international d'envoyer les invitations nécessaires (v. CONGRÈS–Note 3).

### *Documentation du Congrès*

91. Le Bureau international a mené une analyse approfondie des documents devant être préparés pour le Congrès de 2021. Lors de sa session 2019.2, le CA a examiné un projet de liste de documents du Congrès préparé en consultation avec le CEP. La liste des documents du Congrès à publier se trouve dans le CONGRÈS–Doc 1a.

### *Déclarations d'ordre général des Pays-membres durant le Congrès d'Abidjan*

92. Il est de tradition que les chefs de délégation au Congrès délivrent lors des séances plénières des messages au nom de leurs pays. Dix séances plénières devraient avoir lieu lors du Congrès d'Abidjan. En fonction du programme, un temps sera consacré aux communications des délégations lors de plusieurs sessions plénières. Les intervenants seront inscrits sur la base du principe «premier arrivé, premier servi», même si la priorité sera donnée aux Chefs d'État ou du gouvernement, aux ministres, aux directeurs généraux/chefs de secrétariat pour le choix du jour de leur déclaration.

93. Pour permettre au Président du Congrès de planifier l'avancement des travaux dans les meilleures conditions qui soient, il est demandé aux délégations souhaitant prendre la parole durant ces séances d'informer le Bureau international de leur intention et de communiquer leur date préférée et d'envoyer le texte de leur déclaration au secrétariat de la plénière d'ici au 20 juillet 2021.

### *Ordre des places au Congrès*

94. Conformément à l'article 4.2 du Règlement intérieur des Congrès, la Lituanie a été tirée au sort lors de la session S6 pour prendre place en tête devant la tribune lors des séances du Congrès.

### *Pays hôte du 28<sup>e</sup> Congrès*

95. Lors de la session 2020.1 du CA, le Bureau international a fait savoir que la Tunisie a officiellement proposé d'accueillir le 28<sup>e</sup> Congrès de l'UPU en 2025 et que la décision définitive en la matière serait prise lors du 27<sup>e</sup> Congrès (CONGRÈS–Doc 30).

## II. Travaux des Commissions

### 12. Commission 1 «Finances, ressources humaines et gouvernance»

#### 12.1 Méthodes de travail

96. Suite au Congrès d'Istanbul, il a été décidé lors de la réunion constitutive du CA de confier la coprésidence de la Commission 1 du CA à la Malaisie et à la Suisse.

97. La Commission 1 a décidé que l'ensemble des travaux devrait être mené dans cette Commission avec la présence du plus grand nombre de Pays-membres du CA pour garantir une égalité de traitement en matière d'informations, tout en permettant la création de groupes de réflexion ad hoc avec des mandats spécifiques. Les domaines de responsabilité de la Commission 1 sont les finances, les audits, les ressources humaines, l'éthique et la gouvernance.

#### 12.2 Principaux résultats obtenus

##### Finances

98. L'une des principales responsabilités de la Commission 1 était d'approuver les rapports de gestion financière. Lors de ses sessions, la Commission 1 a approuvé, conformément au Règlement général, les comptes consolidés de l'Union pour les années financières de 2015 à 2019, en prenant note des rapports d'audit externe sur les comptes et des commentaires du Bureau international. Depuis le cycle d'Istanbul, il convient de noter que chaque opinion d'audit a été émise sans réserve.

99. Durant la période examinée, il convient également de noter que les états financiers consolidés de l'UPU ont été présentés et certifiés conformes aux normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS).

100. Conformément aux plafonds des dépenses fixés par le Congrès d'Istanbul, cinq budgets ont été établis annuellement. Le budget de l'UPU présente les dépenses opérationnelles et un budget d'investissement pour donner au CA les moyens de définir la pertinence des investissements envisagés par le Bureau international.

101. Cette approche budgétaire a permis la réalisation d'investissements, tout en améliorant la gestion des liquidités de l'Union en conservant un équilibre budgétaire sur le long terme par le biais de la distribution des coûts liés à ces investissements dans les budgets opérationnels des périodes futures.

102. Les budgets de 2020 et de 2021 ont augmenté en valeur nominale suite à l'activation du paiement des garanties à la Caisse de prévoyance. Par conséquent, pour 2020, les budgets ordinaires bruts ont été fixés à 38 890 030 CHF (en 2019, ce montant était de 37 235 000 CHF).

103. Lors du cycle d'Istanbul, le Bureau international a accordé de l'attention à la gestion des liquidités, les taux d'intérêt très bas, voire négatifs, exigeant une approche de gestion active.

104. En matière d'arriérés de contribution, la situation continue de susciter la préoccupation malgré les différentes actions menées par le CA et le Bureau international. Il convient aussi de souligner que certains engagements dans le cadre des accords de rééchelonnement des dettes n'ont pas été tenus. Le sous-groupe chargé d'améliorer le recouvrement des arriérés a fait plusieurs propositions au Congrès en la matière.

105. Depuis 2016, diverses décisions ont été prises en vue d'assurer la stabilisation à long terme de la Caisse de prévoyance de l'Union, à savoir la baisse du taux technique, la modification du rendement attendu du portefeuille, la modification des tableaux de mortalité du secteur public et la mise en place d'une nouvelle stratégie d'investissement.

106. Cependant, malgré ces mesures, les garanties de l'Union doivent être actionnées dans le cadre du processus de stabilisation. Le groupe de travail chargé de ces problématiques prépare actuellement des propositions au Congrès pour remédier à la situation.

### *Gestion des ressources humaines*

107. Le taux de mise en œuvre des activités dans le cadre de la stratégie des ressources humaines 2017–2020 était de 80% en 2019. Le contexte exceptionnel et complexe dans lequel a opéré le Bureau international en 2020 en raison de la COVID-19 a conduit la Direction des ressources humaines à prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les membres du personnel peuvent assurer leurs tâches par le biais d'une communication ouverte et efficace et d'une étroite collaboration avec les collègues à tous les niveaux. En 2020 et en 2021, l'accent a été mis sur le recrutement et les politiques d'inclusion, le bien-être du personnel et la rationalisation, la modernisation et l'automatisation de certains processus relatifs aux ressources humaines.

### *Modification du Règlement du personnel du Bureau international*

108. Le Règlement du personnel du Bureau international a été modifié en 2017 et en 2018 pour intégrer les changements liés aux nouvelles prestations offertes aux fonctionnaires des catégories professionnelle et supérieure, comme recommandé par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Ces modifications concernent en particulier la mise en place d'une structure du barème unifié des traitements avec une nouvelle périodicité d'avancement d'échelon, un nouveau calcul des indemnités pour charges de famille, des indemnités pour frais d'études, de la prime d'affectation et de la prime de rapatriement ainsi qu'un nouvel âge statutaire de la retraite fixé à 65 ans.

### *Multiplicateur de l'ajustement de poste*

109. En mai 2017, suite à une décision du CA, l'UPU a adopté la modification recommandée par la CFPI qui a entraîné une diminution de l'ajustement de poste appliqué au salaire des fonctionnaires des catégories professionnelle et supérieure basés en Suisse. Cette modification a fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail (TAOIT) par les membres du personnel des agences des Nations Unies basées à Genève. Suite au jugement du TAOIT ordonnant aux organisations basées à Genève sous sa juridiction d'annuler la décision d'appliquer l'ajustement de poste réduit, le Bureau international a présenté la question au CA pour considération. En octobre 2019, le CA a chargé le Bureau international de réexaminer les bulletins de paie (mai 2018 à novembre 2019) de l'ensemble des membres du personnel des catégories professionnelle et supérieure, conformément aux jugements rendus par le TAOIT.

### *Gestion des congés de maladie de longue durée*

110. Dans le cadre des efforts pour garantir un cadre de travail sain et réduire l'absentéisme dû aux congés de maladie, le Bureau international a réinstauré l'obligation pour l'ensemble des membres du personnel de passer des examens médicaux périodiques. De plus, le processus de gestion des congés de maladie de longue durée a été amélioré: pour les absences de plus vingt jours, le médecin du Bureau international devrait demander au médecin traitant du membre du personnel, sous réserve du consentement de ce dernier, de fournir un rapport médical.

### *Affaires sociales*

111. Le contrat collectif d'assurance-maladie souscrit auprès de Cigna a été renouvelé pour quatre ans et couvre la période 2019–2022. Lors de cette nouvelle période, l'assurance a été mise à niveau vers de meilleures prestations, notamment pour répondre aux exigences de la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) de la Confédération suisse.

112. De plus, en 2017, le Bureau international a mis en place une assurance perte de gain disponible sur la base du volontariat à tous les membres du personnel. Cette assurance les protège contre une potentielle perte de revenus entraînée par une longue maladie.

113. En outre, le contrat d'assurance accidents professionnels souscrit auprès d'AXA a été renouvelé pour 2020.

### *Mise en œuvre des recommandations issues de l'audit*

114. Conformément aux différents rapports d'audit, le Bureau international a amélioré sa responsabilité en matière de traitement des salaires dans le système de salaire ERP Navision et a travaillé à la migration des dossiers des ressources humaines au format papier vers un système d'information électronique basé sur les connaissances.

115. Le Bureau international a également présenté au CA trois thèmes importants: gestion de l'absentéisme, gestion des processus de recrutement et gestion des déplacements. Les procédures du Bureau international ont depuis été renforcées pour répondre à ces trois sujets de préoccupation.

### *Modifications de la structure du Bureau international*

116. En 2017, le Bureau international a été restructuré afin de pouvoir répondre aux besoins du cycle d'Istanbul. En 2019, cette structure a été réexaminée pour remplir plus efficacement les objectifs. Ces modifications comprenaient des transferts de fonctions et/ou de membres du personnel. En plus de ces transferts, un poste non cadre d'expert dans le domaine de la rémunération à la Direction des politiques, de la régulation et des marchés a été modifié en poste cadre. Un poste cadre d'expert dans les communications a également été supprimé pour permettre la création d'un poste cadre d'expert au même grade dans le programme «Cabinet et affaires concernant les Conseils». Toutes ces modifications ont été approuvées par le CA.

117. Le nombre maximal de postes cadres du Bureau international fixé à 151 au début du cycle est resté inchangé à la fin du cycle.

### *Classement des postes*

118. En raison des restrictions budgétaires, toutes les demandes de reclassement des postes cadres sont restées suspendues.

### *Optimisation du processus de recrutement*

119. En 2013, les critères de recrutement ont été améliorés pour normaliser les exigences minimales en matière de formation, d'années d'expérience pertinente et de connaissances linguistiques. La vitesse du recrutement a également été améliorée.

120. Pour augmenter le nombre de femmes employées, les avis de vacance de poste du Bureau international indiquent que «les candidatures féminines sont encouragées». Des activités pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont été lancées. Dans le but de promouvoir les femmes et d'augmenter le nombre de femmes à des postes de cadres supérieurs, le Bureau international prépare un projet de politique consacrée au genre. Sur ce sujet, le Bureau international est officiellement soutenu par ONU Femme et a participé activement aux enquêtes annuelles menées par cette agence.

### *Situation de l'effectif du Bureau international*

121. Le nombre de membres du personnel du Bureau international est passé de 251 personnes (31 décembre 2016), dont 140 personnes à des postes cadres, à 243 personnes (31 décembre 2020), dont 139 personnes à des postes cadres.

### *Représentation géographique et parité hommes/femmes des membres du personnel*

122. De 2017 à 2020, le pourcentage des postes de catégories P et supérieur occupés par des femmes a diminué de 6% pour le personnel cadre et a augmenté de 4% pour le personnel non cadre.

### *Activités de formation*

123. Lors du cycle d'Istanbul, le Bureau international a formé son personnel afin d'améliorer leurs connaissances techniques et linguistiques et leurs compétences d'encadrement. De plus, la formation obligatoire recommandée par le Corps commun d'inspection (CCI) sur l'équipe et les entretiens basés sur les compétences a été organisée.

### *Mécanismes de résolution des conflits*

124. Durant le cycle, le Bureau international a été saisi d'un cas confirmé de harcèlement sexuel. Le contrat du membre du personnel concerné a été résilié.

### *Activités d'audit interne*

125. Les rapports d'activités d'audit interne ont été soumis au CA et publiés sur le site Web de l'UPU lors du cycle. Le contrat du service d'audit interne avec Ernst & Young, qui n'était pas renouvelable, a expiré le 31 décembre 2017 après une durée de six ans (plus une année pilote). Suite à un appel d'offres lancé en 2017 et terminé au début de 2018, l'entreprise BDO a été choisie pour fournir le service d'audit interne pour la période 2018–2023. De 2018 à 2020, neuf missions d'audit ont été réalisées par BDO, conformément au plan de travail établi sur la base de l'évaluation des risques entreprise en 2017. Les audits ont couvert les domaines suivants: gestion des ressources humaines, gestion de la continuité des activités dans le processus de paie, produits et services, financement, Caisse de prévoyance, communication au Bureau international, cybersécurité, communication avec les Pays-membres et gestion de la continuité des activités dans le contexte de la COVID-19.

### *Suivi des recommandations de l'audit*

126. De 2018 à 2020, l'auditeur interne a émis 37 nouvelles recommandations sur la base de ses neuf missions d'audit. Au cours de la même période, l'auditeur interne a effectué le suivi annuel des recommandations et a confirmé que 39 recommandations en attente avaient été régularisées ou closes. De 2017 à 2020, le Vérificateur extérieur a émis 19 nouvelles recommandations et confirmé que 20 recommandations en attente avaient été régularisées en décembre 2020.

### *Activités en matière d'éthique*

127. Conformément à la décision prise par le CA lors de la session S1 (CA C 1 2017.1–Doc 6), le Bureau international a lancé un appel d'offres public pour la prestation de services liés à l'éthique, comprenant le rôle de bureau d'éthique, des cours de sensibilisation à l'éthique, et la révision et l'éventuel ajustement des règles d'éthique. Suite à cet appel d'offres, PricewaterhouseCoopers (PwC) a été nommé comme partenaire pour le bureau d'éthique pour la période 2018–2020. Le nouveau bureau d'éthique a mis en place une assistance téléphonique pour le personnel de l'UPU, a formulé des commentaires sur les règles d'éthique et a organisé une formation annuelle sur l'éthique pour le personnel de l'UPU, avec le soutien des Directions du Bureau international pour la période 2018–2020. Les thèmes de la formation sur l'éthique ont été les suivants: «Conflits d'intérêt» (2018), «Éthique en matière d'achat» (2019) et «Diversité et inclusion au sein de l'UPU» (2020). Au total, six flash infos éthiques ont été envoyés aux membres du personnel et publiés sur le site intranet de l'UPU pour accroître leur sensibilisation aux normes d'éthique et à la conduite attendue d'eux par l'organisation, ainsi qu'aux défis d'ordre éthique auxquels ils ont fait face en travaillant à domicile en raison de la COVID-19 en particulier. Le Bureau international mène actuellement un processus de sélection du prestataire de service de bureau d'éthique pour la période 2021–2024, conformément aux règles et règlements financiers de l'UPU.

### *Activités de déclaration de situation financière*

128. En 2017, le Bureau international a organisé l'exercice de déclaration de situation financière annuel en coopération avec la société Hudson Ethics Consulting. Suite à un appel d'offres à l'expiration du contrat avec cette société, l'entreprise PwC a été choisie comme nouveau partenaire pour le programme de déclaration de situation financière pour la période 2018–2021. L'exercice de déclaration de la situation financière a été mené sur une base annuelle et le rapport a été soumis au CA lors du cycle.

### *Projets d'examen par le Corps commun d'inspection*

129. L'UPU a réalisé 27 projets d'examen du CCI à l'échelle du système durant le cycle. Le système de suivi en ligne du CCI a été régulièrement mis à jour. L'état d'acceptation et de mise en œuvre des recommandations du CCI a été publié sur le site Web de l'UPU de manière à être accessible à tous les Pays-membres de l'Union.

### Autres questions de gouvernance

130. Le Président du Comité d'audit interne du Bureau international a soumis deux fois par an des rapports au CA lors du cycle. Lors du cycle, le rapport sur la gouvernance, la gestion des risques et les systèmes d'information de gestion a été chaque année à l'ordre du jour des deux sessions de la Commission 1.

## 13. Commission 2 «Obligation de service universel, affaires réglementaires et régulation postale»

### 13.1 Mandat

131. Le Congrès d'Istanbul a approuvé un certain nombre de résolutions qui relèvent de la compétence de la Commission 2 du CA:

Numéro	Type	Titre et références
C 7/2016	Résolution	Classification des pays et des territoires aux fins du système de frais terminaux et du Fonds pour l'amélioration de la qualité de service pour la période 2018–2021
C 10/2016	Résolution	Politique d'accès des acteurs du secteur postal élargi aux produits et services de l'UPU
C 12/2016	Résolution	Intégration du Postal Carbon Fund® dans la structure de l'Union postale universelle
C 18/2016	Résolution	Retransmission des sessions du CA et du CEP sur le site Web de l'UPU, accessible aux personnes dûment enregistrées
C 21/2016	Résolution	Renforcer les activités de l'Union dans le domaine de la régulation postale
C 24/2016	Résolution	Projet de plan d'activités d'Istanbul (PAI) – Proposition de travail (PT) PT 19 Développement durable PT 24 Plan de rémunération intégrée PT 25 Classification aux fins du FAQS PT 26 Frais terminaux PT 39 Régulation postale PT 43 Accès aux produits et services de l'UPU

132. Conformément aux résolutions et aux propositions de travail susmentionnées et approuvées par le Congrès, la Commission 2 était chargée des activités de l'UPU en matière d'obligation de service universel, des affaires réglementaires et de la régulation postale, y compris les activités suivantes:

- Élaborer des principes de gouvernance en faveur de l'accessibilité du secteur postal élargi aux produits et services de l'UPU.
- Organiser des conférences de l'UPU sur la régulation postale lors des sessions du CA.
- Publier des informations issues des Pays-membres sur la régulation postale.
- Mettre à jour les informations sur l'évolution des bureaux d'échange extraterritoriaux dans les Pays-membres.
- Contrôler l'avancement des négociations sur le commerce au sein de l'Organisation mondiale du commerce par rapport aux services postaux et de messagerie.
- Mettre en place un outil pour la diffusion des sessions du CA et du CEP sur le site Web de l'UPU accessible par tous les membres.
- Simplifier la prestation d'un service postal universel abordable et viable grâce à la rémunération durable des opérateurs désignés de distribution.
- Favoriser la prestation efficace et économiquement viable des services postaux internationaux en cohérence avec les conditions du marché, les intérêts des clients et les exigences réglementaires.



- Différencier les divers produits postaux réglementés par l'UPU sur la base des spécifications de service et des besoins du marché.
- Favoriser l'interopérabilité, la durabilité et le développement du réseau postal mondial avec le moins de distorsions possible du marché:
  - en étant transparents, directs et attentifs aux différentes ressources et contraintes de mise en œuvre entre les membres de l'UPU, tout en encourageant une meilleure prestation de service par des mesures incitatives;
  - en assurant un accès sans discrimination aux marchés des pays de destination avec des taux de rémunération adaptés aux conditions nationales et basés sur les coûts, tout en respectant:
    - le droit d'avoir accès à des services postaux internationaux financièrement abordables dans les Pays-membres les moins avancés traitant des quantités de courrier international limitées;
    - le principe de prévention du repostage, préjudiciable pour les systèmes de rémunération;
    - la nécessité d'une rémunération plus élevée du traitement et de la distribution du courrier international arrivant, là où les tarifs intérieurs sont fixés en deçà des coûts pour des motifs d'ordre social ou similaires.
- En matière de rémunération:
  - Veiller à ce que les mesures transitoires nécessaires soient prises pour atténuer les incidences financières.
  - Évaluer les possibilités et proposer des conditions et des mesures qui permettront aux pays du groupe IV de bénéficier de l'application des dispositions de base du système de frais terminaux cible durant la période 2022–2025.
  - Décider de la classification des pays et territoires non encore classés par le Congrès.
  - Décider du déclassement temporaire des pays en temps de guerre ou en cas de crise économique grave.

### 13.2 Activités

133. La Commission 2 a été coprésidée par la Belgique et le Kenya.

#### *Politique d'accès aux produits et services de l'UPU*

134. Les Congrès de Doha et d'Istanbul ont tous deux reconnu la nécessité d'étudier la possibilité d'ouvrir les produits et services de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi afin de réaliser la mission de l'UPU, en particulier dans les domaines de la coopération et de l'interaction entre les parties prenantes, et de répondre aux besoins évolutifs des clients.

135. Au cours du cycle de Doha, le CA a commencé à étudier la possibilité d'ouvrir les produits et services de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi. Conformément au mandat approuvé par le CA, une étude exhaustive sur les produits et services de l'UPU a été menée, couvrant une large variété de points: le contexte, les règles et principes fondamentaux, les produits et services proposés et leurs principales caractéristiques et leurs utilisateurs et le projet de politique d'accès. De plus, une consultation ouverte a permis de recueillir les commentaires et les avis des Pays-membres de l'UPU et des membres du Comité consultatif.

136. Aux fins de l'élaboration de la politique de l'UPU, les acteurs du secteur postal élargi comprennent les entités telles que les autorités douanières, les associations de clients, les fournisseurs postaux, les prestataires de service de la chaîne logistique (p. ex. les compagnies aériennes, les agents de distribution et les opérateurs de transport), ainsi que les opérateurs non désignés, dès lors que ces entités contribuent ou participent à la mise en œuvre d'activités de l'UPU et de services postaux internationaux.

137. En ce qui concerne la politique d'accès, les principes généraux ci-après ont été approuvés par le Congrès d'Istanbul via sa résolution C 10/2016:

- Préservation de l'intégrité et de l'indépendance de l'UPU.
- Non-octroi d'avantages à un groupe ou à un acteur individuel de manière inéquitable.
- Délimitation claire des responsabilités et des rôles de toutes les entités impliquées.

- Gestion transparente, contrôle et intégration de la chaîne logistique postale.
- Réciprocité de l'interconnexion avec d'autres réseaux d'acteurs, le cas échéant.
- Paiement, par les acteurs du secteur postal élargi, pour l'accès aux produits et services de l'UPU.
- Besoin réel des acteurs du secteur postal élargi d'accéder aux produits et services de l'UPU.
- Mise en place de mécanismes de sécurité adéquats pour assurer la protection des données et la confidentialité.

138. À ce jour, l'UPU a élaboré la politique d'accès des acteurs du secteur postal élargi aux produits/services suivants:

- a) Domaine de premier niveau .POST: le nom de domaine de premier niveau sur Internet unique pour l'ensemble du secteur postal est actuellement disponible pour les Pays-membres de l'UPU et leurs opérateurs désignés. Le GPP élabore actuellement un plan pour l'enregistrement de noms de domaine par d'autres acteurs tels que des opérateurs postaux autres que les opérateurs désignés, des entités de communication, des entités logistiques, des institutions de paiement, des fournisseurs et des entités technologiques, éducatives et des communautés postales. Dans son dernier rapport, le secrétariat du GPP a indiqué que le site Web dédié à l'enregistrement des noms de domaine .POST ([www.register.post](http://www.register.post)) avait été mis à jour. Les accords juridiques pertinents et les procédures de conformité soutenant l'ouverture des services font aussi l'objet de travaux. Des consultations se poursuivent avec le partenaire de .POST en matière de services d'enregistrement pour mettre en place de nouveaux bureaux d'enregistrement comme points de vente pour les noms de domaine .POST et préparer les systèmes techniques permettant d'élargir les procédures d'accréditation et d'attribution des noms de domaine.
- b) Solutions postales de paiement POST\*Net Finance: le CA a approuvé l'extension de la connexion au réseau postal de paiement POST\*Net Finance pour inclure les acteurs du secteur postal élargi et leur permettre d'échanger des services postaux de paiement avec toute autre partie déjà connectée au réseau postal mondial de paiement électronique de l'UPU (WEPPN). Les améliorations nécessaires ont été apportées à la plate-forme d'interconnexion de l'UPU et certaines modifications à l'Arrangement concernant les services postaux de paiement et son Règlement seront proposées au 27<sup>e</sup> Congrès. Néanmoins, d'autres modifications pourraient s'avérer nécessaires à la lumière des défis et des développements incessants du marché.
- c) Solutions de gestion de la chaîne logistique postale de l'UPU: en vue d'optimiser l'utilisation de ses services en réseau et de ses applications en ligne de gestion de la chaîne logistique, l'UPU a apporté un certain nombre de modifications importantes au système dans le but d'encourager l'échange de données électroniques avec les opérateurs désignés à l'aide de messages EDI standard de l'UPU, et de permettre à d'autres acteurs de participer à la détection et à la résolution des anomalies tout au long de la chaîne logistique postale. Dans un premier temps, le CA et le CEP ont décidé de connecter directement les douanes, les compagnies aériennes et les agents de traitement au sol au système de gestion en ligne de la chaîne logistique utilisé par les opérateurs désignés. Le projet d'ouverture de l'accès aux solutions pour la chaîne logistique postale est entré en phase de mise en œuvre. En décembre 2020, l'accès aux solutions POST\*Net avait été ouvert à deux acteurs du secteur postal, et trois autres acteurs potentiels ont été identifiés.
- d) Le GMS continue à évaluer la qualité de service sur la base de statistiques des envois de la poste aux lettres traités, transportés et distribués dans les flux de courrier nationaux et internationaux. Son service d'identification automatique et de saisie des données est en cours de développement et sera étendu pour saisir les données de produits postaux (poste aux lettres, paquets, colis, envois EMS, sacs de courrier) à des fins de suivi et de localisation, de contrôle des opérations, de sécurité, de facturation et dans le cadre d'autres applications. Le CEP a approuvé le plan d'activités du GMS, lequel prévoyait la mise en place de nouveaux services à valeur ajoutée ciblant les régulateurs, les opérateurs désignés et d'autres acteurs. Il a également fixé les conditions tarifaires de l'accès des acteurs du secteur postal élargi à un large éventail de services du GMS.
- e) La solution en ligne d'analyse et de production de bilans sur les émissions de carbone (OSCAR) est un outil en ligne qui permet aux opérateurs désignés de quantifier et d'analyser l'empreinte carbone de leurs opérations, puis de mettre en place des actions visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter. Il est actuellement utilisé par environ 65 opérateurs désignés. Dans le cadre d'un programme pilote pour évaluer l'intérêt des opérateurs non désignés pour l'utilisation d'OSCAR, un nombre limité d'opérateurs non désignés recommandés par les organes de réglementation des Pays-membres de l'UPU a été contacté et bénéficie actuellement d'un accès à l'outil.

139. Le CA a surveillé le développement de ces produits et services et a reçu des rapports réguliers en la matière tout au long du cycle d'Istanbul. Il a également été consulté sur un certain nombre de questions d'ordre politique. D'autres services sont envisagés dans un avenir proche:

- TRAINPOST: un programme de formation conçu par l'UPU, qui comporte un outil d'apprentissage à distance basé sur une plate-forme en ligne et s'appuyant sur un système de formation modulaire. Il vise à développer les compétences du personnel postal des Pays-membres de l'UPU (ministères, régulateurs et opérateurs désignés). Il propose des cours dans un certain nombre des grands domaines. La plate-forme sera renforcée au cours du prochain cycle afin d'atteindre un plus grand nombre d'acteurs.
- UPU\*Clearing: la solution en ligne de l'UPU pour le règlement des comptes internationaux entre les postes. En vertu des règles en vigueur, toute entité non gouvernementale fournissant des biens ou des services au secteur postal international et ayant un intérêt dans l'appui des activités du Groupe d'utilisateurs UPU\*Clearing peut rejoindre le système, dès lors qu'elle a été recommandée par un opérateur désigné membre. Le groupe d'utilisateurs travaille actuellement à étendre l'utilisation de cette solution à davantage d'opérateurs désignés avant d'envisager l'intégration d'autres acteurs.
- Codes des centres de traitement du courrier international (CTCI): la Commission 1 du CA a examiné la possibilité de vendre des codes de CTCI et a travaillé à la simulation de différents modèles tarifaires pour les codes de CTCI sur une approche «payer pour utiliser» pour les services fournis par l'Union (v. CA C 1 2019.2–Doc 7).

#### *Publication phare sur le service postal universel et la régulation postale*

140. Lors de la session S1, le CA a approuvé la publication d'une étude analytique sur la régulation postale et le service postal universel pour fournir aux Pays-membres un outil utile sur la régulation. Cette étude reprenait les données recueillies par le biais de questionnaires annuels et les résultats des conférences sur la régulation postale et des études statistiques et intégrait des études de cas sur la situation réglementaire de Pays-membres, pour fournir un aperçu de la régulation postale ainsi que des recommandations et des prévisions portant sur les tendances à venir.

141. Cette publication phare aborde principalement les sujets suivants:

- Tendances en matière de service universel.
- Tendances historiques en matière de régulation postale.
- Service universel et régulation postale dans les Pays-membres: panorama mondial.
- Problématiques considérations et tendances politiques qui vont influencer l'obligation de service universel à venir au sein des Pays-membres.
- Régulation postale au-delà de l'obligation de service universel.
- Positionnement réglementaire et modèles d'obligation de service universel, pratiques exemplaires et orientations futures.

142. La publication sera régulièrement mise à jour. Il est prévu d'effectuer les recherches nécessaires pour pouvoir procéder à une mise à jour tous les deux ans.

#### *Travaux dans le domaine du service postal universel*

143. Conformément à la résolution C 21/2016 du Congrès d'Istanbul, le Bureau international a effectué des études régulières sur le système permettant de suivre/évaluer l'application de normes dans les principaux domaines du service postal universel, et a régulièrement tenu les Pays-membres informés des résultats, de l'analyse et des conclusions des enquêtes lors des sessions du CA, sur la base des données cumulées recueillies depuis 2005, ainsi que des réponses reçues entre 2017 et 2020. Ces principaux domaines sont les suivants: définitions et portée du service postal universel; normes d'accès au réseau postal; satisfaction de la clientèle; vitesse et fiabilité; financement et tarification; changements d'orientation. Ces données et analyse ont permis d'enrichir l'étude mondiale sur le service postal universel et la réglementation postale.

144. Pour évaluer les expériences et promouvoir des pratiques exemplaires dans les Pays-membres de l'UPU en termes de prestation d'un service postal universel de qualité et afin de faciliter la définition et le financement d'un véritable service universel, le CA a invité des Pays-membres de diverses régions à présenter leurs expériences en matière de mécanismes de financement du service postal universel, de réglementation du commerce électronique ainsi que dans d'autres domaines.

145. Face à la nécessité, pour l'UPU, de continuer à fournir une plate-forme permettant aux gouvernements, régulateurs et autres organes de suivre de près l'évolution du service postal universel et, pour les Pays-membres, de mettre en œuvre et gérer leur service postal universel, le CA a reconnu qu'il était impératif de poursuivre les activités relatives au service postal universel après le cycle d'Istanbul.

#### *Travaux dans le domaine des bureaux d'échange extraterritoriaux*

146. Conformément à l'article 13 de la Convention de l'UPU et des résolutions C 44/2004 du Congrès de Bucarest, C 63/2008 du 24<sup>e</sup> Congrès (Genève 2008) et C 6/2012 du Congrès de Doha, le Bureau international a régulièrement publié sur son site Web des informations au sujet des politiques des Pays-membres en matière de bureaux d'échange extraterritoriaux et fait des points réguliers sur les dernières informations à sa disposition dans ce domaine lors des sessions du CA. Au vu de la grande diversité des politiques nationales des différents Pays-membres de l'Union en matière de bureaux d'échange extraterritoriaux et compte tenu de la nécessité que ces Pays-membres fournissent au Bureau international des informations actualisées à ce sujet et respectent les conditions exposées dans la Convention et les trois résolutions connexes, le CA devrait poursuivre ses activités relatives aux bureaux d'échange extraterritoriaux en suivant les dernières évolutions en la matière et en communiquant des informations sur les politiques y relatives mises en œuvre au sein des Pays-membres de l'Union.

#### *Conférences de l'UPU sur la régulation postale – Promotion des pratiques exemplaires en matière de régulation postale*

147. Conformément à la résolution C 21/2016 (Renforcement des activités de l'Union dans le domaine de la régulation postale) du Congrès d'Istanbul, le CA a organisé cinq conférences sur la régulation postale lors de ses sessions annuelles, entre 2017 et 2019. Un résumé de ces conférences figure dans la partie IV.

#### *Activités liées à la rémunération*

##### *Mandat*

148. Le Congrès d'Istanbul a adopté le Plan d'activités d'Istanbul, et notamment les propositions de travail 24, 25 et 26:

- Propositions de travail 24 (Élaboration et mise en œuvre du plan de rémunération intégrée).
- Propositions de travail 25 (Classification des pays et territoires aux fins du système de frais terminaux et du Fonds pour l'amélioration de la qualité de service).
- Propositions de travail 26 (Gestion et mise en œuvre du système de frais terminaux).

149. La proposition de travail 24 a chargé le CEP d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de rémunération intégrée, axé sur la rationalisation, l'harmonisation et l'intégration des actuels systèmes de rémunération de l'UPU en réponse à la modernisation du portefeuille de produits physiques de l'UPU (lettres, colis et envois EMS) au profit de tous les Pays-membres de l'UPU.

150. Outre le plan de rémunération intégrée, le Congrès a chargé le CA et le CEP d'accélérer les mesures de modernisation et d'intégration des systèmes de rémunération de l'UPU et d'élaborer des propositions pour la période 2022–2025 d'après les principes suivants:

- Garantie de prestation d'un service postal universel abordable et viable grâce à une rémunération durable des opérateurs désignés de distribution.
- Appui de la prestation efficace et économiquement viable de services postaux internationaux adaptés tant aux conditions du marché qu'aux intérêts des clients, et conformes aux exigences réglementaires.
- Différenciation des divers produits postaux réglementés par l'UPU en fonction des spécifications du service et des besoins du marché.

- Promotion de l’interopérabilité, de la durabilité et du développement du réseau postal mondial avec le moins de distorsions possibles du marché:
  - en étant transparents, directs et attentifs aux différentes ressources et contraintes de mise en œuvre entre les membres de l’UPU, tout en encourageant une meilleure prestation du service par des mesures incitatives;
  - en assurant un accès sans discrimination aux marchés de destination avec des taux de rémunération adaptés aux conditions nationales et basés sur les coûts, tout en respectant:
    - en particulier, le droit d’accès à des services postaux internationaux financièrement abordables dans les Pays-membres les moins avancés traitant des quantités de courrier international limitées;
    - le principe de prévention du repostage, préjudiciable pour les systèmes de rémunération;
    - la nécessité d’une rémunération plus élevée du traitement et de la distribution du courrier international arrivant, là où les tarifs intérieurs sont fixés en deçà des coûts pour des motifs d’ordre social ou similaires.

151. Le deuxième Congrès extraordinaire a adopté la résolution C 6/2018, qui chargeait le CEP et le CA de mettre en œuvre le plan de rémunération intégrée, à l’origine de propositions sur un système de rémunération intégrée à soumettre au Congrès de 2020.

152. Le CA et le CEP partageaient le mandat exposé dans les propositions de travail 24, 25 et 26 précitées et dans la résolution C 6/2018. Les paragraphes ci-dessous décrivent la mise en œuvre du mandat du CA par l’intermédiaire de sa Commission 2, soutenue par l’équipe d’experts sur la rémunération de la Commission 2, formée pour faire avancer les travaux entre les sessions.

#### *Principales réalisations*

153. Les principales réalisations de la Commission 2 du CA pendant le cycle 2017–2020 du Congrès sont résumées dans les paragraphes ci-dessous.

##### *1° Élaboration de propositions pour un plan de rémunération intégrée*

154. Lors de la session S3, une proposition conjointe du CEP et du CA pour un plan de rémunération intégrée a été approuvée pour soumission au deuxième Congrès extraordinaire. Le plan de rémunération intégrée adopté par le Congrès, par l’intermédiaire de sa résolution C 6/2018, établit l’orientation stratégique, les objectifs et la feuille de route pour les propositions de système de rémunération intégrée, moderne et tourné vers l’avenir, à soumettre au Congrès de 2020. La point de départ du plan de rémunération intégrée est une analyse complète de la situation des systèmes de rémunération existants, qui comprend une étude exhaustive sur les différences et les liens entre systèmes de rémunération, ainsi qu’un examen des coûts associés au traitement, au transport et à la distribution des petits paquets. Les principaux axes du plan de rémunération intégrée sont les suivants:

- Élaboration de propositions pour moderniser, rationaliser et intégrer les systèmes de rémunération de l’UPU, en particulier révision de la rémunération des envois contenant des marchandises, c’est-à-dire rémunération des colis via le système des quotes-parts territoriales d’arrivée et rémunération des lettres de format encombrant (E) et des petits paquets (E) afin d’améliorer l’harmonisation entre systèmes de rémunération.
- Révision de la rémunération des services supplémentaires, notamment du service de distribution avec suivi, des options, du retour des envois de la poste aux lettres non distribuables et de tous les services modifiés dans le portefeuille intégré des produits.
- Remaniement des aspects relatifs à la transition en apportant une solution à un certain nombre d’incohérences du système transitoire qui pourraient représenter un risque pour les échanges postaux, car il pourrait être détourné ou encourager le repostage. Par ailleurs, l’intégration et la transition vers un système de rémunération unique devraient être facilitées par l’harmonisation accélérée des différents taux plafonds applicables aux pays selon leur classification dans le système de frais terminaux.
- Examen et élaboration d’incitations à des fins d’amélioration de la qualité de service (rémunération en fonction des résultats).

155. Le deuxième Congrès extraordinaire a adopté le plan de rémunération intégrée par l'intermédiaire de la résolution C 6/2018 (v. § 65).

2° *Mise en œuvre du plan de rémunération intégrée – Élaboration de propositions pour un système de rémunération intégrée*

156. Pendant le cycle d'Istanbul, la Commission 2 du CEP, le Groupe «Intégration des systèmes de rémunération» (GISR) de la Commission 2 du CEP et la Commission 2 du CA ont étroitement coopéré pour élaborer des propositions conjointes CEP/CA à soumettre aux Congrès extraordinaires de 2018 et de 2019 et au Congrès de 2020. L'état d'avancement des travaux menés au sein du CEP a été présenté à toutes les sessions de la Commission 2 du CA, qui a notamment examiné les projets de propositions correspondants en termes de respect des principes de rémunération et de transition exposés dans la proposition de travail 24.

157. Les propositions de système de rémunération intégrée suivaient l'orientation stratégique, les objectifs et la feuille de route définis dans le plan de rémunération intégrée (résolution C 6/2018) et visaient l'élaboration d'un projet de système de rémunération intégré, moderne et tourné vers l'avenir, à soumettre au Congrès de 2020. Le système de rémunération intégrée repose sur une vision intégrée de la rémunération des différents produits, en particulier axée sur des questions de développement des produits, de dynamique du marché, de concurrence et de transition, ainsi que sur des activités de recherche concernant toute la gamme des services physiques, en vue de moderniser et d'intégrer les systèmes de rémunération de l'UPU. Les propositions de système de rémunération intégrée sont présentées dans le document 36 du Congrès.

3° *Mise en œuvre du système de classification par groupe des pays et révision*

158. La proposition de travail 25 du Plan d'activités d'Istanbul autorisait le CA à examiner des cas particuliers concernant des demandes de classification d'autres pays et territoires non classés par le Congrès ou le déclassement temporaire des pays en temps de guerre ou en cas de crise économique grave et à statuer sur ces questions. Suite au passage du groupe III dans le système cible, le seul groupe restant dans le système transitoire est le groupe IV. Par conséquent, il n'a été nécessaire de traiter aucune demande relative à la mise en œuvre de la classification des pays décidée par le Congrès d'Istanbul.

159. Il est toutefois proposé que la classification des pays et territoires soit remaniée lors du prochain cycle de travail du Congrès, dans l'objectif de proposer au Congrès de 2024 un système simplifié, avec un nombre réduit de groupes. Une nouvelle baisse du nombre de groupes et le passage à un système unique devraient être possibles grâce à l'harmonisation proposée pour les taux planchers et plafonds du format P/G d'ici à 2025.

4° *Études sur les incidences commerciales, réglementaires et financières*

160. Le livrable L7.3 de la Commission 2 du CA concerne l'évaluation des répercussions commerciales des systèmes de rémunération de l'UPU sur les opérateurs postaux, les clients, les utilisateurs et d'autres acteurs. La mise en œuvre de la résolution C 6/2018 visant le plan de rémunération intégrée a nécessité de recueillir une importante quantité d'informations afin de constituer une base solide et bien étayée pour la mise au point des propositions correspondantes. Le CA est convenu de collecter les informations au moyen de deux études distinctes. Cent-vingt Pays-membres ont participé à la première, conçue pour recueillir des informations sur les incidences commerciales et réglementaires des actuels systèmes de rémunération. La Commission 2 a pris note des résultats de l'enquête et a approuvé la recommandation que l'équipe d'experts de la Commission 2 du CA sur la rémunération les utilise pour son étude des principes de rémunération intégrée actuels et l'élaboration d'une proposition de futurs principes de rémunération à soumettre au Congrès d'Abidjan afin de guider les travaux de développement du plan de rémunération intégrée lors du prochain cycle.

161. La seconde étude concernait les incidences financières et opérationnelles, pour les opérateurs désignés, des changements de systèmes de rémunération de l'UPU, et 63 Pays-membres y ont répondu. Les informations recueillies dans le cadre de cette étude ont permis d'obtenir un aperçu des incidences et des changements découlant des décisions prises par le Congrès d'Istanbul 2016 entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les conclusions de l'étude ont orienté les travaux d'élaboration et d'amélioration des propositions de système de rémunération intégrée à soumettre au Congrès d'Abidjan 2020.

#### 5° *Conférence sur la régulation postale – Rémunération*

162. Le CA a lancé une consultation publique sur les systèmes de rémunération de l'UPU dans le cadre de la Conférence sur la régulation postale tenue le 9 avril 2019 sur le thème «Systèmes de rémunération de l'UPU – De nouvelles frontières pour l'ancien monde?» La conférence a attiré un très grand nombre de participants.

#### 6° *Appel de contributions*

163. Dans le cadre de ce processus de consultation, les parties intéressées ont pu soumettre leurs travaux de recherche et leurs déclarations de principe portant sur les thèmes de la conférence. Tous les articles rassemblés par le Bureau international avant le 8 mars 2019 ont été publiés en ligne.

#### 7° *Remaniement accéléré de la rémunération des envois de format E*

164. Lors de sa session 2018.2 (session S4), le CA a pris note des préoccupations exprimées par certains Pays-membres concernant les actuels taux de frais terminaux, notamment au sujet de la couverture des coûts par les taux applicables aux envois de la poste aux lettres de format E contenant des marchandises (petits paquets). Par ailleurs, dans une lettre reçue le 17 octobre 2018, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a informé le Directeur général du Bureau international de sa décision de se retirer de l'Union comme le prévoit l'article 12 de la Constitution de l'UPU. Ces préoccupations relatives aux frais terminaux applicables aux envois de format E susmentionnés étaient désignées comme le principal motif de cette décision. En réponse aux préoccupations des Pays-membres, le CA a décidé de lancer un processus accéléré pour remanier d'urgence ces taux en vue d'élaborer des propositions de modification des dispositions pertinentes de la Convention et de son Règlement avant le Congrès de 2020.

165. La décision impliquait la mise en application accélérée de la résolution C 6/2018 sur le plan de rémunération intégrée, et le CEP et le CA ont donc été chargés de revoir la méthode relative aux envois de format E. L'équipe d'experts sur la rémunération de la Commission 2 du CA s'est réunie plusieurs fois à distance (via téléconférence et WebEx) et s'est concertée (par courrier électronique) pour rassembler des avis et commentaires, puis des réunions physiques ont été organisées à Berne aux mois de janvier et février 2019 afin d'échanger sur les progrès en la matière et notamment suivre et guider les travaux du GISR concernant l'élaboration des différentes options en vue d'un éventuel remaniement de la méthode de rémunération des petits paquets à compter de 2020. Lors de la réunion du 21 février, le groupe est convenu de limiter les cinq options initiales à deux (options A et B). Un groupe de discussion sur la convergence en matière de rémunération a été formé en tant que groupe de travail informel, dans l'objectif d'approfondir la question et d'explorer les possibilités de terrain d'entente sur une possible proposition de convergence, présentée ensuite par la France et le Japon. Une fois approuvée par le CEP et le CA, cette proposition est devenue l'option C. Les trois options ont alors été validées par le CEP et CA pour que les Pays-membres de l'UPU puissent en débattre lors du Congrès de 2020.

166. Les conclusions du troisième Congrès extraordinaire sont résumées à la section I.

#### 8° *Examen des principes du système de rémunération intégrée*

167. L'équipe d'experts sur la rémunération de la Commission 2 du CA a présenté les travaux pour l'examen des principes du système de rémunération intégrée contenus dans les résolutions C 24/2016 et C 6/2018, qui portent sur l'élaboration de propositions pour un système de rémunération intégrée. Avant la session S7, l'équipe d'experts s'est réunie plusieurs fois via WebEx pour examiner les résultats de l'étude sur les incidences commerciales (CA C 2 2019.1–Doc 7a) et sur les incidences opérationnelles et financières (CA C 2 2019.2–Doc 7b).

168. Après cet examen, l'équipe d'experts sur la rémunération a remanié et approuvé les principes du système de rémunération intégrée de l'actuel cycle de travail et a soumis des projets de propositions en la matière pour le cycle de travail du prochain Congrès.

## 9° Conclusions

169. Pour les questions liées à la rémunération, le cycle de travail d'Istanbul (2017–2020) a été une période très intense, durant laquelle des modifications aussi nombreuses que décisives ont été apportées aux systèmes de rémunération. L'examen et le traitement des principales questions présentées aux précédents paragraphes a permis à la Commission 2 du CA de démontrer que l'UPU pouvait répondre très rapidement à des difficultés cruciales qui menacent la durabilité du réseau postal mondial, outre être en mesure d'avancer des propositions complètes pour modifier des systèmes de rémunération entre les Congrès. Les décisions du troisième Congrès extraordinaire en matière de modification du système de frais terminaux pour le format E relèvent de la portée et de l'orientation du plan de rémunération intégrée détaillé dans la résolution C 6/2018. Les propositions soumises au Congrès de 2020 concernant le système de rémunération intégrée pour 2022 – 2025 complètent et respectent le mandat et les orientations établis par le Congrès d'Istanbul dans sa résolution C 24/2016 (annexes 24 à 27) ainsi que dans la résolution relative au plan de rémunération intégrée (C 6/2018) du deuxième Congrès extraordinaire.

170. La mise en œuvre de ces décisions demandera énormément de travail, en particulier avec l'entrée en vigueur du nouveau système de rémunération pour les envois de format E, sous réserve de règles d'application, de taux plafonds et d'augmentations annuelles maximales pendant toute la période de transition. Des conditions et taux spécifiques seront appliqués aux flux en provenance et à destination des pays qui activeront au 1<sup>er</sup> juillet 2020 la clause concernant les envois arrivant supérieurs à 75 000 tonnes (art. 28bis.6bis de la Convention), qui stipule l'application des hausses annuelles maximales visées dans le régime de transition et un ensemble de règles distinct sera appliqué, à savoir la révision du ratio coût/tarif et une plus grande souplesse dans la détermination du ratio envois par kilogramme la première année. D'autres importants changements concernent le calcul de taux spécifiques aux pays pour les formats P/G et E, qui inclut maintenant (pour la non-déclaration des envois de format E ou de certains flux inférieurs à des taux définis) ou prévoit la possibilité d'inclure (pour le format P/G, dès 2022) tous les Pays-membres de l'UPU et plus uniquement les anciens groupes 1 et 2, comme cela était le cas jusqu'à la fin du cycle précédent. Les taux de tous les régimes de frais terminaux, ainsi que ceux concernant les quotes-parts territoriales d'arrivée des colis, seront appliqués conformément aux décisions du Congrès, à leurs dates d'entrées en vigueur respectives.

### *Négociations de l'Organisation mondiale du commerce dans le domaine du commerce des services*

171. Le protocole d'accord conclu entre l'UPU et l'OMC dispose que l'UPU bénéficie d'un statut d'observateur au sein du Conseil du commerce des services de l'OMC et que l'Union est invitée à participer aux séances durant lesquelles les services postaux et les services de courrier sont abordés. Le Bureau international entretient des relations étroites avec l'OMC et suit de près les activités de cette dernière en matière de négociation avec le secteur postal, pour en rendre compte aux membres du CA.

172. Les négociations du cycle de Doha sont toujours en cours. Celles au sujet des services postaux et de messagerie sont encore au stade préliminaire. Néanmoins, d'autres négociations concernant les services postaux et de messagerie sont menées au sein de l'OMC et en dehors.

### *Retransmission des sessions des conseils – Bibliothèque virtuelle avec accès sur demande aux vidéos des réunions*

173. Conformément à la résolution C 18/2016 du Congrès d'Istanbul, le Bureau international a présenté l'état de la mise en œuvre, entre les sessions S1 et S3, de la retransmission, sur le site Web de l'UPU, des réunions de la plénière et des commissions du CA et du CEP. Les trois phases ont été mises en œuvre conformément au plan de travail:

- Phase 1: permettre la retransmission en direct, sur le site Internet de l'UPU, des réunions de la plénière et des commissions du CEP et du CA.
- Phase 2: mettre au point une bibliothèque virtuelle (accès aux vidéos des réunions sur demande).
- Phase 3: étendre ces moyens de diffusion pour la participation à distance aux réunions de la plénière et des commissions du CEP et du CA.



*Plate-forme pour les organisations régionales de régulation*

174. L'ordre du jour de la Commission 2 comprend à toutes les sessions un point permanent consacré aux exposés d'organisations régionales (comme les Unions restreintes) pour leur permettre d'expliquer aux participants la nature de leur activité, les questions qui les intéressent et leurs préoccupations en matière de régulation à l'échelle régionale. Les Unions restreintes ci-après ont été invitées à faire des exposés lors des sessions du CA:

- Session S2: Comité européen de régulation postale (CERP).
- Session S3: Association des régulateurs des communications d'Afrique australe (CRASA).
- Session S4: Union postale de l'Asie et du Pacifique (APPU).
- Session S5: Union postale des Amériques, de l'Espagne et du Portugal (UPAEP).
- Session S6: Conférence des postes de l'Afrique de l'Ouest.

*Résumé du statut des livrables de la Commission 2 du Conseil d'administration pour 2017–2020*

175. Tous les mandats et objectifs soulignés dans les neufs principaux livrables découlant des résolutions du Congrès d'Istanbul 2016 ont été réalisés selon le plan de travail.

## **14. Commission 3 (Stratégie et économie postale)**

### *14.1 Mandat*

176. Le Congrès d'Istanbul a approuvé un certain nombre de résolutions qui relèvent de la compétence de la Commission 3 du CA pour le cycle 2017–2020, à savoir:

<i>Numéro</i>	<i>Type</i>	<i>Titre et références</i>
C 11/2016	Résolution	Incorporation des tendances et développements postaux dans la statistique des services postaux
C 23/2016	Résolution	Stratégie postale mondiale d'Istanbul
C 24/2016	Résolution	Propositions de travail du Plan d'activités d'Istanbul PAI PT 06 Études de marché PAI PT 17 Économie postale

177. Conformément aux résolutions et aux propositions de travail susmentionnées approuvées par le Congrès, et sans préjudice des attributions pertinentes du Bureau international en tant qu'organe d'exécution, d'appui, de liaison, d'information et de consultation, la Commission 3 du CA était chargée des activités de l'UPU ayant trait à la stratégie et à l'économie postale pendant le cycle 2017–2020, dont notamment les suivantes:

- Examen régulier de l'état de la mise en œuvre de la SPMI dans le cadre d'une évaluation active et permanente, et diffusion régulière des résultats en la matière.
- Lancement d'un processus de consultation avec les Pays-membres afin de préparer et présenter la future stratégie pour 2021–2024 pour approbation par le Congrès de 2020.
- Mise à jour régulière du projet de Plan d'activités d'Istanbul au cours du cycle 2017–2020, conformément aux décisions du Congrès.
- Élaboration et présentation au Congrès de 2020 du projet de Plan d'activités d'Abidjan pour 2021–2024.
- Mise au point d'une politique des données et amélioration de la qualité des statistiques postales officielles.
- Publication de l'indice intégré pour le développement postal et points réguliers sur la question.
- Réalisation de travaux de recherche économique pertinents et évaluation des incidences économiques du développement postal par le biais d'un réseau de partenaires de recherche.

- Exploitation totale des données postales de masse pour le développement et le suivi des objectifs de développement durable des Nations Unies.
- Essai et évaluation de nouveaux outils, solutions et plates-formes d'analyse.
- Intégration des données clés à travers tout le processus de suivi et d'évaluation de la SPMI (2017–2024) et élaboration de la Stratégie postale d'Abidjan (2021–2024).

#### 14.2 Principaux objectifs et livrables

178. Pour réaliser le mandat et atteindre les objectifs présentés ci-dessus, la Commission 3 du CA visait les objectifs décrits dans les propositions de travail correspondantes du projet de Plan d'activités d'Istanbul. En voici le détail dans le tableau ci-dessous:

CA/CEP	N° rés.	Proposition de travail/ POG	Principal indicateur de performance	Référence 2016	Objectif pour 2017	Chiffres réels pour 2017	Objectif pour 2018	Chiffres réels pour 2018	Objectif pour 2019	Chiffres réels pour 2019	Objectif pour 2020	Chiffres réels pour 2020
<b>Programme 3.3 – Informations sur le marché et le secteur</b>												
C 3 CA	C 24 et C 11	06 – Études de marché	Nombre de références de l'UPU aux publications de l'Union sur les études de marché et aux données postales traitées (économie postale, statistiques et études de marché de l'UPU)	3000	4000	5163	6000	11 197	8000	8675	10 000	13 253
			Nombre de pays accédant à au moins un produit d'analyse des données postales de masse de l'UPU	0	50	62	50	54	50	65	50	S/O
C 3 CA	C 24 et C 11	17 – Économie postale	Pourcentage de tous les messages EDI utilisés à des fins d'analyse des questions économiques postales mondiales	50%	60%	67%	70%	67%	80%	67%	90%	67%
			Nombre de références de l'UPU aux publications de l'Union sur les études de marché et aux données postales traitées (économie postale, statistiques et études de marché de l'UPU)	3000	4000	5163	6000	11 197	8000	8675	10 000	13 253
			Nombre de références à l'UPU et aux services postaux associés aux Objectifs de développement durable des Nations Unies	6000	7000	7980	8000	11 340	9000	11 130	10 000	22 600

CA/CEP	N° rés.	Proposition de travail/ POG	Principal indicateur de performance	Référence 2016	Objectif pour 2017	Chiffres réels pour 2017	Objectif pour 2018	Chiffres réels pour 2018	Objectif pour 2019	Chiffres réels pour 2019	Objectif pour 2020	Chiffres réels pour 2020
<b>Programme 5.1 – Cabinet, stratégie et communication</b>												
CA	C 24	S-Cab – Cabinet, stratégie et communication	Pourcentage des livrables des programmes de travail CA/CEP mis en œuvre	S/O	95%	94%	95%	89%	95%	97%	95%	97%
	C 23	POG 24 – Stratégie postale mondiale d'Istanbul	Pourcentage des livrables des programmes de travail CA/CEP mis en œuvre	S/O	95%	94%	95%	89%	95%	97%	95%	97%

179. Pour atteindre les objectifs cités ci-dessus, la Commission 3 du CA a concentré ses travaux sur la réalisation de neuf livrables clés, présentés dans le tableau ci-dessous.

Résolution/ proposition de travail	Livrables finals et livrables intermédiaires (par session)	Livrable à présenter à la session							
		S0	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7
C 23/2016	L1 Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie approuvé par le CA en vue de l'approbation par le Congrès		X	X	X	X	X	X	X
C 23/2016	L2 Stratégie postale pour le cycle 2021–2024 approuvée par le CA en vue de son approbation par le Congrès					X	X	X	X
C 24/2016	L3 Plan d'activités d'Istanbul mis à jour et approuvé par le CA	X	X	X	X	X	X	X	X
C 24/2016	L4 Plan d'activités pour le cycle 2021–2024 approuvé par le CA en vue de son approbation par le Congrès						X	X	X
C 11/2016, C 24/2016, PT 06 et PT 17	L5 Développement stratégique d'un cadre politique solide pour la gouvernance des données intégrées		X	X	X				
	L6 Développement et lancement de l'indice intégré pour le développement postal ainsi que des statistiques postales officielles de l'UPU améliorées et portant sur l'ensemble du secteur		X	X	X	X	X	X	X
	L7 Activation d'un réseau de partenaires de recherche couvrant des sujets choisis liés au développement postal mondial et des Nations Unies d'un point de vue économique et du point de vue des données de masse		X	X			X		
C 24/2016 et PT 06	L8 Développement de tableaux de bord prédictifs modernes et dynamiques fournissant un accès en temps réel à un ensemble unique de données pertinentes concernant le secteur et le marché			X		X		X	
	L9 Développement d'un outil prédictif prEDI				X		X		

### 14.3 Structure

180. En termes de structure, la Commission 3 du CA a directement effectué les travaux portant sur les résolutions et propositions de travail qui relèvent de sa compétence. En outre, une équipe spéciale s'est attachée plus spécifiquement à l'élaboration de la Stratégie postale d'Abidjan pour 2021–2024.

181. Les travaux de la Commission 3 du CA étaient présidés par l'Australie et l'Afrique du Sud, tant aux niveaux de la commission que des équipes spéciales.

## 15. Commission 4 «Facilitation du commerce, inclusion financière postale et commerce électronique»

### 15.1 Mandat

182. Le mandat de la Commission 4 est le fruit de plusieurs résolutions approuvées par le Congrès d'Istanbul, à savoir:

Numéro	Type	Titre et références
C 6/2016	Résolution	Services de commerce électronique en tant qu'élément clé pour un service postal dynamique et efficace
C 8/2016	Résolution	Développement des services postaux de paiement (et potentiellement d'autres services financiers postaux) et inclusion financière
C 24/2016	Résolution	Propositions de travail du Plan d'activités d'Istanbul PT 18 Inclusion financière PT 30 Facilitation du commerce PT 32 ECOMPRO PT 33 Chaîne de valeur en ligne pour le commerce électronique PT 34 Services postaux électroniques

183. D'après ces résolutions et décisions du Congrès, le CA a approuvé le mandat de la Commission 4 défini dans le document intitulé CA 2016.2–Doc 7a. Annexe 5, qui établit que «la Commission 4 du CA a pour mandat d'étudier et de mettre en œuvre les activités transversales d'un point de vue stratégique et politique, dans les domaines de l'économie numérique, la facilitation du commerce, l'inclusion financière et l'inclusion postale, le commerce électronique et les services électroniques».

184. Des tâches supplémentaires ont été assignées à la Commission 4 concernant les informations douanières et objectifs de développement durable qui relèvent de sa compétence.

### 15.2 Activités

#### a) Inclusion financière

185. L'UPU a établi le FITAF afin de soutenir l'action des postes en faveur de services financiers numériques inclusifs et de fournir une assistance technique aux opérateurs désignés admissibles. Ce mécanisme à guichet unique englobe l'essentiel des trois piliers des activités d'inclusion financière entreprises par l'UPU – assistance technique, recherche et conseils.

186. Le FITAF vise à fournir aux opérateurs désignés une assistance technique et financière pour étendre l'inclusion financière dans leurs pays respectifs en tirant profit des nouvelles technologies numériques.

187. La session S0 s'est ouverte avec l'annonce d'une bonne nouvelle: un second donateur a accepté d'investir dans les travaux d'inclusion financière de l'UPU, ce qui porte l'enveloppe totale pour le programme FITAF à 4 millions d'USD. Le FITAF est actuellement financé avec l'appui de Visa Inc. et de la Fondation Bill & Melinda Gates, et vise la mise en œuvre de 20 projets novateurs de services financiers postaux numériques d'ici à la fin de 2020.

188. Aux sessions S1 et S2, afin de promouvoir le mécanisme et de sensibiliser les opérateurs désignés à la manière de demander un financement, l'UPU a organisé quatre ateliers régionaux en Afrique, dans la région arabe et en Asie.

189. Pour rendre le FITAF opérationnel, un responsable du mécanisme a été recruté au premier semestre de 2018 et le Chef du programme «Inclusion financière» a été nommé au second semestre de cette même année. Le FITAF a été officiellement lancé en mars 2018 au SMSI, le plus grand rassemblement annuel dans le domaine des «TIC pour le développement», organisé conjointement par l'UIT, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la CNUCED et le PNUD.

190. Les travaux de conception du mécanisme du FITAF et d'établissement de son système de gouvernance connexe se sont poursuivis aux sessions S3 et S4 et le premier appel de propositions a été lancé à la session S4.

191. Les experts de l'UPU mobilisés lors de la session S4 afin d'étendre les services de conseil des travaux d'inclusion financière de l'UPU ont participé à des événements nationaux et internationaux majeurs, dont deux organisés par la CNUCED au Myanmar, et un événement mondial au Kenya.

192. Pour soutenir l'Union panafricaine des postes, l'UPU a participé à l'organisation d'un événement régional sur l'inclusion financière, tenu à Arusha (République unie de Tanzanie), pendant trois jours en 2018. L'événement a connu une grande participation des opérateurs désignés, qui ont bénéficié du savoir-faire et de l'expérience de différents animateurs et spécialistes.

193. En 2018, un large programme de recherche a été conçu et convenu avec les donateurs du FITAF pour examiner différents points, telles les difficultés liées à l'accès des opérateurs désignés aux services financiers numériques. Ce programme prévoyait la préparation d'un premier ensemble d'études pour la session S6, puis la rédaction de nombreux articles. En réponse à la demande d'un groupe de travail de l'UIT, l'UPU a préparé un livre blanc sur le rôle des opérateurs désignés dans l'accès aux cybermonnaies et leur utilisation dans la prestation des services financiers. Le livre blanc a été bien accueilli par la commission technique mondiale à laquelle il a été présenté.

194. Au second semestre de 2018 et au premier semestre de 2019, des spécialistes de l'UPU ont également participé à plusieurs conférences régionales de haut niveau, y compris en Afrique du Nord, dans les Caraïbes, en Amérique latine et dans les îles du Pacifique. Ces conférences ont attiré un grand nombre de participants, ce qui a confirmé le fort intérêt des Pays-membres, en particulier ceux aux économies émergentes et en transition, pour le FITAF.

195. Lors de la session S5, le programme d'inclusion financière a fait le point sur les avancées du FITAF. Compte tenu du lancement tardif du programme et du retard dans la formation du personnel, l'UPU a proposé que les donateurs rallongent d'un an le mécanisme, qui prendrait fin en décembre 2021. Les étapes et objectifs ont été ajustés en conséquence. Les donateurs du FITAF, notant le bon travail de l'équipe et reconnaissant ces contretemps, ont gratuitement accepté de faire durer le mécanisme jusqu'à décembre 2021.

196. La dernière partie du cycle se concentrera sur la mise en œuvre opérationnelle du projet d'assistance technique, y compris le dernier appel de propositions pour le FITAF. Plusieurs études spécifiques vont être publiées, et la collecte des données en vue du Panorama mondial de l'inclusion financière postale, qui devrait être lancé en mars 2021, a commencé en janvier 2020.

197. À ce jour, le FITAF a reçu plus de 40 demandes des opérateurs désignés et en a déjà sélectionné 15. Ces projets permettront de fournir différents services financiers, tels que paiement, épargne et assurance. Ils concerneront plus de quatre millions de personnes et petites entreprises. En 2020, cinq autres projets vont être sélectionnés dans le cadre du FITAF.

198. Sur le plan opérationnel, les projets sélectionnés à ce jour ont été soumis par les pays suivants:

- Afrique (Bénin, Burkina Faso, République de Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria et Rwanda).
- Pays arabes (Égypte, Maroc et Tunisie).
- Asie (Mongolie, Pakistan et Viet Nam).
- Îles du Pacifique (Kiribati, Nauru et Tonga).
- Europe/CEI (Kirghizistan).
- Caraïbes (Grenade).

199. Trois de ces 15 projets sont terminés (Pakistan, Rwanda et îles du Pacifique) et six autres le seront en 2020. Les enseignements et perspectives gagnés grâce à ces projets d'assistance technique permettront également d'appuyer les activités d'inclusion financière de l'UPU dans le domaine du conseil et de la recherche.

200. Le FITAF collabore étroitement avec d'autres institutions des Nations Unies et organisations internationales comme le FENU, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement.

*b) Développement de partenariats et engagement des parties intéressées*

201. Dans le cadre de son programme de travail, la commission visait à promouvoir le développement de partenariats et l'engagement des parties intéressées avec d'autres organisations internationales et régionales concernées par les questions du commerce électronique et de la facilitation du commerce (livrable L6).

202. Les activités de développement des partenariats sont encadrées par l'initiative «Commerce électronique pour tous» de la CNUCED, conçue en réponse aux efforts dispersés déployés au niveau international pour libérer le potentiel du commerce électronique pour les pays en développement. La CNUCED a été invitée à tenir régulièrement au courant ses membres de la mise en œuvre de l'initiative. Cette initiative sera cruciale pour la mobilisation de partenariats multipartites dans le cadre de la transversalité du commerce électronique afin d'accroître la participation des pays en développement sur la scène du commerce en ligne international. Elle rassemble des acteurs des secteurs public et privé pouvant contribuer au renforcement de la capacité des pays en développement à utiliser le commerce électronique et à en tirer profit. L'UPU fait partie des fondateurs de l'initiative et a été très active dans la promotion du rôle que joue au niveau national le secteur postal dans le commerce électronique. Dans le cadre de cette initiative, l'UPU collabore au processus rapide d'évaluation en matière de commerce électronique utilisé dans les pays les moins avancés et coordonné par la CNUCED. Pour l'instant, les évaluations demandées par les gouvernements sont terminées pour plus de 15 pays. Ces évaluations englobent sept domaines politiques clés: évaluation du marché du commerce électronique; TIC, infrastructure et services; paiements; logistique; cadres juridique et réglementaire; développement des compétences et financement du commerce électronique. L'UPU y a participé en mettant à disposition des données, des analyses et recommandations spécialisées basées sur les projets liés aux évaluations de la préparation opérationnelle pour le commerce électronique, de la préparation numérique pour le commerce électronique et de la préparation des paiements pour le commerce électronique. Un certain nombre d'actions menées en lien avec les recommandations politiques issues des rapports d'évaluation rapide concernent directement le secteur postal et l'UPU.

203. La commission a également soutenu l'approche de mobilisation des ressources présentée par le Bureau international dans le cadre de l'initiative «Commerce électronique pour tous», lorsque des recommandations clés visant le secteur postal nécessitaient des financements. Dans ce contexte, la commission a approuvé l'établissement de relations officielles avec le Cadre intégré renforcé (EIF) des Nations Unies pour l'assistance technique liée au commerce pour les pays les moins avancés. EIF est une plate-forme multibailleurs qui soutient financièrement des projets liés au commerce menés au niveau national et est une ressource majeure dans ce domaine.

204. La participation de l'UPU à l'initiative «Commerce électronique pour tous» est primordiale pour positionner le secteur postal en tant qu'acteur clé du développement du commerce électronique dans les pays les moins avancés.

205. Outre le partenariat avec la CNUCED, la Commission s'est entretenue avec l'OMC concernant l'application de la technologie de chaîne de blocs au domaine commercial dans un cadre postal ainsi que sur les activités prévues dans le cadre du SMSI.

206. Enfin, dans le contexte de ses responsabilités relatives au développement de partenariats, la commission a approuvé l'établissement de relations officielles entre l'UPU et World Free Zones Organization.

*c) Facilitation du commerce*

*Easy Export*

207. Le programme Easy Export de l'UPU a été conçu en tant que projet d'assistance technique visant l'habilitation des Pays-membres à exploiter la nature universelle de l'infrastructure postale pour proposer un service d'exportation simplifié et harmonisé pour les MPME de leur territoire commercial.

208. Le programme a été mis au point d'après un protocole d'accord conclu entre le Gouvernement du Brésil et l'UPU, qui prévoyait que le Brésil transfère au Bureau international, par le biais de formations et de renforcement des capacités, les connaissances acquises au cours des quinze années de mise en œuvre des projets *Exporta Fácil* au Brésil, et des projets de coopération technique dans d'autres pays d'Amérique du Sud.

209. Le projet implique que la poste, les différents opérateurs et agences commerciales des pays bénéficiaires s'engagent à partager sur tout le territoire une vision commune des procédures commerciales. Cela suppose de remanier les procédures et processus commerciaux et de mettre en place un service national coordonné pour les exportations des MPME, qui repose sur trois piliers: simplicité, faibles coûts des exportations et couverture nationale. L'objectif est de conseiller les pays à utiliser efficacement l'infrastructure physique de leur opérateur désigné: vente au détail, logistique, transport et raccordement au réseau de transit et de distribution à l'étranger par l'intermédiaire des services postaux internationaux existants (paquets, colis et courrier express). L'opérateur désigné peut également fournir des services financiers postaux et des services de plate-forme de commerce électronique, si cela est adapté aux besoins du marché.

210. Après la signature, pendant le Congrès d'Istanbul, d'un accord entre l'UPU et le Gouvernement tunisien, le Bureau international a aidé la Tunisie à établir un projet pilote, inauguré par le Directeur général de l'UPU et plusieurs ministres tunisiens en 2017. La Tunisie a régulièrement tenu la Commission au courant de l'avancement des étapes du projet, en mettant en lumière les travaux entrepris par la Commission tunisienne nationale chargée de la facilitation du commerce et de l'exportation, laquelle est composée de plusieurs administrations clés du pays responsables de la mise en œuvre du projet. Le projet pilote Easy Export de la Tunisie ([easyexport.com.tn](http://easyexport.com.tn)) a été officiellement lancé en présence du Directeur général de UPU en janvier 2019, et est mis en œuvre dans deux villes, Tunis et Kairouan. Dix autres sites ont été ouverts en 2019 et le plan prévoit que le Gouvernement tunisien déploie ce projet dans tous les gouvernorats de Tunisie en 2020.

211. En parallèle, un accord de coopération Easy Export a été signé avec le Maroc en septembre 2017. Un projet pilote a été initié en janvier 2018, en présence du Directeur général de l'UPU. La commission a été tenue informée de l'avancement de la période d'essai du projet, qui devrait être lancé en 2020.

212. D'autres pays ont demandé à bénéficier de l'assistance technique dans le cadre du programme Easy Export. Cependant, à cause de l'allocation limitée des ressources et des financements pour ce programme dans le budget de l'UPU, leurs demandes n'ont pas pu être satisfaites.

213. L'UPAEP a tenu la commission informée de la situation des projets de facilitation du commerce Exporta Fácil menés en Amérique latine.

214. Pour l'avenir, la commission a pris note du recoupement entre les programmes Easy Export, de préparation opérationnelle pour le commerce électronique (ORE), [Ecom@Africa](mailto:Ecom@Africa) et d'autres activités de l'UPU liées au commerce électronique, ainsi que de la nécessité de collaborer avec les Unions restreintes afin d'identifier de nouvelles options de financement pour satisfaire la demande croissante en assistance technique dans ce domaine.

#### *Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges*

215. Consciente que la hausse rapide du commerce électronique entraîne la croissance conséquente du nombre de petits paquets et de colis sur le réseau postal international, la Commission 4 a demandé au Bureau international d'entreprendre une étude d'évaluation de la possible participation du secteur postal et des opérateurs désignés dans la mise en œuvre de l'accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'OMC, entré en vigueur en février 2017.

216. Les objectifs de l'étude proposée étaient les suivants: 1<sup>o</sup> évaluation de l'incidence de l'AFE sur les règlements et activités de l'UPU et sur le secteur postal en général, 2<sup>o</sup> identification des contributions que les membres (gouvernements, régulateurs, opérateurs) et l'UPU pourraient apporter à la mise en œuvre de l'AFE et 3<sup>o</sup> suggestion d'idées d'actions futures à mener au sein de l'UPU. L'étude combinait une recherche documentaire, des enquêtes réalisées auprès des membres et des concertations avec les organisations commerciales concernées, et a été enrichie par la contribution spécialisée des programmes pertinents du Bureau international.

217. Le Bureau international a effectué une analyse complète des conséquences de l'AFE pour l'UPU, ses Pays-membres et leurs opérateurs désignés. L'étude a fourni une analyse détaillée des importantes dispositions de l'AFE, des responsabilités et obligations des membres de l'UPU et des occasions pour l'UPU et les postes d'assister les Pays-membres dans le respect de leurs engagements au titre de l'AFE, par une meilleure compréhension des liens entre AFE et instruments de l'UPU tels que les Actes de l'Union, les normes, guides et directives, les études de cas sur les pratiques exemplaires, les solutions technologiques, l'assistance technique et les projets de renforcement des capacités (projets ORE et Easy Export).

218. Enfin, l'étude a permis de dégager trois recommandations clés pour les Pays-membres, liées à des articles spécifiques de l'AFE:

- Mainlevée et dédouanement des marchandises (art. 7): les Pays-membres devraient mettre en œuvre des données électroniques préalables (EAD) pour les envois postaux contenant des marchandises, afin de partager des données par voie électronique avec les agences de contrôle des frontières et ainsi accélérer la mainlevée.
- Dispositions institutionnelles (art. 23): le secteur postal devrait participer aux comités de facilitation des échanges.
- Guichet unique (art. 10.4): l'intégration des opérateurs désignés dans les environnements de guichet unique serait un avantage pour les Pays-membres et leur permettrait de gagner en efficacité.

#### *Comités nationaux de facilitation des échanges*

219. En conséquence de l'étude, la CNUCED et l'OMD se sont engagées à collaborer avec l'UPU pour garantir une intégration plus efficace des postes dans les comités nationaux de facilitation des échanges et dans les programmes nationaux de commerce. Une lettre conjointement signée par les directeurs de l'UPU et de l'OMD a été envoyée aux membres de ces deux organisations en septembre 2019.

#### *Politique postale de facilitation du commerce de l'UPU*

220. La commission a approuvé l'adoption d'une politique postale de facilitation du commerce de l'UPU et de recommandations connexes d'activités pour le cycle à venir. Les principaux objectifs de cette politique sont les suivants:

- Publier un guide sur la mise en œuvre de l'AFE au sein des Pays-membres de l'UPU.
- Élaborer des programmes de formation, y compris un module dans TRAINPOST afin d'aider les Pays-membres de l'UPU et leurs opérateurs désignés à faire valoir leurs droits et à remplir leurs obligations tels qu'établis par l'AFE.
- Examiner des possibilités de coopération avec d'autres partenaires commerciaux pour fournir une assistance technique qui favorise la mise en œuvre de l'AFE par l'UPU.

#### *d) Cadre politique en faveur du commerce électronique et des services électroniques*

221. L'UPU a organisé différentes activités de recherche et collaboré avec des organisations internationales pour comprendre les obstacles au développement du commerce électronique et des services électroniques. Les recherches de l'UPU montrent qu'un environnement politique et réglementaire restrictif constitue l'un des principaux freins, et qu'il est nécessaire que l'environnement politique et réglementaire ne se contente pas de faciliter la participation du secteur postal et d'autres acteurs de la chaîne de valeur, mais qu'il inspire également confiance dans ces services et favorise leur utilisation par les consommateurs et les MPME.

222. La commission a adopté une proposition de l'Afrique du Sud et de la Zambie sur l'élaboration d'un ensemble de recommandations pour une politique du commerce électronique et des services électroniques, tels que définis dans le livrable L5 de la Commission 4 du CA. Une équipe d'experts conjointe CA/CEP composée de deux représentants par région, l'un pour le CEP et l'autre pour le CA, a été établie. Les pays ci-après en faisaient partie: Afrique du Sud (co-animatrice), Argentine, Australie, Chine (Rép. pop.), Costa-Rica, Côte d'Ivoire (Rép.), Espagne, Italie (co-animatrice) et Tunisie.

223. L'équipe s'est réunie trois fois pour échanger des opinions, examiner les contributions avancées par plusieurs membres et la Commission 3 du CEP en matière de considérations politiques et réglementaires dans le domaine numérique pour les postes et de positionnement stratégique de la poste dans le commerce électronique, puis a préparé une note d'orientation sur le commerce électronique. Le Bureau international a appuyé l'équipe d'experts dans la consolidation de ces articles et a élaboré un projet de proposition de cadre politique, adopté lors de la session S7.

224. Le Plan d'activités d'Abidjan reflète les conclusions de ces travaux et prend en considération d'autres travaux à entreprendre pendant le cycle 2021–2024.



e) *Forum de haut niveau*

225. Le 24 octobre 2018, la commission a tenu un forum sur la conception et la mise en œuvre des politiques du secteur postal en matière de commerce électronique et de facilitation du commerce. Ce forum visait à comprendre précisément les objectifs et le rôle que les gouvernements et organisations internationales jouent en matière de reconnaissance et d'inclusion du secteur postal dans l'élaboration de politiques sur le commerce électronique et sur la facilitation du commerce. L'un des postulats de ce forum était que la création d'un environnement macroéconomique favorable au commerce électronique et à la facilitation du commerce, grâce à des interventions politiques ciblant les acteurs du secteur postal, renforcerait le rôle des opérateurs postaux dans le développement du commerce électronique.

226. Des intervenants représentant des gouvernements, régulateurs, opérateurs désignés, Unions restreintes, le secteur privé et des organisations internationales ont débattu du rôle et de l'importance du secteur postal dans les politiques liées au commerce électronique et à la facilitation du commerce, et ont également examiné tant les difficultés politiques de l'adaptation d'un cadre politique spécifique au commerce électronique que le rôle des forums régionaux et internationaux.

f) *Fourniture d'informations par les Pays-membres et par les administrations compétentes sur les restrictions commerciales et sur les conditions du marché des exportations en tant que droit des consommateurs*

227. La session S0 du CA a approuvé l'inclusion de la fourniture d'informations par les Pays-membres et administrations concernées au sujet des restrictions commerciales et des conditions du marché des exportations en tant que droit des consommateurs, dans le cadre du mandat de la Commission 4 du CA. L'objectif était de régler le problème de manque de transparence et d'information au sujet des restrictions commerciales et des obligations imposées sur les marchés d'exportation auquel sont confrontés les particuliers et les petites entreprises.

228. Les travaux ont consisté à évaluer des considérations politiques, techniques et opérationnelles sur la mise à la disposition des MPME et des consommateurs des renseignements relatifs au commerce et aux exportations dont dispose l'UPU dans le contexte du commerce international et du commerce électronique.

229. Pendant les travaux, il a été noté que certaines bases de données de l'UPU contenaient des informations incomplètes et souvent obsolètes: seuls 90 pays ont rempli la liste du système de déclaration en douane (CDS) et le recueil douanier ne contient les informations que de 46 pays.

230. Il a également été noté que le CEP intervenait déjà sur les aspects opérationnels et techniques de la question et entretenait de bonnes relations de travail avec l'OMD afin d'améliorer la qualité, la disponibilité et l'accessibilité des informations liées à l'importation/l'exportation et aux affaires douanières pour les opérateurs postaux et leur clientèle.

231. Une équipe de volontaires s'est proposée pour formuler des recommandations en matière de stratégie et de politique concernant la fourniture d'informations sur les restrictions et les exigences pour l'importation et l'exportation, y compris en ce qui concerne la nature des informations qui devraient être fournies aux consommateurs et aux MPME, qui devrait les fournir et comment y accéder. Dans le cadre de ses travaux, l'équipe de volontaires a effectué une enquête pour déterminer la politique que devrait adopter l'UPU, si nécessaire, concernant les conditions d'utilisation du Recueil sur les questions douanières et de la liste des interdictions du CDS et l'accès à ces outils. Cinquante-quatre pays ont répondu à l'enquête, soit 87% des membres du CA et du CEP. Les résultats de l'enquête ont révélé que 54% des membres de l'UPU fournissaient déjà un accès public aux informations relatives aux douanes et à l'exportation dont ils disposaient au niveau national. Par ailleurs, il convient de souligner une conclusion essentielle de l'enquête, à savoir que 66% des participants étaient d'avis que les MPME et la clientèle devraient bénéficier d'un accès universel aux bases de données douanières de l'UPU par l'intermédiaire de sites Web nationaux du ministère ou de l'opérateur postal concerné.

232. Après l'enquête, les résultats ont été transférés à la Commission 2 du CA pour être examinés à la lumière du cadre politique général de l'accès des acteurs du secteur postal élargi aux produits et services de l'UPU (résolution C 10/2016 du Congrès d'Istanbul). Le CTP a également été chargé de réfléchir aux modalités techniques et opérationnelles de la mise à la disposition du public de ces informations par l'intermédiaire des sites Internet nationaux des opérateurs désignés, conformément aux résultats de cette étude.

### 15.3 Résumé du statut des livrables

233. Lors de son lancement à l'occasion de la session S0 du CA en 2016, la Commission 4 avait au total neuf livrables clés découlant des résolutions du Congrès d'Istanbul.

234. Le CA a par la suite approuvé l'inclusion de deux livrables supplémentaires dans le mandat de la Commission 4 du CA: l'un concernant la fourniture d'informations douanières en tant que droit du consommateur et l'autre liée aux objectifs de développement durable des Nations Unies relevant de la compétence de la Commission 4.

235. L'intégralité des 11 livrables clés assignés à la Commission 4 ont été réalisés, moyennant des modifications mineures relatives à la quantité, au calendrier et aux sous-livrables de certains domaines à normaliser.

236. Le premier ensemble de modifications a été apporté lors de la S3 du CA en 2018: le nombre de pays devant bénéficier de l'assistance technique en matière d'inclusion financière est passé de 10 à 20 et un nouveau sous-livable lié à l'AFE de l'OMC (PT 30) a été ajouté.

237. En 2019, la S6 du CA a approuvé la suppression du livrable L8, dont la réalisation était prévue pour la session S6 (organisation de forums/ateliers de haut niveau sur la facilitation du commerce, l'économie numérique et le commerce électronique), notant l'entière réalisation du livrable L8 prévu pour la session S4.

238. La Commission 4 a élaboré un ensemble de trois documents d'orientation concernant: 1° l'inclusion financière postale (C 24/2016 et PT 18), 2° le commerce électronique et les services électroniques (C 24/2016, PT 33 et PT 34) et 3° la politique postale de facilitation des échanges (C 24/2016 et PT 30).

## 16. Commission 5 «Coopération et développement»

### 16.1 Mandat

239. Compte tenu de la résolution C 27/2016 (Gestion du travail de l'Union – Réforme de l'Union postale universelle) du Congrès d'Istanbul ainsi que de la structure de base du CA approuvée en 2016, les mandats, objectifs, principaux livrables et la structure à mettre en place afin de réaliser les travaux de la Commission 5 du CA au cours du cycle 2017–2020 ont été décrits dans le document CA 2016.2–Doc 7a. Annexe 6.

240. Le Congrès d'Istanbul a approuvé un certain nombre de résolutions qui relèvent de la compétence de la Commission 5 du CA, à savoir:

Numéro	Type	Titre et références
C 12/2016	Résolution	Intégration du Postal Carbon Fund® dans la structure de l'Union postale universelle
C 14/2016	Recommandation	Promotion des mesures de gestion des risques liés aux catastrophes dans le domaine de la coopération au développement
C 24/2016	Résolution	Plan d'activités d'Istanbul – Propositions de travail PT 16 Politique en matière de coopération au développement PT 19 Développement durable PT 20 Gestion des risques liés aux catastrophes et aide d'urgence

241. Conformément à la recommandation, aux résolutions et aux propositions de travail susmentionnées approuvées par le Congrès, et sans préjudice des attributions pertinentes du Bureau international en tant qu'organe d'exécution, d'appui, de liaison, d'information et de consultation, la Commission 5 du CA était chargée des activités de coopération au développement ci-après:

- Mise en œuvre de la Stratégie postale mondiale d'Istanbul durant le cycle 2017–2020, selon une approche régionale, par l'intermédiaire de plans de développement régionaux et de projets.
- Optimisation de l'impact de toutes les actions de l'UPU sur le terrain, en axant les activités de coopération au développement sur les priorités régionales adoptées pour le cycle 2017–2020.

- Renforcement des capacités en matière de levée de fonds aux niveaux régional et national.
- Soutien des pays dans leurs efforts de développement du secteur postal.
- Consolidation des activités et les programmes de formation en matière de renforcement des capacités pour les pays en développement et les pays les moins avancés.
- Appui des Pays-membres et mise en œuvre des résolutions du Congrès dans d'autres domaines transversaux de la coopération au développement tels que le développement durable ou la gestion des risques liés aux catastrophes et l'aide d'urgence dans le secteur postal.
- Renforcement de la coordination avec les Unions restreintes pour promouvoir la mise en œuvre des activités de coopération au développement de l'UPU.
- Élaboration d'un mécanisme pour définir les domaines d'intervention prioritaires des actions de coopération au développement de l'UPU.

242. La Commission 5 du CA a également veillé à mettre en place des activités spécifiques en matière de développement durable. Les objectifs de ces activités étaient les suivants:

*Aide d'urgence et gestion des risques liés aux catastrophes*

- Amélioration de la réponse aux besoins des Pays-membres faisant face à des catastrophes naturelles au moyen d'un mécanisme alimentant le fonds d'urgence et de solidarité grâce à une stratégie de levée de fonds spécifique.
- Conception et mise en œuvre d'une stratégie d'assistance technique dans les pays en développement, et notamment dans les pays les moins avancés.
- Étude de la possibilité d'un processus de certification spécifique de gestion des risques liés aux catastrophes.

*16.2 Activités*

*Examen de la politique de coopération au développement pour la période 2017–2020 – Résultats par région*

*a) Afrique*

243. Entre 2017 et 2020, 172 activités de développement et de coopération ont été menées en Afrique, dont 80% concernaient des services postaux d'évaluation technique et la formation des employés postaux. Les activités d'acquisition représentent 37% des ressources financières débloquées pour soutenir la modernisation du secteur postal dans les pays les moins avancés afin de combler les écarts de développement postal entre pays, considérant comme priorités absolues l'obligation de service universel et la qualité de service. Durant 2020, la pandémie de COVID-19 a posé un défi de taille pour la mise en œuvre des activités sur le terrain. Par conséquent, le plan de travail annuel pour l'Afrique a été révisé de façon à s'adapter à la nouvelle situation et à répondre aux nouveaux besoins. Des mécanismes virtuels, au moyen d'outils numériques et de plateformes pour organiser 45 ateliers, évaluations et formations virtuels, ont empêché l'interruption de la mise en œuvre des activités sur le terrain.

244. Il convient de noter que tous les projets menés en Afrique dans le cadre du plan de développement régional ont été mis en œuvre conjointement avec l'Union panafricaine des postes et d'autres unions restreintes qui aident le Bureau international à coordonner les activités sur le terrain.

245. Les principaux projets régionaux exécutés en Afrique ont compris sept ateliers physiques, en sus des activités liées à l'achat d'équipements. En outre, l'UPU a mené 33 évaluations des services opérationnels et financiers proposés par les opérateurs désignés et les conclusions de ces évaluations ont révélé une amélioration globale de la qualité des services postaux. Cependant, des efforts supplémentaires restent à fournir pour l'amélioration de la qualité, la bonne gouvernance, l'augmentation des investissements en infrastructure et équipements postaux, la formation des agents des postes à l'utilisation des outils techniques et la rédaction de guides d'utilisation. La pandémie de COVID-19 a montré la nécessité pour le secteur postal en Afrique de numériser les opérations et les infrastructures postales pour empêcher les interruptions de service et pour assurer la continuité des activités.

246. La région Afrique affiche un grand intérêt pour les activités liées à l'inclusion financière et a bien accueilli les appels à projets du mécanisme d'assistance technique pour l'inclusion financière de l'UPU en soumettant au total 21 demandes. Six projets ont finalement été sélectionnés en vue d'un financement. Ce mécanisme permettra à l'UPU de soutenir les Pays-membres admissibles dans la modernisation de leurs services financiers, en leur permettant d'ajouter à leur offre des produits financiers numériques (p. ex. paiements, épargne) et de proposer des services financiers plus adaptés et accessibles aux populations à faible revenu (habitants des zones rurales, jeunes et femmes).

*b) Amérique latine et Caraïbes*

247. Les trois premières années du cycle actuel, 57 activités découlant de 15 projets de développement et de coopération ont été exécutées en Amérique latine. Dans les Caraïbes, ces chiffres sont respectivement de 55 et de 15. Ces activités ont compris des ateliers de renforcement des capacités et des missions de consultants liés au projet ORE, à l'inclusion financière et sociale, à la réforme et au développement du secteur postal et d'autres projets menés au niveau interrégional et national pour améliorer la qualité de service des postes. Le taux de réalisation des principaux indicateurs de performance à la fin du cycle était de 100% pour l'Amérique latine et de 100%, pour les Caraïbes, en particulier pour le projet ORE.

248. Tous les projets menés dans le cadre du plan de développement régional pour la région Amérique latine ont été mis au point et financés conjointement avec l'UPAEP, qui joue un rôle crucial dans la mise en œuvre des activités sur le terrain.

249. Dans le cadre du projet ORE de premier niveau mené en Amérique latine, quatre ateliers régionaux thématiques ont été organisés et ont réuni quelques 268 participants, dont 80,5% de boursiers de l'UPU. Dans la région des Caraïbes, quatre ateliers ont également été organisés et 79,4% des 141 participants étaient boursiers de l'UPU. Le nombre de missions de consultants s'élève à 21 en Amérique latine (17 sur site et quatre à distance) et à 16 dans les Caraïbes. Pour toutes les missions d'examen du processus sur site, les experts en opérations de l'UPU ont travaillé main dans la main avec le personnel local pour examiner les opérations postales et recommander des améliorations. Grâce à cette coopération ciblée, l'UPU a été en mesure de mieux comprendre les particularités spécifiques à chaque opérateur désigné. Pour la région des Caraïbes, l'assistance ciblée dans le cadre du projet ORE a permis à tous les opérateurs désignés de remplir leurs objectifs et d'atteindre tous les principaux indicateurs de performance pour chaque pilier, à l'exception de la certification relative à la qualité de service.

250. Des activités ont également été effectuées dans le cadre de projets de deuxième niveau portant sur la réforme postale et les services financiers postaux. Après identification du besoin de renforcer et d'actualiser le pôle international d'experts en réforme postale, le Bureau international a pu mettre à jour ses principaux matériaux théoriques liés à la réforme postale (principalement le Guide sur la réforme postale, diffusé au sein de communauté postale dans toutes les langues de l'UPU en 2019). Onze activités liées au plan intégral de développement postal ont été menées avec succès: six pour l'Amérique latine et cinq pour les Caraïbes. En ont fait partie des missions nationales du plan intégral de développement postal, à l'occasion desquelles des projets de propositions, de feuilles de route et de plans d'action ont été présentés aux autorités de haut niveau et aux opérateurs désignés des pays bénéficiaires. Aux Caraïbes, des missions de suivi sont en cours sous la forme d'études de marché et de la réglementation en collaboration avec un pays. Les recommandations ont été approuvées et mises en œuvre par le gouvernement dans ce pays.

251. Dans le cadre du projet de services financiers postaux, quatre missions, une activité de formation en groupe et une activité d'achat d'équipements ont été organisées dans quatre pays d'Amérique latine afin d'évaluer le niveau de mise en œuvre de ce type de services. Aux Caraïbes, la mise en œuvre du projet de services financiers postaux tel que conçu à l'origine s'est révélée délicate. Cependant, deux activités ont pu être menées à bien, et huit achats supplémentaires pour des pays où les niveaux de préparation nécessaires permettraient de lancer des services financiers postaux à plus petite échelle ont été réalisés, et un est toujours en cours.

252. Dans le cadre du projet concernant les services électroniques et la diversification, un atelier de renforcement des capacités et deux missions sur site ont été réalisées pour améliorer la contribution des postes à l'inclusion numérique et leur permettre de davantage contribuer à la réalisation des stratégies nationales d'économie numérique. De plus, dans les Caraïbes, outre un atelier régional, une enquête a été élaborée et diffusée dans plusieurs pays pour évaluer leur état de préparation pour l'adoption d'une stratégie numérique; les résultats de l'enquête sont en cours d'analyse.

c) *Pays arabes*

253. Depuis le début cycle, dans la région arabe, 68 activités ont été réalisées dans le cadre de 13 projets de développement et de coopération. Ces activités ont compris des ateliers de renforcement des capacités, l'achat d'équipements et des missions de consultants liés au projet ORE, des projets d'inclusion financière et sociale, liés à la transformation numérique et à la réforme du secteur postal, ainsi que d'autres projets au niveau interrégional et national visant à améliorer la qualité de service des postes. Le taux de réalisation en milieu de cycle était de 80% et les principaux indicateurs de performance étaient atteints, en particulier pour le projet ORE.

254. Dans le cadre du projet ORE de premier niveau mené dans la région arabe, 13 ateliers régionaux ORE ont été organisés, ainsi que des séances de formation en groupe (sept à distance), et ont réuni 523 participants issus de 18 opérateurs désignés, dont 317 boursiers de l'UPU. Vingt-deux missions de consultants ont été menées (10 missions sur site et 12 séances de consultation à distance). Pour toutes les missions d'examen des processus, les experts en difficultés opérationnelles de l'UPU ont travaillé main dans la main avec le personnel local pour remanier les opérations postales et conseiller des améliorations afin de permettre aux postes d'atteindre les principaux indicateurs de performance et, surtout, d'améliorer leurs résultats opérationnels. Du matériel a également été acheté pour quatre pays de la région appartenant à la catégorie des pays les moins avancés afin de les aider à renforcer leurs capacités.

255. Trois ateliers de formation sur les services financiers postaux – l'un sur les services numériques et la diversification, le deuxième sur la réforme postale et le dernier sur la saisie, la transmission et la conformité des EAD – se sont tenus, en plus d'un atelier sur la philatélie. De plus, 10 missions de consultants (dont six à distance) ont eu lieu: huit sur l'amélioration de la qualité de service liée aux méthodes de paiement électronique et deux autres sur la réforme postale, afin d'aider les pays bénéficiaires à améliorer leurs processus dans ce domaine.

256. La région arabe a manifesté un grand intérêt pour les activités d'inclusion financière et a accueilli positivement l'appel de projets dans le cadre du FITAF de l'UPU; au total, huit demandes ont été déposées et quatre projets ont finalement été retenus pour financement. Grâce à cela, l'UPU aidera les Pays-membres éligibles à moderniser leurs services financiers par la fourniture de produits financiers numériques et par la prestation de services financiers plus pertinents et accessibles pour les populations à faible revenu.

257. En 2020, en raison de la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences, les activités de contrôle et de mise en œuvre pour tous les projets ont été réalisées à distance, et cinq pays de la région arabe de la catégorie des pays les moins avancés ont reçu un don de l'UPU sous la forme d'une grande quantité de masques pour permettre la continuité des opérations postales dans de bonnes conditions de sécurité et de santé. Huit pays ont aussi bénéficié d'une aide dans le cadre de la mise en œuvre du projet sur les EAD, sous la forme de matériel informatique et d'une formation qui leur permettront d'échanger des messages électroniques préalables avec les autres pays concernant tous les envois postaux contenant des marchandises.

d) *Asie/Pacifique*

258. Durant le cycle, toutes les activités ont été menées comme prévu. Elles comprenaient des missions de consultants, des ateliers de formation, des achats d'équipements et des formations individuelles liés au projet ORE, au plan d'action pour les pays les moins avancés, aux services financiers postaux, aux services électroniques et à la diversification. Le taux de réalisation à la fin du cycle était de 100%. Pendant la même période, tous les indicateurs de performance associés au projet ont été réalisés de manière satisfaisante, conformément aux objectifs fixés.

259. Dans le cadre du projet ORE, les activités ci-après ont été menées:

- Cent quinze activités régionales planifiées (109 activités réalisées au 18 décembre 2020); participation de 30 pays/opérateurs désignés (20 d'Asie, 10 du Pacifique).
- Dix-huit ateliers ORE régionaux organisés (dont cinq à distance); deux séances de formation individuelles réalisées pour trois opérateurs désignés et sept spécialistes.
- Vingt-six missions de consultants réalisées (missions ORE sur site dans 11 pays de la catégorie des pays les moins avancés et au Viet Nam); formation à IPS.post; six séances de consultation à distance).
- Formation de 1043 agents postaux issus de 30 opérateurs désignés.

- Participation de 386 boursiers de l'UPU.
- Achat d'équipements pour 11 pays de la catégorie des pays les moins avancés (19 activités impliquant des fourgonnettes de distribution, des ordinateurs et d'autres équipements).

260. Dans la région et dans le cadre de ce projet, il faut noter que plusieurs activités ont été réalisées en étroite coopération avec l'Union postale de l'Asie et du Pacifique (APPU).

261. Deux ateliers de formation sur les services financiers postaux et un sur les services électroniques et la diversification ont été effectués. Dans le cadre du plan d'action pour 11 pays les moins avancés, des achats et une formation individuelle ont été proposés à l'occasion du Collège postal d'Asie et du Pacifique (APPC).

262. Concernant la coopération triangulaire, plusieurs activités ont été lancées dans la région:

- Renforcement du secteur postal pour remplir l'obligation sociale (fonds spécial du Japon).
- Renforcement des capacités pour les pays les moins avancés d'Asie par l'intermédiaire d'un cours de formation individuelle proposé par l'APPC (fonds spécial de la République populaire de Chine).
- La poste coréenne a offert 200 ordinateurs verts aux pays du Pacifique.
- Amélioration de la capacité en Afghanistan (fonds spécial de La Poste France).

263. Les projets régionaux durant le cycle ont été menés comme prévu et conformément aux indicateurs établis pour chaque domaine. Néanmoins, 2020 a été une année difficile qui a entraîné des difficultés de communication avec les pays, de faibles taux de réponse et des réactions tardives des pays bénéficiaires. Ces difficultés ont créé des obstacles à l'assistance technique et ont perturbé les activités régionales. Le programme régional a cependant été rapidement adapté à la situation, et des ateliers et programmes de formation en ligne ont été mis sur pied pour répondre aux besoins de la région.

#### e) *Europe et Communauté des États indépendants*

264. Entre 2017 et 2020, 70 activités ont été réalisées dans le cadre de 16 projets de développement et de coopération. Il s'est agi notamment de missions de consultants, de séances de consultation en ligne organisées en 2020, d'ateliers de formation sur le terrain et d'ateliers organisés à distance en raison de la pandémie de COVID-19, d'achats d'équipements et de séances de formation individuelles organisées dans le cadre de la préparation opérationnelle pour le commerce électronique, de projets liés aux services financiers postaux et à la réforme postale, outre quelques projets interrégionaux. À la fin de décembre 2020, le taux de réalisation des projets s'élevait à 100% dans la région. Malgré la crise mondiale de la pandémie de COVID-19, la réalisation tous les indicateurs de performance est satisfaisante, conformément aux objectifs établis.

265. Dans le cadre du projet ORE, 12 missions sur site et trois séances de consultation en ligne, 12 ateliers de formation en groupes et cinq ateliers organisés à distance, deux activités de formation individuelle en faveur de trois pays (ayant mobilisé sept spécialistes) et une mission de certification se sont déroulés entre 2017 et 2020, dans l'objectif de renforcer les capacités en ressources humaines des pays bénéficiaires. Huit opérateurs désignés ont bénéficié de l'assistance des consultants et apportent actuellement des modifications et des améliorations à leurs processus afin d'optimiser leurs activités liées au commerce électronique. Les 15 opérateurs désignés participant au projet disposent tous d'une feuille de route et d'un plan d'action détaillé précisant les objectifs convenus et indiquant les prochaines étapes; à la fin de 2020, pratiquement tous les objectifs et toutes les étapes avaient été réalisés.

266. Plus de 90 articles de matériel informatique ont été fournis aux pays bénéficiaires dans le cadre du projet ORE, ce qui a permis l'amélioration de l'infrastructure postale et des chaînes logistiques conformément aux besoins de ces pays en matière de développement de services.

267. Deux ateliers de formation sur les services financiers postaux et un sur les services électroniques et la diversification ont également été organisés, en plus de deux missions de consultants: la première dans le cadre du projet de réforme du secteur postal et la seconde en lien avec le projet pour les services postaux de paiement, afin d'aider les pays bénéficiaires à améliorer leurs processus dans ces domaines.

268. Entre 2017 et 2020, quelque 523 délégués des postes représentant 20 opérateurs désignés de la région ont été formés durant différents ateliers régionaux thématiques organisés dans le cadre du plan de développement régional, avec la participation de plus de 300 boursiers de l'UPU.

269. Il convient de noter que plusieurs activités menées dans la région dans le cadre de ces projets ont été organisées en coopération avec PostEurop et la Communauté régionale des postes et télécommunications, avec l'assistance financière de La Poste (France).

270. Les projets régionaux se déroulent comme prévu et dans le respect des indicateurs établis pour chaque domaine. Cependant, des difficultés de communication avec des pays, des faibles taux de réponses et les réactions tardives des pays bénéficiaires demeurent des obstacles majeurs à l'efficacité de l'assistance technique dans la région, et nuisent aux activités régionales.

### *16.3 Principales conclusions et leçons tirées de la stratégie de mise en œuvre de la politique de coopération en matière de développement*

271. Dans le cadre du programme de coopération et de développement pour 2017–2020, 719 activités de coopération étaient prévues, associées à 189 projets de portée régionale, interrégionale et/ou nationale. En date du 31 décembre 2020, 695 activités avaient été exécutées, dont 258 issues de projet ciblant le principal domaine d'intervention, à savoir l'amélioration de l'efficacité au niveau opérationnel et le développement du commerce électronique (projets ORE)

272. À la fin du cycle d'Istanbul, le taux global d'exécution de l'ensemble des projets de coopération au développement s'élevait à 96% (99,5% pour les niveaux de priorité 1 et 2 et les projets nationaux et 93,5% pour les autres projets/activités).

273. En règle générale, grâce à une coordination transversale et opérationnelle efficace entre les différents programmes spécialisés du Bureau international, mais aussi avec les partenaires externes, il a été possible de lancer rapidement les projets, puis de mettre en œuvre et exécuter avec succès les activités sur le terrain au bénéfice des pays en développement.

274. En ce qui concerne la stratégie générale de l'UPU en matière de coopération au développement, les atouts ci-après ont été identifiés:

- Le processus de hiérarchisation a permis d'établir le cadre des plans de développement régionaux immédiatement après le Congrès d'Istanbul, et donc d'avancer d'un an l'élaboration et le lancement des projets stratégiques clés.
- Le rôle transversal de la coopération au développement dans la SPMI a favorisé l'intégration d'objectifs liés aux différents domaines de travail de l'UPU et un suivi plus cohérent des impacts de la coopération grâce à des indicateurs clairs et précis.
- La coopération est davantage axée sur les résultats, selon une approche du déploiement qui favorise les projets ayant un impact dans les domaines prioritaires adoptés par le Congrès et promouvant une plus grande responsabilité des pays bénéficiaires.
- Des projets clés, ciblant l'amélioration de l'efficacité opérationnelle du commerce électronique, ont été élaborés dans le cadre d'une approche cohérente, dirigée sur le terrain par la Direction du développement et de la coopération, en collaboration avec les autres Directions compétentes du Bureau international.
- La désignation de facilitateurs régionaux de projet a permis de créer un réseau d'experts capables d'apporter une assistance concrète aux pays et d'assurer un suivi continu des activités, dans le cadre des projets opérationnels.
- L'élaboration d'une base de données des consultants a permis d'améliorer et de faciliter l'organisation des missions de consultants sur le terrain.
- La coopération et les activités du FAQs ont favorisé l'élaboration coordonnée de projets du FAQs correspondant aux activités ORE identifiées dans les plans d'action des pays et, pour la première fois, de mettre en place des initiatives conjointes dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe.
- L'établissement du système de gestion de projet SIGA a permis d'exécuter et de suivre efficacement les activités réalisées en coopération et d'améliorer notablement les processus de gestion des projets. Ce système facilite et améliore la gestion des projets, en termes de performances prévues par rapport aux performances réelles (relativement au budget, à la planification des activités, aux ressources etc.).

### *Approche de la gestion de projet*

275. Le cycle d'Istanbul s'est caractérisé par la formulation et la préparation d'un processus d'amélioration continue de la gestion des projets de coopération au développement. Ce processus a été amorcé à différents niveaux, en grande partie grâce à la formation des équipes à la gestion de projet, à la mise en œuvre du système SIGA, à la révision des processus de gestion, au lancement progressif d'une nouvelle méthodologie de gestion des projets conforme à la norme ISO et à la mise en place du partage de connaissances sur les méthodes internes communes de gestion des projets pour les pays en développement.

276. Les principaux objectifs de l'introduction de ces nouveaux processus de gestion de projet sont les suivants:

- Comme il est mieux structuré, le processus de lancement, de planification et de mise en œuvre a permis de suivre et de soutenir plus efficacement les projets de coopération dans les pays bénéficiaires.
- Grâce à l'introduction de normes communes pour la gestion des projets sur le terrain, il est dorénavant plus facile de suivre les indicateurs fixés et de définir des objectifs pertinents à chacune des phases du projet.
- L'implication des équipes nationales dans la phase de préparation a contribué à créer une dynamique et à la conserver tout au long des projets ainsi qu'à encourager les équipes, les pays et les opérateurs désignés et à s'approprier ces derniers. En outre, tandis que l'équipe de gestion des projets de coopération technique dépasse le simple cadre du Bureau international et des bureaux régionaux pour inclure désormais les équipes nationales, les membres des équipes collaborent plus étroitement sur une base quotidienne ou hebdomadaire pour améliorer les performances des projets. De cette façon, les problèmes peuvent également être traités de manière collaborative par les experts de l'UPU, les responsables régionaux et les équipes nationales. Enfin, ce travail d'équipe améliore le moral et crée des groupes d'experts autonomes au niveau national/de l'opérateur désigné, car les équipes nationales ont la possibilité d'être plus novatrices, et leurs efforts sont reconnus par leurs Postmasters General respectifs. Tout cela contribue au développement réel des capacités en ressources humaines, non seulement grâce aux modules de formation et d'apprentissage en salle, mais aussi, plus efficacement encore, grâce au coaching rendu possible par une implication véritable dans l'équipe de projet.
- La possibilité de visualiser l'état des projets permet de mieux gérer les coûts et les délais, ce qui facilite l'évaluation des risques et l'identification des activités prioritaires des projets les plus efficaces.
- Grâce au déploiement d'une stratégie de gestion des risques, les équipes sont dorénavant prêtes à atténuer et à mieux gérer les problèmes.

277. Il est prévu de consolider l'approche de gestion des projets durant le cycle d'Abidjan et de partager l'expertise dans ce domaine avec l'ensemble du Bureau international pour que tous les projets sur site de l'UPU puissent en profiter.

### *Méthodologie de mise en œuvre*

278. Comme l'indiquent les rapports présentés à la Commission 5 au cours des sessions précédentes, la nouvelle approche intégrée des domaines opérationnels adoptée pour le présent cycle a mis en lumière à quel point il était important d'intégrer les activités à une vision commune, afin de garantir des résultats optimaux pour les pays bénéficiaires.

279. Les principales conclusions relatives à la méthodologie de mise en œuvre sont les suivantes:

- La formulation de plans d'action nationaux dans le cadre des projets ORE permet le suivi de l'évolution de la situation pays par pays et des progrès accomplis quant au respect des engagements.
- L'élaboration d'indicateurs communs permet également de mesurer les progrès des projets aux niveaux régional et mondial, et d'établir des comparaisons.
- L'établissement d'équipes de projet nationales facilite le suivi de la mise en œuvre et permet de mettre en place plus rapidement des mesures correctrices grâce au suivi systématique des indicateurs.
- Depuis que les parties externes peuvent s'impliquer de manière plus directe, en particulier les unions restreintes, de meilleures synergies sont apparues entre les activités conduites dans les différentes régions.



### *Pays bénéficiaires*

280. Le rôle des pays bénéficiaires est essentiel au succès des activités de coopération au développement. En effet, le plein engagement de ces pays est le seul moyen de garantir que les projets donnent les résultats escomptés.

281. Comme indiqué dans des rapports précédents, la majorité des pays bénéficiaires tirent pleinement avantage des possibilités de développement apportées par les projets de coopération. Toutefois, la participation et l'engagement de certains pays bénéficiaires au moment de la mise en œuvre des projets s'est avérée limitée en termes de réactivité et de suivi, ce qui atténue considérablement l'impact de l'action de l'UPU.

282. Les principales conclusions relatives à l'engagement des pays bénéficiaires sont les suivantes:

- Il existe une relation directe entre l'efficacité de la coopération et le rôle joué par les pays en développement dans la mise en œuvre des projets.
- Les domaines prioritaires prescrits par le Congrès ne tombent pas toujours dans le champ des plans nationaux de développement des postes et des gouvernements.
- Le manque d'engagement véritable de la part des pays bénéficiaires est une limitation qui empêche parfois la réalisation des objectifs de développement postal dans ces mêmes pays.
- Le remplacement fréquent des membres de l'équipe nationale nommés pour suivre les progrès des projets, sans transfert de connaissances, entrave la continuité et limite considérablement les résultats escomptés des projets nationaux et mondiaux.

Le manque de suivi et de mise en œuvre des recommandations dans certains pays est manifeste.

### *Présence de l'UPU sur le terrain*

283. La dernière grande modification de la méthodologie de mise en œuvre a été adoptée par le 24<sup>e</sup> Congrès, tenu à Genève en 2008, pour transformer le système de manière à répondre aux exigences de l'approche régionale de l'UPU. Ainsi, la présence de l'UPU sur le terrain est axée sur la mise en œuvre de mesures et de projets concrets tirés des plans de développement régional, se traduisant par un impact plus direct sur les pays grâce à la prise en considération des objectifs stratégiques de l'action régionale sur le terrain.

284. Les analyses et les études qui ont été conduites, notamment pour les indicateurs relatifs au développement, de même que les travaux réalisés par les Nations Unies, révèlent que la présence sur le terrain demeure un élément essentiel de la coopération au développement dans la mesure où elle garantit une plus grande proximité avec les pays dans différentes régions du monde. Cependant, ces études soulignent également que, pour mettre en place les conditions nécessaires au nouvel environnement du secteur postal, la présence sur le terrain doit se baser sur une approche encore plus pragmatique qui prend en compte des facteurs qui dépassent le simple domaine opérationnel des opérateurs désignés et qui fait de la place à de nouveaux rôles non prévus par la structure actuelle.

285. Les principales conclusions relatives à la présence de l'UPU sur le terrain sont les suivantes:

- En dépit des efforts de régionalisation de l'UPU, sa présence sur le terrain reste limitée au vu des besoins des pays en développement.
- L'UPU doit renforcer sa présence sur le terrain de manière à répondre plus efficacement aux besoins des pays dans différents domaines d'expertise: stratégique, technique, opérationnel, technologique et financier.
- Dans le cadre du modèle régional de base actuel, il est difficile d'établir de véritables réseaux régionaux de partenaires publics, internationaux et privés de haut niveau.
- Il faut multiplier les interactions entre l'UPU et les acteurs régionaux lors de la planification, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des programmes de coopération.
- Le manque de flexibilité du système actuel de l'UPU en ce qui concerne sa présence sur le terrain ralentit sa régionalisation; il faudra donc le modifier en profondeur à l'avenir afin d'en améliorer l'efficacité.

### *Ressources destinées à la coopération au développement*

286. Les activités de coopération au développement sont principalement financées par le budget de l'Union. Il est important de noter que les besoins des pays en développement sont bien supérieurs aux financements mis à disposition par l'UPU par le biais des sources traditionnelles. Dans ce contexte, les contributions volontaires ont aidé à cofinancer d'importants projets, de même que la présence de l'UPU sur le terrain et l'assistance aux pays en situation particulièrement difficile suite à une catastrophe naturelle.

287. Le montant du budget régulier de l'UPU affecté à la coopération au développement a été fixé à 11 552 000 CHF pour la période 2017–2020. Cette allocation budgétaire a financé des projets régionaux et interrégionaux (y compris les plans d'action des pays les moins avancés) ainsi que les services des coordonnateurs régionaux de projet. Les crédits destinés aux projets s'élevaient à 7 299 000 CHF.

288. Les pays ci-après ont versé une contribution financière volontaire au cours du cycle 2017–2020: Amérique (États-Unis), Burkina Faso, Chine (Rép. pop.), Curaçao, France, Italie, Japon, Suisse, Thaïlande et Turquie.

289. Les principales conclusions relatives aux ressources destinées à la coopération au développement sont les suivantes:

- L'insuffisance des ressources financières pour financer les activités de coopération nécessaires dans les pays bénéficiaires entrave considérablement la réalisation des objectifs de développement.
- Le renforcement des activités de coopération Sud-Sud et triangulaire est un atout majeur, qui représente une option complémentaire dans certaines régions.
- Les fonds offerts par certains pays contributeurs pour financer les activités des plans de développement régional sont des sources de soutien financier très importantes pour atteindre les objectifs stratégiques fixés.
- Les solutions apportées sous forme de nouvelles approches de la levée de fonds et de l'inclusion financière pourraient porter leurs fruits à moyen ou à long terme.
- La présence de l'UPU sur le terrain doit être axée sur la mobilisation des ressources dans le cadre d'un nouveau modèle opératoire.

#### *16.4 Impact global des activités de coopération au développement*

290. Par l'adoption d'une approche régionale et l'application des principales méthodes décrites précédemment pour entreprendre des actions sur le terrain, le Bureau international continue de mettre en œuvre des activités de coopération pour aider les pays en développement à mettre en place des systèmes innovants, à introduire de nouvelles approches technologiques, à moderniser et améliorer leurs services, à renforcer leur potentiel technique et technologique, et à renforcer les capacités de leurs ressources humaines.

291. L'analyse de certains indicateurs de performance pour des projets en cours, conduite en milieu de cycle, a offert quelques informations sur l'impact des activités déployées sur le terrain. Étant donné que les projets ORE sont des projets clés qui représentent la majorité des activités de coopération de l'UPU, l'analyse des impacts se concentre principalement sur l'ORE.

#### *Amélioration de l'efficacité de l'exploitation et développement du commerce électronique (projets ORE)*

292. L'analyse d'impact des activités de coopération ORE de l'UPU révèle les informations suivantes:

- À ce jour, 146 opérateurs désignés de pays en développement ont participé à ce projet. Presque tous les opérateurs désignés ont préparé des feuilles de route et des plans d'action pour organiser les travaux relatifs à ce projet et mettre en place des systèmes et des processus visant à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de leur chaîne logistique.
- Le nombre d'opérateurs désignés utilisant la dernière version des systèmes de suivi (IPS, IPS.post, IPS Cloud) est passé de 61 en 2016 à 130 en 2020. La mise en place de ces systèmes par 69 nouveaux opérateurs désignés favorise le traitement et la gestion efficaces des flux de courrier international, tout en renforçant la transparence en matière de performance opérationnelle et en clarifiant la responsabilité à chaque étape du processus postal.

- Le nombre de pays (opérateurs désignés) utilisant un système électronique de déclaration en douane (CDS, CDS.post) est passé de 0 en 2016 à 50 en 2020. Cela signifie que 50 nouveaux opérateurs désignés sont dorénavant en mesure de proposer à leurs clients des outils qui leur permettent de fournir les informations douanières nécessaires sous forme électronique et qui permettent le dédouanement anticipé des envois postaux soumis aux formalités douanières; de réduire les délais de dédouanement; d'améliorer les relations avec les clients postaux expédiant des colis contenant des marchandises; et de renforcer la conformité aux exigences en matière de sûreté.
- Le nombre de pays (opérateurs désignés) échangeant des données de suivi respectant la norme technique relative aux messages EMSEVT V3 a augmenté de 50%, passant de 58 opérateurs en 2016 à 115 en 2020. Cela signifie que 67 nouveaux opérateurs désignés sont désormais en mesure d'envoyer des informations préalables exactes concernant l'expéditeur et le destinataire des envois postaux, exploitables dans le cadre des procédures douanières et de sûreté à l'importation et à l'exportation. Cette mesure permet de renforcer l'efficacité du processus dans son ensemble, depuis le ramassage/dépôt de l'envoi jusqu'à la remise finale ou la tentative de distribution, tout en améliorant la sûreté et la fiabilité du réseau postal.
- Le nombre de pays (opérateurs désignés) échangeant des préavis électroniques d'expédition respectant la norme PREDES 2.1 a augmenté de 46%, passant de 58 opérateurs en 2016 à 125 en 2020. Cela signifie que 67 nouveaux opérateurs désignés sont désormais en mesure de fournir toutes les informations concernant une expédition par voie électronique à leurs partenaires postaux. Cette mesure permet à l'opérateur désigné de destination d'être prêt à l'avance et d'accélérer le traitement des envois arrivants, tout en facilitant la comptabilité ainsi que l'établissement systématique par voie électronique des comptes relatifs au courrier international entre les opérateurs désignés.
- Le nombre de pays (opérateurs désignés) capables d'échanger des données électroniques avec les compagnies aériennes dans le respect de la norme CARDIT 2.1 est passé de 39 en 2016 à 67 en 2020. Cela signifie que 28 nouveaux opérateurs désignés sont désormais en mesure d'échanger des informations relatives aux dépêches de courrier afin d'informer à l'avance les transporteurs aériens des volumes de courrier à traiter. Cette mesure contribue à améliorer la comptabilité avec les transporteurs aériens et à partager promptement les informations à des fins d'exploitation, de sûreté, d'enquête et de conformité avec les mesures de sécurité en place sur la chaîne de transport postale internationale.
- Le nombre de pays (opérateurs désignés) échangeant des informations douanières avec leurs partenaires postaux au moyen de messages ITMATT a augmenté de 87%, passant de 13 opérateurs en 2016 à 76 en 2020. Cela signifie que 63 nouveaux opérateurs désignés sont désormais en mesure de fournir des informations sur chaque envoi postal à leurs partenaires, aux autorités douanières et aux postes. Couplés à d'autres systèmes et applications, ces échanges permettent de réduire le temps nécessaire au dédouanement et d'améliorer l'efficacité du traitement du courrier, en particulier grâce à la transmission électronique préalable des déclarations en douane au moyen des messages CUSITM ainsi qu'à la réception des réponses aux déclarations en douane au moyen des messages CUSRSP.
- Le nombre de pays (opérateurs désignés) ayant mis en œuvre avec succès l'étape 1 du plan d'intégration des produits est passé de 0 en 2016 à 94 en 2020. Dix opérateurs désignés, parmi les opérateurs apposant un identifiant unique muni d'un code à barres conforme à la norme technique S10 de l'UPU sur les petits paquets contenant des marchandises, sont en mesure de transmettre des préavis transfrontaliers par voie électronique.

293. Comme indiqué précédemment, le succès des activités de l'UPU sur le terrain dépend en grande partie de la participation des pays bénéficiaires au processus de coopération. Les exemples des accomplissements réalisés dans différents pays de chaque région, présentés ci-dessous, démontrent l'impact des activités de coopération ORE de l'UPU.

a) *Afrique*

294. Quarante des 45 bénéficiaires du programme Afrique participent au projet ORE. Cela témoigne du vif intérêt de la région pour le commerce électronique et de la disposition des opérateurs désignés à respecter les normes de qualité de service et les normes logistiques internationales. Certains pays, tels que le Botswana, le Nigéria, la République unie de Tanzanie et le Togo, ont réalisé d'importantes avancées pour améliorer leur qualité de service et mettre en œuvre les recommandations des experts ORE. En outre, tous les pays participant au projet travaillent actuellement à la mise à niveau de leur système d'exploitation postale (IPS and IPS.post)

295. En 2019, le Fonds pour l'amélioration de la qualité de service (FAQS) a commencé la mise en œuvre du projet régional du CDS, qui fournira aux postes d'Afrique de l'Est les outils nécessaires à la transmission électronique des informations et des données douanières, réduisant par là même les délais de traitement du courrier. Un atelier de formation a été organisé en novembre 2019 pour les pays participant à ce projet, en collaboration avec l'Union panafricaine des postes.

296. En 2020, 43 pays d'Afrique ont participé au projet mondial de fonds commun sur les EAD, qui consolide les efforts déployés pour atteindre des normes de performance dans le cadre des piliers du projet ORE que sont la visibilité, la qualité des données et l'intégration de la chaîne logistique.

*b) Amérique latine et Caraïbes*

297. L'approche stratégique adoptée pour la mise en œuvre des activités de développement et de coopération dans le cadre du plan de développement régional a permis au Bureau international de suivre les progrès réalisés tant en Amérique latine que dans les Caraïbes. Les pays participant au projet ORE ont considérablement amélioré leur capacité à répondre aux exigences opérationnelles minimales. En particulier, la poursuite du déploiement d'IPS et IPS.post dans les pays participants de ces deux régions a véritablement permis aux postes de mieux s'intégrer dans l'écosystème du commerce électronique, d'élargir leur offre de produits et de services, et d'améliorer tant leur fiabilité que leur portée grâce au commerce transfrontalier. Dix-sept pays ont pris part au projet ORE.

298. Dans le détail, cet outil a donné aux opérateurs désignés un meilleur contrôle de leurs processus comptables et de la qualité de leurs services ainsi que de leurs irrégularités.

299. Quinze pays d'Amérique latine ont amélioré leur qualité de service et leurs opérations afin d'atteindre les principaux indicateurs établis (mise à niveau d'IPS, ITTMAT, GCS, STORM et GMS), neuf utilisent actuellement la version de test ou de production de CDS, huit ont obtenu leur certification de sécurité et un pays a obtenu la certification QS. Certains pays ont même réaménagé leurs installations de tri et réorganisé leurs opérations postales en conséquence du projet. En outre, dans le cadre des missions de terrain, des recommandations ont été émises aux opérateurs désignés en vue d'améliorer la qualité de leur service. En 2020, les efforts viseront à soutenir les pays les plus performants pour qu'ils poursuivent dans cette voie et à aider les autres pays à atteindre les principaux indicateurs de performance en affinant leurs opérations et la chaîne logistique dans son ensemble. Les principales actions revêtiront la forme d'un suivi étroit avec les autorités et les chefs de projet nationaux en vue de la mise en œuvre de la feuille de route nationale, de la mise à niveau des solutions informatiques de l'UPU, de la promotion d'une meilleure utilisation et d'une meilleure compréhension des outils technologiques et des systèmes de production de rapports de l'UPU, et de l'amélioration des processus et de la qualité de service des opérations postales. Dix-sept projets du FAQS liés au projet ORE et impliquant l'achat d'équipements et de technologies destinés à améliorer la saisie et la transmission des données et à améliorer les opérations postales ont été approuvés.

300. Dans les Caraïbes, 20 pays participent activement à ce projet. Des examens de processus sur site ont été conduits dans 11 pays et ont mis en lumière des améliorations notables de la qualité de service et une meilleure utilisation des outils en ligne de l'UPU (IQRS, GCSS, QCS, STORM et IBIS, entre autres). Douze pays testent et utilisent le CDS et échangent des messages ITMATT avec leurs trois plus grands partenaires commerciaux. Sur ces 20 pays, 18 ont atteint les normes opérationnelles minimales et d'autres indicateurs facultatifs, et de nombreux pays ont commencé à utiliser les données OAG pour améliorer le transport et l'échange de messages EDI. Des améliorations ont également été observées dans la chaîne de transport du courrier, une plus grande efficacité de l'organisation et de la conception, du flux de courrier et des normes de distribution ayant été validée.

301. En conséquence du projet ORE, le nombre de certifications S58 et S59 a également augmenté (quatre pays certifiés, dont un au niveau or).

302. Pour 2020, l'évaluation de bout en bout devrait également être réalisée au niveau intrarégional dans ces deux régions afin d'identifier les opportunités d'amélioration au cours des différentes étapes de la chaîne logistique. Grâce à ces données, le Bureau international poursuivra ses efforts pour mettre en œuvre des activités de coopération basées sur les faits dont les opérateurs désignés de la région peuvent tirer parti. En parallèle, on observe un renforcement du soutien apporté par les autorités nationales et d'autres organisations internationales bâtissant des partenariats, toutes ces actions contribuant à renforcer le profil de durabilité de l'UPU.

c) *Région arabe*

303. La majorité des pays participant au projet ORE ont considérablement amélioré leur capacité à répondre aux exigences opérationnelles minimales.

304. De nombreux pays ont acquis une plus grande visibilité sur l'ensemble de leur chaîne logistique en adoptant les normes de messagerie de l'UPU et en utilisant les outils informatiques disponibles tels qu'IPS, ITTMAT, GCSS, etc. Ils démontrent à présent une meilleure utilisation des systèmes disponibles d'établissement de rapports (QCS, STORM et GMS) pour gérer plus efficacement les flux postaux internationaux. Certains pays ont beaucoup progressé dans l'intégration de leur chaîne logistique et le développement de leurs relations avec les douanes et les compagnies aériennes nationales.

305. En 2021, le Bureau international poursuivra ses efforts pour aider les opérateurs désignés de la région à améliorer leurs indicateurs de performance dans les domaines des exigences opérationnelles, de la visibilité, de la qualité des données, l'intégration de la chaîne logistique et de la fiabilité.

d) *Asie/Pacifique*

306. La majorité des pays participant au projet ORE ont sensiblement renforcé leurs capacités à satisfaire les exigences opérationnelles minimales, en particulier les 12 pays bénéficiaires de l'examen des processus sur site, qui ont pu apprendre des expériences pratiques des experts de l'UPU en matière d'opérations postales.

307. Le Cambodge, la République démocratique populaire lao, le Myanmar, la République démocratique de Timor-Leste et le Vanuatu ont acquis une plus grande visibilité sur l'ensemble de leur chaîne logistique en adoptant les normes de messagerie de l'UPU et en utilisant les outils informatiques disponibles tels qu'IPS et CDS. Parallèlement, l'ensemble des pays du Pacifique ont commencé à utiliser IPS.post mais aussi à mieux utiliser les systèmes disponibles d'établissement de rapports (QCS, STORM et GMS) afin de gérer plus efficacement les flux de courrier international.

e) *Europe et Communauté des États indépendants*

308. La majorité des pays participant au projet ORE ont considérablement amélioré leur capacité à répondre aux exigences opérationnelles minimales. Des pays tels que le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan ont introduit IPS et IPS.post, ce qui leur permet de participer plus efficacement à l'échange de courrier international. La Macédoine du Nord et le Turkménistan ont commencé à introduire de nouveaux systèmes électroniques et de nouvelles approches technologiques en vue de moderniser et d'améliorer leurs services.

309. L'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, la Turquie et l'Ukraine ont acquis une plus grande visibilité sur l'ensemble de leur chaîne logistique en adoptant les normes de messagerie de l'UPU et en utilisant les outils informatiques disponibles tels qu'IPS, CDS et GCSS. Ils démontrent à présent une meilleure utilisation des systèmes disponibles d'établissement de rapports (QCS, STORM et GMS) pour gérer plus efficacement les flux postaux internationaux. Certains pays tels que le Bélarus, la Géorgie et la Fédération de Russie ont beaucoup progressé dans l'intégration de leur chaîne logistique et dans leurs relations avec les douanes et les compagnies aériennes nationales.

310. Trois pays (Bélarus, Kazakhstan et Turquie) ont reçu la certification «or» en matière de gestion de la qualité de service en guise de signe de reconnaissance de leurs réalisations dans la création et l'exploitation de systèmes de gestion du courrier international efficaces.

*16.5 Activités de l'Équipe spéciale «Aide d'urgence et gestion des risques liés aux catastrophes»*

311. Lors du Congrès d'Istanbul, il a été décidé de poursuivre les efforts de l'UPU en matière de sensibilisation à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe. La plénière du Conseil d'administration (CA) a approuvé la création de l'Équipe spéciale «Aide d'urgence et gestion des risques liés aux catastrophes» (ESAUGRC), sous la supervision de la Commission 5 du CA, et lui a assigné la mission de mettre en œuvre la proposition de travail 20 du Plan d'activités d'Istanbul et la recommandation C 14/2016 (soumise initialement par le Japon).

312. En 2017, l'ESAUGRC a tout d'abord concentré ses efforts sur l'élaboration du modèle d'assistance technique pour la gestion des risques liés aux catastrophes, puis s'est attelée aux tâches restantes en 2018. Les livrables réalisés par l'équipe spéciale sont décrits ultérieurement.

#### *Modèle d'assistance technique pour la gestion des risques liés aux catastrophes*

313. La création, au niveau mondial, de services postaux capables de faire face aux catastrophes est conforme à la mission de l'UPU de développer les communications entre les peuples, et de contribuer ainsi à la coopération internationale dans les domaines culturel, social et économique. Le modèle d'assistance technique pour la gestion des risques liés aux catastrophes a été adopté en 2017.

#### *Processus de certification en matière de gestion des risques liés aux catastrophes*

314. Le Congrès d'Istanbul a prié les organes compétents de l'UPU d'«étudier la possibilité d'un processus de certification spécifique qui permettrait aux opérateurs désignés d'améliorer leurs stratégies de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles et d'étalonner leur mise en œuvre par rapport au guide de gestion des risques liés aux catastrophes de l'Union postale universelle». Le Bureau international, en collaboration avec l'ESAUGRC, a travaillé à la définition des étapes à suivre pour la mise en œuvre d'une telle certification.

315. La certification de gestion des risques liés aux catastrophes permettrait de prêter assistance aux opérateurs désignés cherchant à renforcer leurs opérations en proposant une méthode détaillée pas à pas adaptée à leurs conditions et difficultés géographiques particulières. Elle offrirait également une reconnaissance aux opérateurs postaux pour leurs efforts en matière de gestion des risques liés aux catastrophes et contribuerait à renforcer l'image de fiabilité inspirée par leur marque. L'objectif principal est d'aider les opérateurs postaux à assurer la continuité de leurs opérations et à maintenir la qualité de service au niveau national et international à la suite d'une catastrophe naturelle. La Commission 5 a approuvé l'élaboration d'un processus de certification de gestion des risques liés aux catastrophes.

#### *Mécanisme de financement et stratégie de levée de fonds pour le fonds d'urgence et de solidarité*

316. Depuis 2010, le fonds d'urgence et de solidarité a contribué à plusieurs projets de reconstruction et de réhabilitation menés à la suite de catastrophes naturelles. Selon le Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes, les catastrophes naturelles pourraient devenir plus fréquentes et plus intenses et même poser de plus grandes difficultés en raison du changement climatique. Il est également attendu que le service postal international soit affecté par ces événements entraînant des interruptions du service en divers points du globe. Il convient que l'UPU soit préparée pour continuer à aider les opérateurs désignés après les catastrophes et à renforcer leur capacité à rétablir les services postaux dans les meilleurs délais. Le financement du fonds d'urgence et de solidarité se limite actuellement aux contributions volontaires des Pays-membres et n'est donc ni prévisible ni fiable. Le solde actuel du fonds d'urgence et de solidarité permet de mener un nombre limité de projets. Au vu de cette situation, l'ESAUGRC a organisé des discussions en 2018 concernant la nécessité d'améliorer les opérations actuelles du fonds d'urgence et de solidarité et de trouver un mécanisme de financement durable. La Commission 5 a décidé qu'il fallait poursuivre l'analyse visant à élaborer un mécanisme de financement du fonds d'urgence et de solidarité de l'UPU dans le cadre d'une stratégie de levée de fonds spécifique.

#### *Autres activités*

317. Outre les travaux spécifiques qu'ils ont menés pour réaliser les livrables, les membres de l'ESAUGRC ont également été régulièrement informés par le Président et le coordonnateur chargé de la gestion des risques liés aux catastrophes des activités connexes présentant un intérêt pour l'équipe spéciale. Ils ont notamment reçu: des rapports concernant les conférences sur la gestion des risques liés aux catastrophes tenues au Canada, en Égypte, en Guadeloupe, au Mexique, à Sainte-Lucie, en Thaïlande, en Uruguay et au Viet Nam; des informations sur la coopération avec les organisations internationales pertinentes; et des informations sur les mises à jour apportées au site Web relatif à la gestion des risques liés aux catastrophes.

#### *Recommandations*

318. L'ESAUGRC a conduit des études et a exploré des solutions à mettre au point en matière de gestion des risques liés aux catastrophes. Une nouvelle méthodologie d'assistance technique axée sur la préparation aux situations d'urgence a été mise en place. Une procédure efficace de certification en matière de gestion

des risques liés aux catastrophes et un mécanisme de financement durable pour le fonds d'urgence et de solidarité doivent être élaborés pour aider les pays à renforcer leur capacité à se préparer aux catastrophes naturelles, à y répondre et à se redresser.

319. L'objectif principal de toutes ces activités est de créer une culture postale axée sur la préparation et de garantir la continuité des opérations à la suite d'une catastrophe.

320. Des progrès significatifs ont été réalisés et des outils concrets ont été mis à disposition des postes pour les guider et les aider à renforcer leur résistance aux phénomènes naturels. Toutefois, il demeure difficile de trouver des ressources financières permettant d'aider les postes à faire face aux catastrophes.

321. La Commission 5 du CA a approuvé les recommandations ci-après pour le reste du cycle d'Istanbul, qui pourront également être incluses dans les cycles suivants, le cas échéant:

- Veiller à la mise en œuvre des recommandations concernant la procédure de certification pour la gestion des risques liés aux catastrophes et le fonds d'urgence et de solidarité, telles qu'énoncées dans les documents correspondants (CA C 5 2018.2–Doc 5a. Annexes 1 à 3).
- Continuer de promouvoir la méthodologie d'assistance technique et de l'ajuster en fonction des connaissances issues de sa mise en application pratique.
- Élaborer un modèle normalisé s'appuyant sur le guide de gestion des risques liés aux catastrophes aux fins de son utilisation par les Pays-membres lors de la conception de leurs plans de gestion des risques liés aux catastrophes.
- Appuyer les efforts des Pays-membres concernant l'amélioration de leurs capacités en matière de gestion des risques liés aux catastrophes ainsi que l'établissement de réseaux entre les responsables de la gestion des risques liés aux catastrophes grâce à l'organisation de séminaires régionaux.
- Mettre le cours TRAINPOST sur la gestion des risques liés aux catastrophes à disposition des Pays-membres.
- Désigner des experts postaux régionaux spécialisés dans la gestion des risques liés aux catastrophes étant disposés à contribuer aux efforts continus d'amélioration en la matière.
- Coopérer avec les experts compétents au sein et en dehors de l'UPU pour tirer des enseignements des expériences menées et déterminer les meilleures pratiques pouvant être appliquées au secteur postal.
- Poursuivre les efforts de l'UPU en matière de gestion des risques liés aux catastrophes grâce à la coopération continue avec les pays intéressés et les organisations internationales pertinentes, et faire rapport des efforts menés aux organes de l'UPU concernés.

## 16.6 Autres questions

### a) Activités de développement durable

#### *Solution en ligne de l'UPU pour l'établissement de bilans carbone et la production de rapports*

322. Durant le cycle d'Istanbul, les quatre premières campagnes de mesure conduites avec l'outil OSCAR ont été finalisées. Mis gratuitement à disposition de l'ensemble des opérateurs désignés en six langues différentes, OSCAR permet aux organisations postales de calculer et d'analyser leur empreinte carbone. Il donne également au bureau international une vision générale de l'impact climatique des opérations postales à l'échelle mondiale.

323. En tout, 134 opérateurs désignés ont utilisé cet outil durant cette période, contre 54 en 2016, 83 en 2017, 65 en 2018, 63 en 2019 et 64 en 2020. Les utilisateurs étaient uniformément répartis entre les régions géographiques et les niveaux de développement.

324. Un système de classement des utilisateurs d'OSCAR a été mis en place en 2019 afin d'améliorer la qualité des rapports produits par cet outil en récompensant les utilisateurs qui fournissent des données robustes et complètes. Tous les utilisateurs de la quatrième campagne de mesure ont été informés de leur classement et les meilleurs utilisateurs ont été récompensés à l'occasion d'une cérémonie organisée lors de la session S7 du CA, en février 2020.

325. Des ressources et des documents de référence ont été élaborés pour aider les utilisateurs à mieux exploiter l'outil OSCAR. Notamment un «guide de production de rapports» et un «guide de résultats», comprenant une section de questions les plus fréquemment posées, ont été mis à disposition des utilisateurs dans chacune des six langues d'OSCAR. Par ailleurs, le personnel du Bureau international a fourni des conseils, une assistance technique et une aide à l'analyse des résultats à tous les utilisateurs l'ayant sollicité, par voie téléphonique et électronique.

326. De nombreux efforts ont été déployés pour améliorer et mettre à jour la méthodologie OSCAR, notamment en l'alignant sur les nouvelles normes internationales du Protocole des gaz à effet de serre et de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (Global Reporting Initiative), et en établissant une bibliothèque de bases de données pour les facteurs d'émissions.

327. Dans le cadre du processus d'ouverture des produits et des services de l'UPU au secteur postal élargi, le Bureau international a lancé une étude pilote au début de 2020. Cinq pays ont été sélectionnés à l'issue d'un processus de sélection ayant compris l'envoi d'un questionnaire à tous les Pays-membres de l'UPU à l'automne 2019. En collaboration avec les régulateurs, OSCAR a été rendu disponible à tous les opérateurs non désignés de ces cinq pays pour une période d'essai. Malheureusement, la pandémie de COVID-19 a limité la réussite et le suivi du projet.

#### *Partenariats et collaboration*

328. Le programme «Environnement et développement durable» du Bureau international a amorcé et formalisé plusieurs collaborations avec des organisations externes, ce qui a permis au Bureau international d'atteindre un plus large public et de mettre en commun son expertise afin de fournir aux opérateurs désignés le soutien et les informations nécessaires sur les enjeux actuels en matière de durabilité.

329. En collaboration avec le Global Logistics Emission Council (GLEC), le Bureau international a organisé un Groupe d'action chargé du courrier et des colis, réunissant des acteurs du secteur postal et du secteur logistique, afin de comparer leurs méthodes de comptabilisation des émissions de carbone et d'identifier tant les synergies que les recouvrements des outils spécifiques à chaque secteur. Les membres du Groupe d'action se sont rencontrés à l'occasion de trois réunions en ligne organisées entre décembre 2017 et juin 2018; ils ont contribué à la deuxième édition du cadre du GLEC en apportant des informations spécifiques au secteur postal ainsi qu'à l'examen de l'outil OSCAR. Le Bureau international a également dialogué avec le réseau GLEC lors de deux réunions physiques afin d'établir des liens avec des outils semblables à OSCAR conçus pour le secteur logistique.

330. Dans le cadre de l'accord de coopération global signé le 29 juin 2017 par l'UPU et l'IPC, d'importants travaux ont été réalisés par le groupe d'experts en matière de développement durable. Le Bureau international et l'IPC ont établi un processus d'échange de données pour faciliter l'utilisation d'OSCAR par les opérateurs désignés qui participent également au programme du système d'évaluation et de contrôle de l'environnement de l'IPC. Ce processus a été mise en œuvre pour les campagnes annuelles d'OSCAR de 2017 à 2020. Trois séminaires en ligne ouverts à l'ensemble des organisations postales des réseaux de l'UPU et de l'IPC ont été organisés conjointement sur les sujets suivants: inventaires environnementaux, véhicules alternatifs et énergies renouvelables. Qui plus est, le Bureau international et l'IPC ont identifié deux indicateurs de durabilité pour suivre les progrès du secteur postal mondial à cet égard: pourcentage d'énergie renouvelable utilisée par les bâtiments postaux et pourcentage de véhicules alternatifs dans la flotte de véhicules postaux. Depuis 2019, OSCAR permet de collecter les données relatives à ces deux indicateurs.

331. L'UPU et UNI Global ont signé un accord de coopération en 2018 en vue de travailler ensemble sur un vaste portefeuille d'activités relatives au développement durable et au dialogue social. En 2019, les premiers plans de projet ont été dressés, les deux organisations ont partagé les informations et les ressources pertinentes, et plusieurs études sur les services et les emplois postaux ont été lancées.

#### *Projet – Fournir des services à caractère social par la poste*

332. Un projet d'une année, intitulé «Fournir des services à caractère social par la poste: soutenir l'innovation pour élargir les avantages sociaux du système postal» a été lancé en 2019 pour étudier comment les services sociaux pourraient être intégrés au modèle d'activité postale, en collectant et en analysant des études de cas à travers le monde, puis en publiant des recommandations. Une activité pilote a été prévue dans le cadre de laquelle un service social serait introduit par une organisation postale. Ce projet a été financé par le Ministère japonais de l'intérieur et des communications.



333. De la mi-avril à la mi-juin 2020, le consultant a mis en œuvre un sous-projet d'urgence sur les services postaux pendant la pandémie de COVID-19. Ce changement de portée répondait à un besoin immédiat de soutenir les postes pendant cette crise. Les principaux livrables étaient une nouvelle plate-forme en ligne pour permettre aux postes de faire part de leur expérience en matière de prestation de services à caractère social pendant la pandémie ainsi qu'une série d'études de cas et d'articles. Ce site est disponible à l'adresse <https://www.upu.int/fr/Solutions-postales/COVID-19/Services-sociaux-et-financiers-proposés-par-les-postes>.

334. Le point culminant de l'étude doit être la publication du Guide de l'UPU sur les services postaux à caractère social, qui contiendra des informations et des conseils sur le développement de services à caractère social en tant qu'éléments de l'infrastructure postale. Ce guide, ainsi que les résultats du projet pilote consistant en la mise en œuvre d'un système de distribution à domicile pour les médicaments sensibles à la température élaboré avec la poste jordanienne, doit être publié en avril 2021.

#### *Postal Carbon Fund®*

335. Dans une lettre datée du 28 novembre 2017, La Poste (France) a informé le Bureau international qu'elle n'était plus en mesure d'assurer la mise en œuvre du Postal Carbon Fund® et se retirait de l'initiative.

#### *Participation au programme général de l'ONU*

336. L'UPU est un membre actif du groupe chargé des questions relatives à la gestion de la viabilité écologique, qui coordonne la gestion environnementale interne pour l'ensemble du système des Nations Unies. Le Bureau international a pris part aux inventaires environnementaux de l'ONU de 2017 à 2020 et a contribué au rapport annuel de l'ONU en matière de durabilité «Greening the Blue».

337. Le Bureau international a atteint la neutralité climatique en 2016, en 2017, en 2018 et en 2019. Il a compensé ses émissions dans le cadre du fonds d'adaptation de la CCNUCC.

#### *Autres engagements en faveur de la durabilité*

338. L'UPU a coorganisé un colloque sur la durabilité le 13 avril à Berne, présidé par La Poste Suisse. L'UPU a contribué à la définition du concept et du programme. Tous les opérateurs désignés ont été invités à cet événement.

339. Le programme pour l'environnement et la durabilité a participé à plusieurs réunions, tables rondes, ateliers et conférences externes durant le cycle 2017–2020 afin de présenter les travaux de l'UPU et de permettre au secteur postal de contribuer aux discussions mondiales en matière de durabilité. Ces plates-formes externes étaient l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement du Programme des Nations unies pour l'environnement (2017), la COP24 en 2018 à Katowice (Pologne), l'atelier de l'IPC sur la durabilité (2018) et l'atelier de la CRASA consacré aux sociétés durables (2019).

b) *Activités de gestion des risques liés aux catastrophes (extérieures au mandat de l'Équipe spéciale «Aide d'urgence et gestion des risques liés aux catastrophes»)*

#### *Établissement et mise en œuvre du fonds consacré à la résilience face aux catastrophes naturelles*

340. À la fin de 2017, en réponse aux recommandations de l'ESAUGRC, le Bureau international a envoyé une lettre à tous les Pays-membres pour les inviter à solliciter le financement de projets d'assistance technique dans le domaine de la préparation aux catastrophes. Le fonds consacré à la résilience face aux catastrophes naturelles a apporté un maximum de 100 000 CHF en appui à la planification, à la formation et à l'équipement dans le domaine de la gestion des risques liés aux catastrophes. À ce jour, le Bureau international a sélectionné 19 projets représentant un financement total de 998 000 CHF.

#### *Renforcement des capacités et collaboration avec les organisations partenaires*

341. Le renforcement des capacités est l'une des missions les plus importantes des activités de coopération au développement de l'UPU, étant donné que les services postaux comptent parmi les opérations à plus forte intensité de main-d'œuvre dans le monde.

342. En 2018, le Bureau international a organisé des opportunités de formation pour l'Égypte, la Thaïlande et le Viet Nam. En novembre 2019, il a organisé des ateliers de formation pour les régions Asie/Pacifique et Caraïbes. L'objectif de ces ateliers était non seulement de renforcer les capacités de gestion des risques liés aux catastrophes des Pays-membres mais aussi d'identifier des experts postaux en matière de gestion des risques liés aux catastrophes dans chaque région.

343. Le Bureau international a invité l'Agence caribéenne de gestion des urgences en cas de catastrophe, l'UIT, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique des Nations unies et l'OMM (partenaire de l'UPU en vertu d'un protocole d'accord) aux ateliers de formation. La participation de ces organisations partenaires a non seulement permis de faciliter la collaboration de l'UPU avec ces dernières, mais aussi d'offrir des opportunités de formation aux participants des Pays-membres.

344. En plus de ces ateliers de formation, le Bureau international a élaboré un cours sur la gestion des risques liés aux catastrophes pour TRAINPOST, la plate-forme de formation à distance de l'UPU, en 2018. Cette plate-forme a permis d'harmoniser le niveau de formation dans l'ensemble des régions, indifféremment de leur niveau de développement, en permettant au personnel des opérateurs n'ayant pas les moyens de participer à des séances en salle de classe de pouvoir accéder au même contenu.

#### *Mise à jour sur le Guide de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles pour le secteur postal*

345. Depuis sa publication 2016, le guide intitulé «Construire la résilience – Guide de gestion des risques liés aux catastrophes naturelles pour le secteur postal» s'est avéré être un précieux outil d'aide pour les Pays-membres. Le fonds consacré à la résilience face aux catastrophes naturelles couvre la planification de la gestion des risques liés aux catastrophes et des activités de formation connexes. Afin que la gestion des risques liés aux catastrophes soit plus utile aux pays en développement, il convient de fournir des méthodologies standard de planification et de formation sous forme d'une nouvelle annexe au guide. Le Bureau international a donc lancé un projet de révision de ce guide, dont la nouvelle version sera publiée en 2020.

#### *Fonds d'urgence et de solidarité*

346. Depuis son établissement en 2010, le fonds d'urgence et de solidarité a porté assistance à 14 pays en leur fournissant des équipements postaux et en soutenant la reconstruction de leurs infrastructures postales. En 2019, le Bureau international a lancé de nouveaux projets financés par le fonds d'urgence et de solidarité à Madagascar et à S. Maarten. Le fonds a également contribué au projet de fourniture de matériel de protection individuelle pour lutter contre la COVID-19 (projet COVID-PPE) décrit ci-dessous.

#### *C. Activités de développement et de coopération relatives à la pandémie de COVID-19*

##### *a) Projet d'assistance aux pays les moins avancés face à la COVID-19*

347. La pandémie de COVID-19 a affecté de nombreux secteurs, y compris le secteur postal. Pendant la crise, de nombreux pays ayant maintenu les services postaux en tant que services essentiels, la difficulté a consisté à trouver des moyens de protéger le personnel et la clientèle des postes contre les infections de COVID-19.

348. L'une des solutions a résidé dans l'utilisation de matériel de protection individuelle tel que les masques, les gants et les solutions hydroalcooliques. De nombreux Pays-membres ont ainsi demandé au Bureau international de l'aide pour l'achat de ce type de matériel. En réponse à ces demandes, le Bureau international a décidé d'initier un projet pour aider les pays les moins avancés.

349. Le budget consacré à ce projet s'est élevé à 668 414 CHF; les fonds ont été issus des contributions volontaires de la République populaire de Chine, de la France, du Japon et de la Suisse, en supplément de transferts du budget ordinaire et du fonds d'urgence et de solidarité. Le Bureau international, avec l'appui de l'UNOPS, a distribué 1 200 000 masques à 35 pays parmi les moins avancés (Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Centrafrique, Comores, Djibouti, Éthiopie, Haïti, Kiribati, Rép. dém. pop. lao, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Rwanda, îles Salomon, Sénégal, Somalie, Soudan, Rép. dém. de Timor-Leste, Togo, Tuvalu, Ouganda, Vanuatu et Zambie) et à la Palestine.

b) *Élaboration du Guide de relance des services postaux après la pandémie*

350. En résultat des travaux commencés en mars 2020 par l'Équipe spéciale «Plan de relance COVID-19» du Bureau international de l'UPU, la Direction du développement et de la coopération a élaboré une première version du Guide de relance des services postaux après la pandémie.

351. Ce guide vise à analyser la situation des services postaux par rapport à la pandémie de COVID-19 et à élaborer un outil méthodologique afin d'aider les Pays-membres à réduire l'incidence de la crise mondiale actuelle ou de toute future pandémie sur le secteur postal et à rétablir rapidement leurs services postaux après une crise.

352. Toutes les Unions restreintes ont directement pris part à ces importants travaux en communiquant au Bureau international les informations qu'elles avaient rassemblées sur les mesures adoptées pour les services postaux dans leur région face à la pandémie de COVID-19.

### III. Équipes spéciales rendant compte directement à la réunion plénière

#### 17. Questions intéressant le Groupe ad hoc «Réforme de l'Union» du Conseil d'administration – Résumé des travaux

##### 17.1 Mandat

353. Par sa résolution C 27/2016 (Gestion du travail de l'Union – Réforme de l'Union postale universelle), le Congrès d'Istanbul a décidé:

- de reporter l'examen des questions de réforme à un Congrès extraordinaire à convoquer en 2018;
- de charger le CA et le CEP d'appliquer une série de principes comme base pour leurs structures et processus respectifs de prise de décisions;
- que chaque Conseil se réunira deux fois par an, pendant une période maximale de dix jours ouvrables, et que les deux Conseils se réuniront consécutivement.

354. Cette même résolution stipule également la création du Groupe ad hoc «Réforme de l'Union» (GAHRU) chargé de mener une étude et de fournir des conseils sur la réforme de l'Union, et de soumettre ses conclusions au CA avant leur examen ultérieur par le Congrès extraordinaire en 2018. En conséquence, lors de sa réunion constitutive, tenue le 7 octobre 2016 à Istanbul, le CA a établi le GAHRU sous la présidence de la République populaire de Chine. Celui-ci se composait de 76 membres et observateurs représentant les cinq groupes géographiques de l'Union.

##### 17.2 Activités

355. Entre les sessions S0 (décembre 2016) et S1 (avril 2017), le programme de travail du GAHRU a été approuvé, les Unions restreintes ont été invitées à faire part de leurs commentaires et à participer activement et tous les membres et observateurs du CA ont été invités à participer aux travaux du GAHRU. De plus, un document de travail a été envoyé à tous les Pays-membres et observateurs du CA pour les inviter à formuler des commentaires sur les questions en suspens ayant trait à la réforme de l'Union.

356. Lors de la session S1 du CA, le GAHRU a identifié les questions en suspens essentielles à traiter pour soumettre une proposition consensuelle sur la réforme. Il s'agissait des questions suivantes:

- 1° Nature intergouvernementale de l'UPU: l'UPU doit-elle continuer d'être une organisation intergouvernementale?
- 2° Structure de l'UPU: le degré de séparation des activités gouvernementales et opérationnelles de l'UPU. L'UPU devrait-elle distinguer juridiquement ou opérationnellement les activités gouvernementales des activités opérationnelles?
- 3° Piliers: attributs du pilier gouvernemental et du pilier opérationnel. Quelles sont les décisions susceptibles d'être prises à ce niveau? Quelle est la composition et le mécanisme d'élection de chaque pilier?

- 4° Organe de coordination: devrait-il y avoir un organe de coordination entre les deux piliers? Le cas échéant, quels seraient ses fonctions et son pouvoir décisionnel? Composition et présidence de cet organe?
- 5° Congrès à mi-terme: un Congrès à mi-terme permanent est-il nécessaire? Quelles seraient ses fonctions?

357. Après étude des réponses données aux documents de travail et après délibération au sein du GAHRU, un consensus a été atteint sur les questions 1° à 3°. Afin d'obtenir des avis sur les autres questions en suspens, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des Pays-membres, des Unions restreintes et des observateurs du GAHRU.

358. Les résultats de ce questionnaire ont été présentés lors d'une réunion physique du GAHRU organisée à Berne les 28 et 29 juin 2017. Au total, 84 Pays-membres et six pays observateurs non membres ont répondu au questionnaire. La réunion de juin 2017 a également permis de clarifier les principales questions relatives aux piliers et au Congrès à mi-terme, et d'atteindre un plus vaste consensus à leur sujet.

359. Suite à sa réunion de juin 2017, le GAHRU a constitué une équipe de travail chargée de formuler des recommandations sur toutes les questions en suspens et de les soumettre au GAHRU afin d'en débattre lors de sa session S2 (octobre 2017). Deux membres/observateurs du GAHRU ont été sélectionnés au sein de chacun des cinq groupes géographiques de l'Union pour composer cette équipe de travail: Amérique (États-Unis) et Chili (groupe 1), Pologne et Russie (Fédération de) (groupe 2), Allemagne et France (groupe 3), Inde et Nouvelle-Zélande (groupe 4) ainsi qu'Afrique du Sud et Tunisie (groupe 5).

360. Entre juin et octobre 2017, l'équipe de travail a tenu deux réunions à Berne, certains des participants y ayant assisté par téléconférence. Entre ces deux réunions, les membres ont échangé en ligne afin de contribuer activement aux différents sujets examinés. L'équipe de travail est parvenue à un consensus sur toutes les autres questions en suspens concernant la réforme de l'Union, à savoir: piliers; organe de coordination; et Congrès à mi-terme.

361. Le GAHRU a ensuite tenu une réunion le 25 octobre 2017 afin de présenter et d'avaliser les recommandations susmentionnées émises par l'équipe de travail.

362. Basé sur les recommandations du GAHRU et l'approbation de la plénière du CA, un document provisoire sur la réforme de l'Union a été préparé en vue de son approbation finale par le deuxième Congrès extraordinaire. Ce document, ainsi que les amendements proposés à la Constitution et au Règlement général, a été examiné lors d'une séance de travail spéciale consacrée à la réforme de l'Union, tenue les 6 et 7 février en République populaire de Chine (en tant que Présidente du GAHRU), à Shanghai. Étaient invités notamment les membres du Comité directeur du GAHRU (Comité de gestion du CA) ainsi que les 10 membres de l'équipe de travail sur la réforme de l'Union.

363. Ensuite, lors de la session S3, la réunion du GAHRU tenue le 25 avril 2018 ainsi que la plénière du CA ont pris note et ont approuvé le document et les propositions qui seront soumis au Congrès extraordinaire.

364. Lors du deuxième Congrès extraordinaire, la République populaire de Chine, en sa qualité de Vice-Présidente/pays modérateur, a mené les discussions sur la réforme de l'Union. L'Afrique du Sud, qui était chargée de présenter le document sur la réforme de l'Union, a donné un aperçu des travaux effectués par le GAHRU, après quoi le CA a soumis ses recommandations au Congrès sur les principales questions en suspens ayant trait à la réforme de l'Union (CONGRÈS—Doc 6 et ses propositions associées). Le Congrès a pris note du document et a vivement débattu à son propos.

365. En se basant sur les recommandations du CA et sur ses propres délibérations, le Congrès a pris les décisions clés ci-après sur chacune des principales questions en suspens identifiées ci-dessus:

- 1° Nature intergouvernementale de l'UPU: l'UPU restera une organisation intergouvernementale et une institution spécialisée des Nations Unies.
- 2° Structure de l'UPU: les structures gouvernementale et opérationnelle devraient être conservées pour souligner la séparation fonctionnelle des organes de travail de l'Union. Toutefois, ces organes ne seront pas distincts juridiquement.

## 3° Piliers:

- Prise de décisions: les piliers gouvernemental et opérationnel devraient continuer de prendre des décisions dans le cadre de leurs propres domaines de compétence, avec une autorité améliorée du pilier gouvernemental pour prendre des décisions sur les questions transversales entre les deux piliers.
- Mécanismes d'élection: en matière de mécanismes d'élection, les propositions ci-après sont énoncées:
  - a) Pour le pilier gouvernemental (CA), la répartition géographique équitable devrait continuer de s'appliquer.
  - b) L'élection au pilier opérationnel (CEP) devrait se baser sur les principes suivants:
    - La répartition géographique équitable et spécifiée doit être prise en considération.
    - Les régions sous-représentées devraient bénéficier de sièges supplémentaires.
    - Selon la méthodologie d'élection proposée, les régions ne seraient pas confrontées à une réduction du nombre de sièges: au minimum, chaque région conserverait le même nombre de sièges que celui correspondant à l'élection au CEP lors du Congrès d'Istanbul, avec une augmentation possible de ce nombre pour les régions 1, 2, 4 et 5 qui sont sous-représentées.
  - c) Concernant le pilier opérationnel, un certain nombre de scénarios pour augmenter la représentation des régions sous-représentées ont été examinés. Parmi les différentes options discutées, le CA a recommandé le scénario ci-après, approuvé par le Congrès:
    - La répartition des sièges du CA doit être acceptée comme référence de base pour la représentation des groupes géographiques 1, 2, 4 et 5.
    - Les membres sont convenus de conserver le nombre actuel de sièges du CEP pour le groupe 3. Il ne devrait pas être envisagé de sièges supplémentaires pour ce groupe puisqu'il est jugé correctement représenté.
    - Les sièges supplémentaires à attribuer aux groupes 1, 2, 4 et 5 le seraient en fonction de la différence entre le nombre actuel de sièges du CA et du CEP pour chacune de ces régions. Cela déboucherait sur une représentation uniforme de chaque groupe dans les deux conseils.
    - Après délibération, les membres sont toutefois convenus que les groupes 2 et 4 seraient toujours sous-représentés. Ils ont donc décidé d'attribuer un siège supplémentaire aux groupes 2 et 4.

366. Le tableau ci-dessous montre la répartition des sièges entre les régions qui a été convenue, avec un total de 48 sièges pour le futur pilier opérationnel (CEP):

Conseil	Motifs	Groupe 1 <i>Hémisphère occidentale</i> 36 Pays-membres	Groupe 2 <i>Europe de l'Est et Asie du Nord</i> 25 Pays-membres	Groupe 3 <i>Europe occidentale</i> 28 Pays-membres	Groupe 4 <i>Asie du Sud et Océanie</i> 49 Pays-membres	Groupe 5 <i>Afrique</i> 54 Pays-membres	Total 192 Pays-membres
CA (2016)	Répartition géographique équitable	8	5	6	10	11	40 (+1 présidence)
CEP (2016)	Position actuelle: répartition géographique spécifiée	7	5	12	9	7	40
Pilier opérationnel: proposé	L'écart entre le nombre de sièges pour les groupes 1, 4 et 5 au CA et au CEP est comblé  Un siège supplémentaire est attribué aux groupes 2 et 4	8 (nombre actuel +1)	6 (nombre actuel +0 +1)	12 (nombre actuel)	11 (nombre actuel +1 +1)	11 (nombre actuel +4)	48

- d) Mécanisme d'élection du pilier opérationnel: un mécanisme d'élection simplifié pour le pilier opérationnel devrait remplacer l'actuel mécanisme d'élection complexe du CEP. Il devrait avoir les caractéristiques suivantes:
- Présidence: il est proposé de conserver le processus actuel pour l'élection du président du pilier opérationnel. Par ailleurs, de la même manière que pour le CA, il devrait y avoir trois vice-présidents supplémentaires pour le pilier opérationnel, ce qui donnerait au total un président et quatre vice-présidents. Le Président et les quatre Vice-Présidents sont des Pays-membres de chacun des cinq groupes géographiques de l'Union.
  - Renouvellement d'un tiers des membres: Le tiers au moins des membres de chaque groupe géographique est renouvelé à l'occasion de chaque Congrès.
  - Attribution des sièges: les Pays-membres se verraient attribuer un nombre de sièges fixe/réservé par région. L'élection des membres du CEP se base sur le nombre de votes obtenus au sein de chaque région géographique, dans le respect des exigences en matière de renouvellement définies dans le Règlement général.
  - Sièges réservés pour les pays industrialisés/en développement: il est proposé de supprimer ce principe.

4° Organe de coordination: le Comité de coordination (tel qu'établi par la résolution du Conseil exécutif CE 11/1986, puis confirmée par les résolutions de Congrès C 4/1989 et C 73/1994) devrait être conservé avec ses attributions existantes et dans sa composition actuelle (c'est-à-dire Présidents du CA et du CEP et Directeur général du Bureau international). Néanmoins, l'existence du Comité de coordination devrait être reflétée en bonne et due forme dans le Règlement général. Il convient également de noter que le CA continuerait, entre autres attributions, de traiter toutes les questions transversales entre les deux Conseils. Par conséquent, il est uniquement nécessaire d'apporter des clarifications mineures dans le Règlement général de l'Union, mais il ne serait pas nécessaire de créer un organe décisionnel distinct chargé de la coordination entre les deux Conseils.

367. À propos de l'établissement d'un Congrès à mi-terme permanent, le CA a fourni les recommandations ci-après au deuxième Congrès extraordinaire:

5° Congrès à mi-terme: le Congrès à mi-terme devrait avoir un caractère permanent avec les fonctions suivantes:

- Traiter toute question postale internationale urgente.
- Considérer et adopter, selon le cas, les propositions relatives aux questions que le Congrès à mi-terme est autorisé à étudier par le Congrès.

368. Cependant, ce sujet est déjà couvert par la résolution C 28/2016 (Organisation d'un Congrès extraordinaire en 2018) du Congrès d'Istanbul, qui instruit le CA, avec l'appui du Bureau international, à «soumettre des propositions au Congrès de 2020, le cas échéant». Par conséquent, les contributions susmentionnées du CA ainsi que l'évaluation du Congrès extraordinaire de 2018 formeront la base des recommandations pour la décision à prendre par le Congrès de 2020.

369. De plus, le deuxième Congrès extraordinaire a étudié un certain nombre d'ajustements de conséquence et/ou nécessaires à la Constitution et au Règlement général de l'UPU, qui ont été proposés par le CA afin de supprimer les incohérences juridiques et de garantir le bon fonctionnement de l'Union entre les cycles de Congrès.

370. Les décisions prises lors du deuxième Congrès ordinaire à propos de la réforme de l'Union ont clos avec succès la mission du GAHRU et ont également témoigné de l'engagement et de l'esprit de consensus des Pays-membres en faveur d'un processus décisionnel plus rapide, d'une plus grande efficacité et d'une représentation équitable au sein de l'UPU.

### 17.3 Livrables

371. La mission du GAHRU se composait de trois principaux livrables, à savoir sa constitution d'ici à la session S0 du CA, la fourniture de recommandations au CA lors des sessions S1 et S2 du CA, et la soumission du rapport final lors de la session S3 du CA. Ces trois livrables ont été accomplis avec succès et dans les délais.

## 18. Équipe spéciale du Conseil d'administration sur le Congrès à mi-terme – Résumé des travaux

### 18.1 Mandat

372. Par sa résolution C 28/2016 (Organisation d'un Congrès extraordinaire en 2018), le Congrès d'Istanbul charge le CA, avec le plein appui du Bureau international, d'«évaluer la mesure dans laquelle un Congrès à mi-terme devrait se tenir en permanence et donc être défini dans les Actes de l'Union et de soumettre des propositions au Congrès de 2020, le cas échéant».

373. Afin de réaliser le mandat donné par la résolution précitée, le CA a établi lors de sa session S4 (octobre 2018) une équipe spéciale (présidée par la République de Côte d'Ivoire) chargée d'évaluer le Congrès extraordinaire de 2018 et de formuler des recommandations au CA et au Congrès quant au besoin d'un Congrès à mi-terme et à ses fonctions. L'équipe spéciale se compose des membres et observateurs suivants: Afrique du Sud, Argentine, Burkina Faso, Chine (Rép. pop.), Costa-Rica, Côte d'Ivoire (Rép.), Cuba, Espagne, Géorgie, Japon, Kenya, Malawi, Mexique, Ouganda, Pays-Bas, Pologne, Togo, Tunisie, Turquie, UPAEP et UPAP.

### 18.2 Activités

374. Entre les sessions S4 (octobre 2018) et S5 (avril 2019) du CA, l'équipe spéciale a été créée, son cahier des charges a été approuvé par le CA, puis l'équipe a été entièrement constituée avec son Président, ses membres et ses observateurs.

375. Par ailleurs, une ébauche de plan de travail et des éléments d'évaluation pour le rapport sur le Congrès extraordinaire de 2018 ont été envoyés aux membres et aux observateurs, puis on fait l'objet d'une discussion lors d'un déjeuner informel organisé durant la session S5 du CA. Un questionnaire a ensuite été élaboré à partir des recommandations de l'équipe spéciale afin de recueillir les commentaires sur le Congrès extraordinaire de 2018.

376. Ce questionnaire a été envoyé à l'ensemble des Pays-membres de l'UPU entre la session S5 (avril 2019) et la session S6 (octobre 2019) du CA. Au total, 52 réponses ont été reçues, avec une seule réponse par pays. Les répondants étaient répartis de manière équilibrée entre toutes les régions.

377. Parallèlement, sur la recommandation du CA, les Pays-membres ont voté en faveur de la tenue d'un troisième Congrès extraordinaire pour décider de la révision éventuelle des taux de rémunération des petits paquets avant la fin du cycle d'Istanbul (2017–2020). Le troisième Congrès extraordinaire s'est donc tenu les 24 et 25 septembre 2019 à Genève (Suisse).

378. Un autre questionnaire d'évaluation a été diffusé parmi tous les Pays-membres présents lors du Congrès extraordinaire 2019. Sur 140 Pays-membres participants, 79 ont répondu au questionnaire. Comme demandé, une seule réponse a été reçue pour chaque Pays-membre. Les répondants étaient répartis de manière équilibrée entre toutes les régions.

379. De plus, les contributions du CA GAHRU ont été prises en considération dans l'analyse de la nécessité d'un Congrès à mi-terme permanent et des fonctions qu'il remplirait. Le rapport du groupe spécial soumis lors de la session S6 du CA se basait sur ces trois éléments (résultats du questionnaire à propos du Congrès extraordinaire de 2018, Congrès extraordinaire de 2019 et recommandations du GAHRU).

380. Le groupe spécial a tenu sa réunion S6 le matin du 24 octobre, sous la présidence de la République de Côte d'Ivoire. Les 18 membres et observateurs présents ont débattu en profondeur de la marche à suivre.

381. La plénière du CA lors de la session S6 a avalisé l'analyse du groupe spécial et n'a donc pas recommandé l'établissement d'un Congrès à mi-terme permanent. Cette recommandation se basait sur deux principaux arguments: la question du financement pour les Pays-membres et le Bureau international, et la disposition existante permettant d'appeler à la tenue d'un Congrès extraordinaire au cas où une décision urgente doit être prise.

382. Par sa résolution C 28/2016, le Congrès d'Istanbul a chargé le CA de soumettre un rapport au Congrès de 2020 exposant ses recommandations à propos d'un Congrès à mi-terme permanent. Ce rapport sera donc soumis à l'approbation du Congrès de 2020. Une fois ce rapport approuvé, la mission du groupe spécial et du CA à cet égard aura été achevée avec succès.

### 18.3 Livrables

383. La mission de l'équipe spéciale se composait de deux livrables principaux, à savoir sa constitution d'ici à la session S4 du CA et la fourniture de recommandations au CA d'ici à la session S6. Ces deux livrables ont été accomplis avec succès et dans les délais.

## 19. Équipe spéciale chargée de l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi

384. Lors de la session S6 de 2019, le CA a établi une équipe spéciale chargée de l'ouverture de l'UPU aux acteurs du secteur postal élargi, qui devra rendre compte à la plénière de la session S7. L'organisation d'un forum avec des acteurs externes lors de la session S7 a été approuvée; son objectif sera de fournir des informations à l'équipe spéciale pour lui permettre de tirer les conclusions appropriées.

(À compléter après la session S9.)

## IV. Conférences de l'UPU sur la régulation postale – Promotion des pratiques exemplaires en matière de régulation postale

385. En vertu de la résolution C 21/2019 (Renforcement des activités de l'Union dans le domaine de la régulation postale), le CA a continué d'organiser les conférences de l'UPU sur la régulation postale. Au vu de l'évolution rapide de l'état du marché et de l'environnement commercial, il est devenu nécessaire d'organiser ces conférences de manière plus fréquente et plus efficace pour permettre aux Pays-membres d'obtenir des informations précieuses et de partager les meilleures pratiques en temps opportun. L'UPU a organisé des conférences semestrielles sur la régulation postale au cours des sessions du CA afin de partager les connaissances et les expériences dans ce domaine. Des décideurs de haut niveau issus des gouvernements, des autorités de réglementation et des opérateurs désignés, y compris des acteurs externes, ont pu saisir ces opportunités pour faire part de leurs expériences dans le secteur postal et répondre aux questions fondamentales concernant la régulation postale.

386. De 2017 à 2019, le CA a organisé cinq conférences sur la régulation au cours de ses sessions. Les intervenants invités à s'exprimer représentaient aussi bien les Pays-membres (gouvernements, régulateurs et opérateurs désignés) que des acteurs externes. Les conférences ont abordé différentes questions relatives à la régulation du commerce électronique, au commerce électronique et au financement du service postal universel, à la protection des données, aux services financiers postaux ainsi qu'aux systèmes de rémunération de l'UPU. Les thèmes ci-après ont été abordés lors de ces conférences:

<i>Date</i>	<i>Thèmes</i>
Octobre 2017	Commerce électronique et régulation: un changement de paradigme pour le secteur postal? Perspectives mondiales et régionales sur la régulation du commerce électronique
Avril 2018	Commerce électronique et modèles financiers répondant à l'évolution du service postal universel
Octobre 2018	Assurer la protection et la confidentialité des données du secteur postal dans un monde numérique interconnecté
Avril 2019	Systèmes de rémunération actuels de l'UPU – De nouvelles frontières pour un ancien monde? Concurrence et accès universel, moteurs du marché des services postaux internationaux et gouvernance de la rémunération
Octobre 2019	Adapter les services financiers postaux à l'économie numérique: Considérations d'ordre réglementaire et politique

387. Environ 300 délégués représentant des gouvernements, des régulateurs, des opérateurs désignés et des acteurs externes ont participé à chaque conférence, tandis que 10 intervenants ont donné des présentations et se sont engagés dans des débats animés avec l'ensemble des participants.



388. Le Bureau international a reçu des retours particulièrement positifs de la part des participants, tant sur la pertinence des sujets abordés que sur la sélection des intervenants ou sur la qualité des présentations, entre autres choses. En particulier, en permettant l'expression de différents points de vue et perspectives sur les facteurs impactant le système de rémunération de l'UPU, les débats ont fortement contribué à l'établissement d'un système de rémunération jugé acceptable par tous les Pays-membres lors du troisième Congrès extraordinaire. Les résultats de la conférence, y compris les présentations et les synthèses, ont été publiés sur une page Web spéciale.

#### **V. Activités du Comité consultatif**

389. Le Comité consultatif et ses membres ont travaillé étroitement avec le CA et ses organes durant le cycle d'Istanbul (v. CONGRÈS–Doc 11 «Rapport sur l'ensemble des activités du Comité consultatif»).



## Règlement général de l'Union postale universelle

### Article 107

#### Attributions du Conseil d'administration

1. Le Conseil d'administration a les attributions suivantes:
  - 1.1 superviser toutes les activités de l'Union dans l'intervalle des Congrès, en tenant compte des décisions du Congrès, en étudiant les questions concernant les politiques gouvernementales en matière postale et en tenant compte des politiques réglementaires internationales telles que celles qui sont relatives au commerce des services et à la concurrence;
  - 1.2 favoriser, coordonner et superviser toutes les formes d'assistance technique postale dans le cadre de la coopération technique internationale;
  - 1.3 examiner le projet de plan d'activités quadriennal de l'UPU, approuvé par le Congrès, et le finaliser en faisant concorder les activités présentées dans ledit plan avec les ressources disponibles. Le plan devrait également, le cas échéant, coïncider avec les résultats de tout processus de hiérarchisation suivi par le Congrès. Le plan d'activités quadriennal de l'UPU, finalisé et approuvé par le Conseil d'administration, sert ensuite de base au Programme et budget annuel ainsi qu'aux plans d'exploitation annuels devant être établis et mis en œuvre par le Conseil d'administration et le Conseil d'exploitation postale;
  - 1.4 examiner et approuver le Programme et budget annuel et les comptes de l'Union, tout en tenant compte de la version finale du plan d'activités de l'UPU, tel que décrit sous 107.1.3;
  - 1.5 autoriser, si les circonstances l'exigent, le dépassement du plafond des dépenses conformément à l'article 145.3 à 5;
  - 1.6 autoriser, s'il est demandé, le choix d'une classe de contribution inférieure, conformément aux conditions prévues à l'article 150.6;
  - 1.7 autoriser le changement de groupe géographique, si un Pays-membre le demande, en tenant compte des avis exprimés par les Pays-membres des groupes géographiques concernés;
  - 1.8 créer ou supprimer les postes de travail du Bureau international financés par le budget ordinaire en tenant compte des restrictions liées au plafond des dépenses fixé;
  - 1.9 décider des contacts à prendre avec les Pays-membres pour remplir ses fonctions;
  - 1.10 après consultation du Conseil d'exploitation postale, décider des relations à établir avec les organisations qui ne sont pas des observateurs au sens de l'article 105.1 et 2.1;
  - 1.11 examiner les rapports du Bureau international sur les relations de l'Union avec les autres organismes internationaux, prendre les décisions qu'il juge opportunes sur la conduite de ces relations et la suite à leur donner;
  - 1.12 désigner, en temps utile, après consultation du Conseil d'exploitation postale et du Secrétaire général, les institutions spécialisées des Nations Unies, les organisations internationales, les associations, les entreprises et les personnes qualifiées qui doivent être invitées en qualité d'observateurs ad hoc à des séances spécifiques du Congrès et de ses Commissions, lorsque cela est dans l'intérêt de l'Union ou peut profiter aux travaux du Congrès, et charger le Directeur général du Bureau international d'envoyer les invitations nécessaires;
  - 1.13 désigner le Pays-membre siège du prochain Congrès dans le cas prévu à l'article 101.3;
  - 1.14 déterminer, en temps utile et après consultation du Conseil d'exploitation postale, le nombre de Commissions nécessaires pour mener à bien les travaux du Congrès et en fixer les attributions;
  - 1.15 désigner, après consultation du Conseil d'exploitation postale et sous réserve de l'approbation du Congrès, les Pays-membres susceptibles:
    - 1.15.1 d'assumer les vice-présidences du Congrès ainsi que les présidences et vice-présidences des Commissions, en tenant compte autant que possible de la répartition géographique équitable des Pays-membres;

- 1.15.2 de faire partie des Commissions restreintes du Congrès;
- 1.16 désigner ses membres qui feront partie du Comité consultatif;
- 1.17 examiner et approuver, dans le cadre de ses compétences, toute action jugée nécessaire pour sauvegarder et renforcer la qualité du service postal international et le moderniser;
- 1.18 étudier, à la demande du Congrès, du Conseil d'exploitation postale ou des Pays-membres, les problèmes d'ordre administratif, législatif et juridique intéressant l'Union ou le service postal international; il appartient au Conseil d'administration de décider, dans les domaines susmentionnés, s'il est opportun ou non d'entreprendre les études demandées par les Pays-membres dans l'intervalle des Congrès;
- 1.19 formuler des propositions qui seront soumises à l'approbation soit du Congrès, soit des Pays-membres conformément à l'article 140;
- 1.20 soumettre des sujets d'étude à l'examen du Conseil d'exploitation postale, conformément à l'article 113.1.6;
- 1.21 examiner et approuver, en consultation avec le Conseil d'exploitation postale, le projet de stratégie à présenter au Congrès;
- 1.22 réceptionner les rapports ainsi que les recommandations du Comité consultatif et en débattre, et examiner les recommandations de ce dernier pour soumission au Congrès;
- 1.23 assurer le contrôle de l'activité du Bureau international;
- 1.24 approuver les rapports annuels établis par le Bureau international sur les activités de l'Union et sur la gestion financière et présenter, s'il y a lieu, des commentaires à leur sujet;
- 1.25 arrêter, au cas où il le juge utile, les principes dont le Conseil d'exploitation postale doit tenir compte lorsqu'il étudiera des questions ayant des répercussions financières importantes (taxes, frais terminaux, frais de transit, taux de base du transport aérien du courrier et dépôt à l'étranger d'envois de la poste aux lettres), suivre de près l'étude de ces questions et examiner et approuver, pour en assurer la conformité avec les principes précités, les propositions du Conseil d'exploitation postale portant sur les mêmes sujets;
- 1.26 approuver, dans le cadre de ses compétences, les recommandations du Conseil d'exploitation postale concernant l'adoption, si nécessaire, d'une réglementation ou d'une nouvelle pratique en attendant que le Congrès décide en la matière;
- 1.27 examiner le rapport annuel établi par le Conseil d'exploitation postale et, le cas échéant, les propositions soumises par ce dernier;
- 1.28 approuver le rapport quadriennal, établi par le Bureau international en consultation avec le Conseil d'exploitation postale, sur les résultats des Pays-membres quant à la mise en œuvre de la stratégie de l'Union approuvée par le Congrès précédent, pour soumission au Congrès suivant;
- 1.29 établir le cadre pour l'organisation du Comité consultatif et approuver l'organisation du Comité consultatif, conformément aux dispositions de l'article 122;
- 1.30 établir des critères d'adhésion au Comité consultatif et approuver ou rejeter les demandes d'adhésion selon ces critères, en s'assurant que ces dernières soient traitées suivant une procédure accélérée, entre les réunions du Conseil d'administration;
- 1.31 arrêter le Règlement financier de l'Union;
- 1.32 arrêter les règles régissant le Fonds de réserve;
- 1.33 arrêter les règles régissant le Fonds spécial;
- 1.34 arrêter les règles régissant le Fonds des activités spéciales;
- 1.35 arrêter les règles régissant le Fonds volontaire;
- 1.36 arrêter le Statut du personnel et les conditions de service des fonctionnaires élus;
- 1.37 arrêter le Règlement du Fonds social;
- 1.38 superviser, au sens de l'article 152, la création des organes subsidiaires financés par les utilisateurs et leurs activités;
- 1.39 adopter son Règlement intérieur et les modifications y relatives.

